

**777<sup>ème</sup> Séance**  
Séance Publique  
du lundi 7 décembre 2015

# **DÉBATS**

**DU**

# **CONSEIL NATIONAL**

**ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO**  
**DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2016 (N° 8.284)**

---

---

**Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National**

---

---

## **SOMMAIRE**

---

- I. ANNONCE DES PROJETS DE LOI TRANSMIS PAR LE GOUVERNEMENT ET RENVOI DEVANT LES COMMISSIONS (p. 10596).
- II. EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2016 (p. 10597).

## DEUXIEME SESSION ORDINAIRE

DE L'ANNEE 2015

Séance Publique

du lundi 7 décembre 2015

*Sont présents* : M. Laurent NOUVION, Président du Conseil National ; M. Christophe STEINER, Vice-Président du Conseil National ; M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI, Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Alain FICINI, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Sophie LAVAGNA, MM. Bernard PASQUIER, Thierry POYET, Jacques RIT, Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO, Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et M. Pierre SVARA, Conseillers Nationaux.

*Assistent à la séance* : S.E. Monsieur Michel ROGER, Ministre d'Etat ; M. Stéphane VALERI, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. Jean CASTELLINI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; M. Patrice CELLARIO, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat ; Mme Sophie VATRICAN, Directeur du Budget et du Trésor ; M. Antoine DINKEL, Directeur des Services Fiscaux.

*Assurent le Secrétariat* : M. Philippe MOULY, Secrétaire Général ; Mme Elodie KHENG, Conseiller en charge du Budget et de l'Economie ; Mme Dominique PASTOR, Conseiller en charge des Affaires Juridiques ; M. Olivier PASTORELLI, Secrétaire en Chef ; Mme Martine MORINI, Attachée Principale.

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de Monsieur Laurent NOUVION.

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers

collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

Je souhaite excuser l'absence de Monsieur le Conseiller TONELLI qui assiste à Paris à la fin des travaux de la COP21, l'ensemble de nos élus ont répondu présents, ils vont petit à petit arriver.

En liminaire, je vous rappelle que l'ensemble des Séances Publiques Budgétaires sera intégralement diffusé sur Monaco Info ainsi que sur le site internet du Conseil National [www.conseilnational.mc](http://www.conseilnational.mc).

J'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue à un groupe d'étudiants de 3<sup>ème</sup> année de la Faculté de droit d'Avignon (Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse) accompagné de leur Professeur de droit public, Monsieur Alexandre MANGIAVILLANO.

Ils suivent actuellement un cours de contentieux constitutionnel dispensé par leur Professeur qui a souhaité que ses élèves puissent, je le cite : « toucher du doigt ce merveilleux laboratoire de droit public qu'est la Principauté » où, notamment, le pouvoir législatif est partagé entre le Souverain qui délègue à Son Gouvernement et la Haute Assemblée, ce qui témoigne du subtil équilibre, continuellement préservé, de nos Institutions.

Soyez donc les bienvenus.

## I.

**ANNONCE DES PROJETS DE LOI  
TRANSMIS PAR LE GOUVERNEMENT  
ET RENVOI DEVANT LES COMMISSIONS**

L'ordre du jour appelle l'annonce des projets de loi qui sont parvenus au Conseil National depuis notre dernière séance publique du 30 novembre dernier. Deux textes ont ainsi été déposés par le Gouvernement :

*1. Projet de loi, n° 945, modifiant certaines dispositions relatives à la Médecine du Travail.*

Ce texte est parvenu au Conseil National vendredi 4 décembre 2015. Compte tenu de son objet, je propose qu'il soit renvoyé devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est donc renvoyé devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

*2. Projet de loi, n° 946, portant création de l'activité de Multi Family Office*

Ce texte, vous le savez, fait suite à la proposition de loi de la majorité n° 211, votée en Séance Publique du 11 juin 2014.

Ce projet de loi est également parvenu au Conseil National le 4 décembre 2015. Je propose qu'il soit renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est donc renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

## II.

### EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2016

**M. le Président.-** Je passe à présent la parole à Madame le Directeur du Budget et du Trésor pour la lecture du rapport gouvernemental.

**Mme le Directeur du Budget et du Trésor.-** Merci, Monsieur le Président.

### **BUDGET PRIMITIF 2016**

Le Budget Primitif 2016 affiche un excédent de recettes de 3,6 M€.

L'effort poursuivi depuis plusieurs exercices, tant en matière de maîtrise des dépenses que de renforcement de l'attractivité de la Principauté a donc porté ses fruits et ce malgré un environnement européen et international encore très morose.

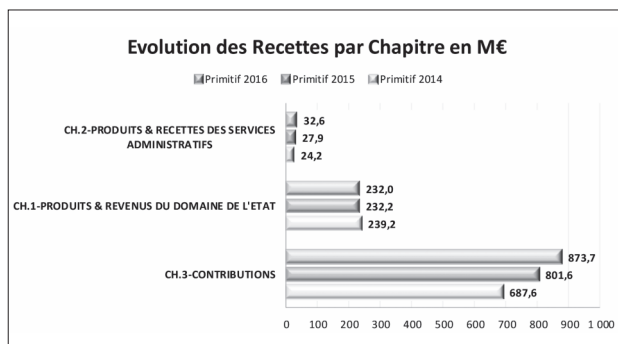
Le Budget se situe au-dessus de 1,1 milliard d'euros et se présente comme suit :

<b>Recettes</b> .....	<b>1 138,3 M€</b>
Dépenses ordinaires.....	774,2 M€
Dépenses d'équipements & d'investissements.....	360,5 M€
<b>Total Dépenses</b> .....	<b>1 134,7 M€</b>
<b>Excédent de recettes</b> .....	<b>3,6 M€</b>

	Primitif 2015	Rectificatif 2015	Primitif 2016	PR 2016 / PR 2015 en %	PR 2016 / RE 2015 en %
<b>Recettes</b>	1 061 638 500 €	1 135 192 700 €	1 138 261 400 €	7,2%	0,3%
<b>Dépenses (Hors Programmes)</b>					
Section 1 - Dépenses de souveraineté	44 022 700 €	44 433 000 €	43 849 200 €	-0,4%	-1,3%
Section 2 - Assemblées et corps constitués	6 671 000 €	6 843 800 €	7 425 500 €	11,3%	8,5%
Section 3 - Moyens des services	255 857 300 €	258 935 400 €	264 358 000 €	3,3%	2,1%
Section 4 - Dépenses Communes	162 758 000 €	162 843 600 €	168 163 400 €	3,3%	3,3%
Section 5 - Services publics	45 586 000 €	45 836 000 €	38 735 000 €	-15,0%	-15,5%
Section 6 - Interventions publiques	228 757 100 €	238 747 400 €	242 793 100 €	6,1%	1,7%
Section 7 - Equipements et investissements	289 377 700 €	347 136 500 €	350 148 200 €	21,0%	0,9%
<b>Total Dépenses (hors programmes)</b>	<b>1 033 029 800 €</b>	<b>1 104 775 700 €</b>	<b>1 115 472 400 €</b>	<b>8,0%</b>	<b>1,0%</b>
Coût Total des Programmes Retenus	26 352 000 €	26 352 000 €	19 212 700 €	-27,1%	-27,1%
<b>Total Dépenses</b>	<b>1 059 381 800 €</b>	<b>1 131 127 700 €</b>	<b>1 134 685 100 €</b>	<b>7,1%</b>	<b>0,3%</b>
<b>Excédent de dépenses / recettes</b>	<b>2 256 700 €</b>	<b>4 065 000 €</b>	<b>3 576 300 €</b>	<b>58,5%</b>	

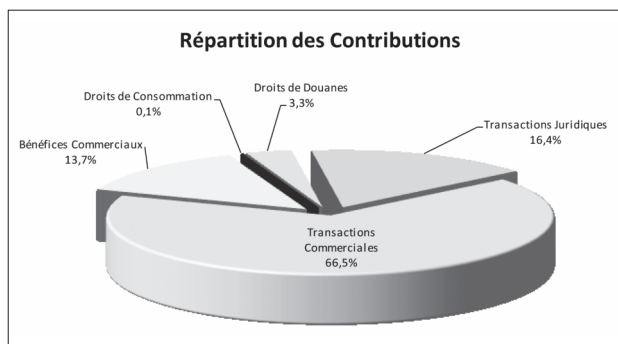
## I - Recettes

Elles sont en hausse de + 7,2 %, soit + 76,6 M€ par rapport au Budget Primitif 2015. L'évolution des recettes de 2014 à 2016 se décompose comme suit :



### 1) Les Contributions

En augmentation globale de + 9 % par rapport au Budget Primitif 2015. Elles se répartissent comme suit :



Les recettes de ce chapitre enregistrent des mouvements principalement dans les trois domaines suivants :

#### a) Les droits sur les transactions juridiques

Les transactions juridiques affichent globalement une hausse de + 12,5 % par rapport au Budget Primitif 2015, soit + 16 M€, qui s'explique par :

- la hausse des droits de mutation (+ 8 M€, soit + 8,7 %). En effet, les opérations enregistrées (en nombre et en montant) au-cours des huit premiers mois de l'exercice 2015, permettent de prévoir un niveau supérieur pour 2015. Néanmoins, il a été procédé à une estimation prudente, qui porte les droits

de mutation à 100 M€ contre 92 M€ au Budget Primitif 2015 ;

- l'augmentation des droits sur les actes civils et administratifs (+ 7 M€, soit + 43,8 %) expliquée par la hausse des droits de transcription (+ 4 M€) et des recettes diverses (+ 3 M€) ;

- l'augmentation des droits sur les formalités hypothécaires (+ 1 M€, soit + 50 %) ;

#### b) Les recettes de T.V.A.

Elles augmentent de 10,5 %, soit + 55 M€ par rapport au Budget Primitif 2015. Elles se décomposent de la façon suivante :

	Primitif 2015	Primitif 2016	PR 2016 / PR 2015 en %
TVA issue du compte de partage	95 000 000 €	100 000 000 €	5,3 %
TVA perçue à Monaco	430 000 000 €	480 000 000 €	11,6 %
<b>TOTAL</b>	<b>525 000 000 €</b>	<b>580 000 000 €</b>	<b>10,5 %</b>

Les sommes à recevoir au titre du compte de partage sont en hausse de + 5 M€ soit + 5,3 % par rapport à 2015, soit un total de 100 M€ pour 2016.

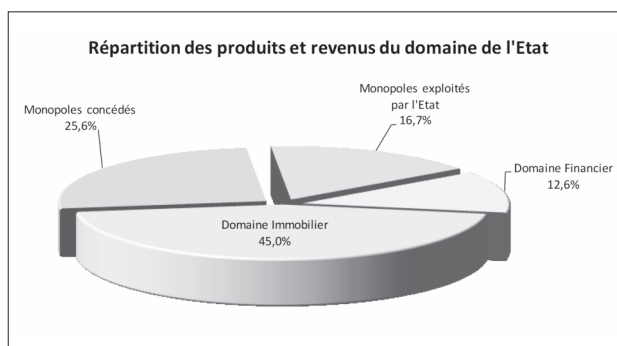
S'agissant des recettes issues des encaissements nets perçus à Monaco, elles sont prévues en hausse de + 50 M€ (soit + 11,6 %). Cette hausse repose sur la base de recettes enregistrées en 2014 majorées du taux d'évolution constaté au cours des trois premiers mois de l'exercice 2015 (+ 5 %) et réajustées sur la base d'une hypothèse de croissance prudente de + 3 %.

#### c) L'impôt sur les bénéfices commerciaux (I.S.B.)

Les recettes issues de l'impôt sur les bénéfices affichent une stabilisation par rapport au Budget Primitif 2015. En effet, les bénéfices de l'exercice 2015 n'étant pas connus, l'estimation de recettes pour 2016 est identique à celle de 2015, et s'élèvent donc à 120 M€.

### 2) Les produits et revenus du domaine de l'Etat

D'un montant global de 232 M€, les recettes de ce chapitre sont stables par rapport au Budget Primitif 2015. Elles se répartissent comme suit :



On note les mouvements dans les domaines suivants :

#### a) Domaine Immobilier

En baisse de 1,6 %, soit - 1,7 M€, les évolutions du domaine immobilier concernent :

- Les produits de cessions, qui sont revus à la baisse, soit - 5 M€, dans la perspective d'une perception de divers droits immobiliers en fonction des projets en cours ;

- Le domaine immobilier au sens strict, + 3,5 %, soit + 2,3 M€, en raison principalement des revenus issus des immeubles bâtis (+ 4,3 %, soit + 2,2 M€). Cette variation s'explique principalement par la prise en compte d'une année pleine pour les loyers de la Tour Odéon, qui a été livrée au cours du premier semestre 2015 ;

- Les Parkings Publics, + 3 % soit + 988,9 M€. Cette augmentation s'explique par une fréquentation horaire constante des différents parkings, et par une augmentation tarifaire limitée envisagée pour l'exercice 2016.

#### b) Monopoles

➤ Monopoles exploités par l'Etat : on constate une hausse globale des recettes de + 1,1 % soit + 409,6 K€. Les principales évolutions concernent :

- Publications Officielles : + 19,8 %, soit + 218 K€, en raison essentiellement d'une hausse des recettes du poste « Insertions & Annonces légales » estimées sur les recettes réalisées à la clôture 2014 ;

- Postes et Télégraphes : + 2,1 % (soit + 297 K€) lié principalement à la hausse des recettes postales.

- Office des Emissions de Timbres-Poste : - 3,7 % (soit - 100 K€) en raison d'une baisse des recettes

diverses due à l'organisation en 2015 de la dixième édition de la manifestation biennale « MonacoPhil ».

➤ Monopoles concédés : les recettes sont en baisse de - 14,1 %, soit - 9,8 M€, en raison notamment :

- Société des Bains de Mer : - 4,9 % (soit - 1,65 M€). Le montant de la contribution annuelle perçue par l'Etat est calculé par l'application du taux de redevance de 15 % au montant prévisionnel des recettes du secteur Jeux de l'exercice 2015. Ce dernier est établi sur la base d'une baisse prévisionnelle des recettes globales du secteur Jeux de - 4,9 % par rapport au précédent exercice social.

- Concessions Radios : - 37 % (soit - 352 K€). Les termes d'une des concessions prévoient le paiement d'une redevance indexée sur la variation du chiffre d'affaires publicitaire, avec un minimum garanti de 300 K€. Au regard du marché publicitaire actuel, et de l'activité de cette société, il a été prévu, pour 2016, le versement uniquement du minimum garanti par cette société.

- Monaco Telecom : + 9,1 % (soit + 536 K€). Les termes de la concession prévoient le paiement d'une redevance indexée sur la variation de la marge brute par rapport à l'exercice de référence 2010/2011 pour lequel une redevance de 5 M€ a été définie de façon conventionnelle. De plus, la marge brute pour l'exercice 2015 est prévue en augmentation de 4 % par rapport à celle de 2014. Ainsi, la prévision 2016 s'élève à 6.416.000 €. Par ailleurs, au cours de l'exercice 2014 Monaco Telecom a connu une évolution de son actionnariat. Suite à celle-ci, le Conseil d'Administration de la société a approuvé la modification de l'exercice fiscal à partir de 2015. En effet, jusqu'en 2014, la période de calcul et de versements des acomptes allait du 1<sup>er</sup> avril N-1 au 31 mars N avec un versement du solde N au mois de juillet N+1. Désormais, à partir de 2015, cette période va du 1<sup>er</sup> janvier N au 31 décembre N avec un versement du solde N au plus tard le 30 avril N+1. Il convient de préciser que ce changement ne modifie ni l'assiette (Marge Brute), ni le taux de la redevance.

- SAM d'Exploitation des Ports de Monaco : - 2,1 % (soit - 300 K€). Le montant prévisionnel de la redevance 2016 conduit à porter l'inscription à 13,7 M€ qui s'explique par une diminution des recettes issues du Port Hercule en raison du démarrage des travaux, prévu en 2016, de rénovation du Quai des Etats Unis.

- SMEG Energie Développement Durable : - 88,9 % (soit - 8 M€). Il est prévu un versement en recette

d'une partie du solde créditeur du compte Spécial du Trésor n° 81.21 « Energie Développement Durable » d'un montant de 1 M€ afin d'apporter un financement complémentaire aux investissements de l'Etat en matière d'énergies renouvelables.

- PMU/LOTO : - 50 K€ (soit - 2,4 %). Le montant prévu est déterminé au regard de l'évolution des recettes de ces dernières années et de la création de nouveaux points PMU sur le territoire monégasque.

- Usine d'incinération Energie électrique : + 50 % (soit + 30 K€) et Usine d'incinération Energie vapeur : - 1 % (soit - 10 K€). Les recettes de la vente d'énergie électrique devraient être en hausse de 50 % par rapport au Budget Primitif 2015. Concernant les recettes de la vente de vapeur, celles-ci devraient avoisiner les 950 K€ en tenant compte de la fluctuation du prix du gaz.

### c) Domaine financier

Les recettes du domaine financier, d'un montant de 29,3 M€, augmentent de 58,4 %, soit + 10,8 M€, en raison principalement des dividendes de Monaco Telecom (+ 7,92 M€), de la progression des intérêts bancaires (+ 2 M€) et des intérêts sur créances (+ 729 K€).

### **3) Les produits et recettes des services administratifs**

L'évolution à la hausse de ce chapitre de + 17,2 %, soit + 4,8 M€ repose principalement sur les articles :

- Autres recettes : + 4,3 M€, soit + 760,8 %. A la suite de la signature d'un protocole de conciliation entre l'Etat et une entreprise du secteur industriel, une provision avait été inscrite sur un compte de dépôt en raison des difficultés de l'entreprise à honorer ses dettes à court terme. Les dettes étant apurées, le Budget prévoit le reversement en recettes de l'Etat du solde de ce compte de dépôt pour un montant de 4,2 M€.

- Remboursement par les Etablissements privés et divers : + 1,2 M€, soit + 27 %. Cet article retrace les remboursements des salaires et des charges sociales par les organismes employant des fonctionnaires mis à leur disposition et l'Office de Protection Sociale s'agissant des auxiliaires de vie. Ainsi, cette hausse s'explique principalement par l'augmentation du nombre de personnes concernées.

- Aviation Civile - Héliport : + 447,5 K€, soit + 152 %. Cette hausse est principalement due aux recettes attendues de la redevance « passager », créée en 2015, pour un montant de 7 € par passager.

- Service des titres de Circulation : + 200 K€ (soit + 4,3 %). L'estimation des recettes est induite par la croissance de l'encaissement des estampilles annuelles des véhicules liées aux renouvellements des immatriculations et d'une hausse moyenne des tarifs pour 2016.

- Stade Louis II : + 193,9 K€ (soit + 3,5 %) en raison principalement de la hausse attendue des recettes issues de l'exploitation du parking, des droits d'entrée de la piscine et de la salle de musculation ainsi que celles enregistrées sur l'article « Publicité ».

- Refacturation Contrôle Réseaux Radio : + 140 K€. Cet article a été renommé en 2016 afin d'inscrire des nouvelles recettes facturées aux opérateurs téléphoniques dans le cadre de la campagne de mesures du réseau.

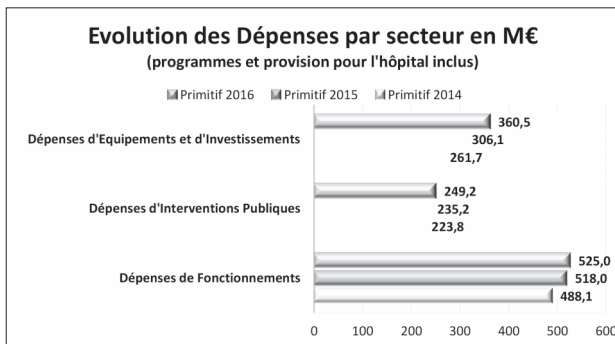
Ces hausses sont relativisées principalement par la baisse des articles suivants :

- Sûreté Publique : Prestations : - 1 M€, soit - 54,4 %. L'estimation des recettes de cet article repose, d'une part, sur les produits issus de la « Section des Résidents » dans le cadre de l'attribution de cartes de séjour (145 K€), sur les recettes perçues au titre des redevances pour fermetures tardives des établissements ouverts au public (55 K€), ainsi que sur les recettes liées aux redevances de taxis pour un montant de 200 K€. D'autre part, il enregistre le remboursement par la Société des Bains de Mer des frais relatifs aux interventions de la Sûreté Publique sur le domaine immobilier de cette société.

- Interventions publiques trop perçu sur subvention : - 665 K€, soit - 25,7 %. Cet article intègre au Budget Primitif 2016, le reversement par le C.H.P.G. de l'excédent budgétaire 2014 qui s'élève à 1,6 M€ contre 2,5 K€ en 2013. Il intègre également le reversement par la Résidence A Qietüdine et par le Centre Rainier III de l'excédent budgétaire 2014 s'élevant respectivement à un montant de 53 K€ et de 188 K€.

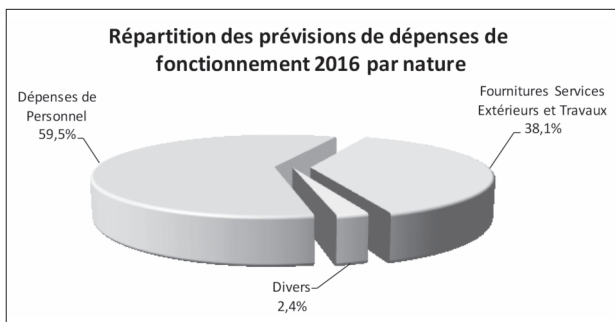
## **II - Dépenses**

Le montant des prévisions de dépenses atteint 1.134.685.100 € pour l'exercice 2016, soit + 75,3 M€ (+ 7,1 %) de plus qu'au Budget Primitif 2015. L'évolution des dépenses par secteur se compose comme suit :



### 1) Les Dépenses de Fonctionnement

Elles augmentent de 1,3 % entre les Budgets Primitifs 2015 et 2016, soit + 7 M€. Elles se répartissent comme suit :



On note, au Budget Primitif 2016, la création de deux nouvelles Directions : la Direction de l'Action Sanitaire (DASA) et la Direction de l'Action et de l'Aide Sociales (DASO) en remplacement de la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale. Cette organisation permettra de gagner en efficacité en intégrant la spécificité des missions d'instruction et de traitement des dossiers au niveau sanitaire ou social. L'objectif est de traduire sur le plan fonctionnel cette spécificité.

#### a) Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel comprennent les traitements des personnels mais également les charges sociales ainsi que les indemnités versées à des tiers. Elles augmentent globalement de + 0,8 % soit + 2,4 M€.

Les dépenses de traitements des personnels connaissent une hausse de + 3,4 %, soit + 6,3 M€ par rapport au Budget Primitif 2015. Au budget Primitif 2016, 24,5 postes supplémentaires ont été inscrits aux

organigrammes fonctionnels des services. Par ailleurs, la mise à jour aux organigrammes fonctionnels de 16 situations déjà prises en compte budgétairement a été effectuée.

Concernant les charges sociales nettes, on note une évolution à la baisse de - 4,1 % par rapport au Budget Primitif 2015, soit - 4,7 M€.

Leur diminution s'explique principalement par les charges sociales qui concernent des régimes complémentaires dans lesquels l'Etat est engagé de longue date. En 2015, avait été inscrite une importante dépense qui relève de cette catégorie. Il s'agissait de l'inscription de 7.226.000 € pour la prise en charge par l'Etat d'une partie des coûts liés à la Caisse Complémentaire de Retraite du Personnel de la Société Monégasque d'Assainissement. Après négociations, il est apparu que la charge serait partagée à montant égal entre le concédant et le concessionnaire, et, dans ce cadre, l'Etat a affecté, en 2015, au fonds retraite un versement initial identique à celui de la SMA, soit 6,826 M€, puis effectuera des versements annuels dans le cadre de l'option de financement retenue (400 K€ par an pendant 38 ans). En 2016, une somme de 400 K€ est donc inscrite.

Cette diminution est relativisée par la hausse des dépenses du compte de Trésorerie (+ 2,4 %, soit + 2,8 M€). On note ainsi principalement l'augmentation des pensions et allocations de retraite (+ 1,8 M€, soit + 2,7 %) et des prestations médicales (+ 866 K€, soit + 3 %).

Enfin, en ce qui concerne les indemnités versées aux tiers apportant leur concours à l'administration, on note une hausse de + 8,6 %, soit + 746,5 K€ due principalement aux frais de justice, aux indemnités et vacations et contributions diverses des Cours et Tribunaux, qui sont en augmentation régulière.

#### b) Les fournitures, services extérieurs et travaux

Ces dépenses sont en hausse de + 2,3 %, soit + 4,6 M€ en raison notamment des évolutions suivantes :

- L'augmentation des frais de fonctionnement de + 1,9 % soit + 663,9 K€ qui s'explique par les évolutions à la hausse suivantes :

- La hausse des « frais d'administration » du Secrétariat Général du Ministère d'Etat de + 385 K€ en raison du renouvellement du stock des passeports, des livrets et de tout le matériel nécessaire à leur production.

- L'augmentation des dépenses relatives aux bureaux de la Direction du Tourisme de Monaco à l'étranger (+ 273,5 K€) en raison de la prise en compte de la variation du taux de change.

- La hausse des frais de déplacements des Postes Diplomatiques (+ 254,8 K€) compte tenu, notamment, de la nomination d'un Ambassadeur auprès de la Fédération de Russie.

- L'inscription de 100 K€ destinée au recensement général de la population.

- L'inscription de 100 K€ pour la création d'une structure de type « fonds social » adaptée à l'Administration afin de pouvoir remplir ses diverses missions (arbre de Noël, panier de Noël, subvention d'activités sportives...).

Ces hausses sont relativisées par les évolutions à la baisse suivantes :

- La diminution des dépenses de transport du Palais Princier (- 200 K€).

- La baisse des frais de réception (- 180 K€) du Conseil National, en raison principalement de l'accueil à Monaco, en 2015, de la IX<sup>ème</sup> Session Plénière de l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée (A.P.M.) et de la tenue, en 2015, de la X<sup>ème</sup> Conférence des Présidents de Parlements des Petits Etats Européens.

- La diminution des dépenses relatives aux expositions et foires, en raison principalement de l'exposition philatélique internationale organisée en 2015 à Monaco (- 129 K€) et du programme réalisé en 2015 relatif à l'exposition numismatique internationale (- 79,7 K€).

- La baisse des frais d'administration (- 118 K€) du Service des Prestations Médicales de l'Etat (SPME) en raison principalement du coût d'adossement au logiciel des Caisses Sociales de Monaco inférieur de 85 K€ à celui de 2015.

- La diminution des dépenses relatives à la diffusion du droit monégasque (-108 K€).

• Une augmentation des charges d'entretien, de prestations et de fournitures de 3,6 %, soit + 1,7 M€ en raison :

- de la hausse des dépenses résultant du parc domanial loué (prise en compte de nouveaux appartements transférés du Fonds de Réserve Constitutionnel). On relève essentiellement la hausse de + 150 K€ (soit + 4,4 %) pour les charges foncières

des immeubles de copropriété (article 406.349), + 220 K€ (soit + 10,8 %) pour les charges locatives d'immeubles en copropriété (article 406.349). On constate également la hausse des frais de nettoyage, (+ 159,7 K€), relativisée par la baisse des dépenses de fluides (- 134,7 K€).

- de l'augmentation des dépenses du parc immobilier à usage administratif en raison de la prise en compte de nouveaux bâtiments et locaux (locaux pour l'Agence Nationale de Sécurité du Numérique, pour la cellule relative à l'Union européenne, déménagement de la Direction des Affaires Maritimes dans des locaux de la digue nord...). Ainsi, on note, la hausse des frais de location de locaux à usage public de + 67,4 K€ soit + 2,9 % (article 402.338), des dépenses liées aux assurances d'immeubles et de véhicules de + 106 K€, soit + 4,3 %, des prestations téléphoniques (article 402.330) de + 425 K€, soit + 12,7 %, et des dépenses relatives aux logements de fonction des diplomates, fonctionnaires, magistrats (+ 144 K€). Ces hausses sont relativisées par la baisse des consommations de chauffage de - 115 K€, soit - 22,5 %.

- de la croissance des dépenses d'entretien et d'aménagement du Palais Princier (+ 170 K€, soit + 4,7 %), la hausse des « frais de gestion des ressources » de la Direction des communications Electroniques (+ 150 K€, soit + 75 %).

• Une diminution des dépenses relatives au mobilier et matériel de - 4,4 %, soit - 717,4 K€, qui s'explique principalement par la diminution des dépenses de matériel informatique des services administratifs (- 317 K€, soit - 12,6 %) en raison notamment de la prise en compte, en 2015, des besoins estimés en équipements informatiques dans le cadre de la nouvelle cellule intitulée « Agence Monégasque de Sécurité Numérique », ainsi que du remplacement du parc informatique de l'ensemble de l'Administration.

On relève également la baisse de dépenses liées à l'achat de kérosène du Service de l'Aviation Civile (- 115 K€, soit - 8,9 %), la diminution des dépenses d'achat de matériel pour les Pompiers (- 165,7 K€, soit - 40,8 %), pour la Direction de la Sûreté Publique (-142,8 K€, soit - 13,3 %) et pour les Ambassades (- 129,5 K€).

Cette diminution est relativisée par d'autres inscriptions à la hausse, notamment la hausse de 150,5 K€ des dépenses destinées au matériel informatique des établissements d'enseignement expliquée principalement par le renouvellement des postes informatiques du collège Charles III.



• Une augmentation des travaux de +6,1 %, soit + 2,3 M€, due principalement à la hausse des dépenses d'entretien des ouvrages maritimes (+ 720 K€), expliqués par les travaux liés à la restructuration lourde des piles du Fairmont Hôtel, et par l'augmentation des dépenses de contrats d'entretien et de petits travaux du domaine immobilier de l'Etat (+ 859,1 K€) en raison de la prise en compte de nouveaux appartements transférés du Fonds de Réserve Constitutionnel. Les dépenses relatives à la remise en états des appartements du domaine immobilier de l'Etat sont, quant à elles, en hausse de 200 K€.

On relève également la hausse de + 366 K€ (soit + 44,9 %) des ouvrages d'art (tunnels, galeries techniques,...) tandis que les dépenses relatives à l'entretien de la signalisation routière diminuent (- 532 K€) en raison d'un transfert de certaines dépenses d'un article à l'autre pour plus de cohérence.

Il est aussi à noter la hausse des dépenses d'entretien et petits travaux du Stade Louis II et de l'Espace Saint Antoine (+ 385,9 K€), et celle des petits travaux de l'Auditorium Rainier III (+ 184 K€).

Cette hausse est relativisée par la baisse des travaux d'entretien du Palais Princier (- 380 K€).

• Une hausse des frais propres à l'activité des services commerciaux de + 3,3 %, soit + 665 K€, avec notamment l'accroissement des dépenses conventionnelles du compte de partage des Postes et Télégraphes (+ 550 K€), essentiellement due à l'évolution des traitements, salaires et indemnités du personnel.

On note également la hausse des dépenses de T.V.A. concernant les locaux commerciaux loués et détenus par l'Etat (+ 300 K€).

Cette hausse est relativisée par la baisse des dépenses relatives aux frais de fabrication et d'études des timbres de l'Office des Emissions de Timbres-Poste (- 155,2 K€) au regard des résultats constatés à la clôture 2014.

• Une stabilisation des frais propres à l'activité des services publics concédés (- 0,1 %). On note une minoration des dépenses de collecte et d'incinération des déchets (- 200 K€), en raison de la baisse des dépenses relatives au traitement des déchets valorisables énergiquement. Parallèlement, on relève la hausse des dépenses relatives aux transports publics (+ 200 K€) dont + 360 K€ pour l'exploitation de la ligne 3 qui relie les quartiers Hector Otto et Fontvieille,

relativisée par l'absence d'inscription pour les essais de lignes nouvelles en 2016 contre 160 K€ en 2015 (pour les essais de l'actuelle ligne 3).

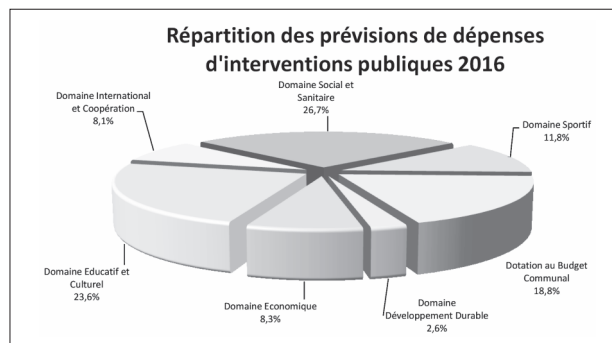
### c) Les frais financiers

Ils sont stables et fortement contenus (- 1,7 %, soit - 10.700 €). Elles sont constituées traditionnellement, pour la majeure partie, des intérêts versés en rémunération des avances de trésorerie effectuées par le Fonds de Réserve Constitutionnel au Budget de l'Etat. Or depuis 2014, le budget de l'Etat n'a pas recours à des avances de trésorerie du Fonds de Réserve Constitutionnel et devrait se trouver dans la même situation en 2016.

## **2) Les Dépenses d'Interventions Publiques**

Les dépenses d'interventions publiques affichent une hausse de 5,9 % soit + 13,9 M€, par rapport au Budget Primitif 2015.

La répartition des interventions publiques se décompose comme suit :



Il est à noter au Budget Primitif 2016, la création d'un chapitre intitulé « CH.10 - DEVELOPPEMENT DURABLE » destiné à retracer les interventions publiques de l'Etat en matière de développement durable et notamment la création d'un « Fonds Vert » national.

### a) Le Budget Communal

La dotation globale accordée à la Mairie, arrêtée à 47 M€, est en hausse de 3,2 %. La dotation forfaitaire connaît une augmentation de 2,8 % alors que la dotation spéciale augmente de + 5,9%.

En effet, la dotation de fonctionnement est établie, d'une part, sur la base de l'évolution budgétaire des moyens propres et des dépenses communes des services

de l'Etat, et, d'autre part, elle tient compte des ajustements sur les dépenses réelles des exercices antérieurs ainsi que de la déduction des 3 postes de maîtres-nageurs sauveteurs saisonniers du Larvotto, dont la gestion est désormais transférée à l'Etat. Au Budget Primitif 2016, elle s'élève à 40.505.000 €.

La dotation spéciale atteint les 6.463.000 M€ soit + 5,9 % par rapport au Budget Primitif 2015. En effet, elle est répartie de la manière suivante :

- des dépenses pour le compte de l'Etat. Elles ont été arrêtées à 4.875.000 € (soit + 10%). Elles sont constituées des subventions sportives de fonctionnement pour 3,2 M€ (+ 28,4 K€, soit + 0,9 %) et des subventions extraordinaires (+ 73 K€, soit + 7,4 %), des frais relatifs au recensement de la population (470 K€) et des frais relatifs à la Fête Nationale (155 K€) ;

- des dépenses d'investissements. Elles ont été estimées à 1.588.000 €, soit - 87 K€, et sont destinées à la réfection des façades et des fenêtres, volets et stores du Foyer Sainte Dévote et la réfection des façades de l'Espace Saint-Charles, ainsi qu'à la poursuite de la migration du système informatique.

#### b) Le domaine social et sanitaire

Le domaine social est en hausse de + 9,6 %, soit + 5,8 M€, expliquée particulièrement d'une part, par l'augmentation de la subvention de l'Office de Protection Sociale (+ 1 M€, soit + 4,2 %) en raison principalement de la prise en compte en année pleine de la loi sur la protection, l'autonomie et la promotion des droits et des libertés des personnes handicapées, et d'autre part, par la hausse de la subvention du CHPG. En effet, celle-ci s'élève à 3,7 M€ pour l'exercice 2016 tandis qu'au Budget Primitif 2015, le CHPG présentait un budget à l'équilibre.

On note également les évolutions suivantes :

- la hausse de la subvention accordée à la Croix Rouge Monégasque de + 5 %, soit + 125,2 K€ compte tenu d'un poste à mi-temps supplémentaire d'assistance sociale (accordé dans le cadre du Budget Rectificatif 2015) ainsi que de la création, en 2016, d'un poste à plein temps de formateur et responsable du secrétariat et de la logistique à la section secourisme.

- l'inscription d'une subvention à deux nouvelles associations. Il s'agit de la « Fondation Flavien, Un nouvel espoir » qui bénéficie d'une dotation de 50 K€ destiné à être affectée à une équipe de recherche dans le domaine des cancers pédiatriques et de l'association

monégasque pour le regroupement des amis et familles de malades psychiatriques de Monaco « D'AmorePsy Monaco », qui bénéficie du soutien de l'Etat pour la prise en charge de ses frais de fonctionnement et d'hébergement (61 K€).

- l'augmentation de + 6,9 % de l'Aide Nationale au Logement, soit + 600 K€ compte tenu d'un nombre croissant de dossiers en cours d'instruction en raison des charges locatives des dernières livraisons domaniales, notamment celle de la Tour Odéon et dont l'impact est prévu en année pleine en 2016.

- la diminution de - 4 % de l'Allocation Différentiel de Loyer, soit - 100 K€ liée à une légère diminution du nombre d'allocataires.

#### c) Le domaine culturel et éducatif

Le domaine culturel et éducatif est stable à + 0,7 %, soit + 404,3 K€ par rapport au Budget Primitif 2015 en raison essentiellement des évolutions suivantes :

- les montants des subventions accordées au Centre Scientifique et au Nouveau Musée National sont stables par rapport au Budget Primitif 2015 et s'élèvent respectivement à 5,2 M€ et 3,1 M€.

- le montant de la subvention accordée à l'Opéra est en hausse de + 461,3 K€ soit + 32,8 %. En effet, cette majoration résulte d'une part, du choix du sponsor privé de réduire progressivement sa contribution et d'autre part, en la constitution d'une structure musicale « Les Musiciens du Prince » qui effectuera des tournées internationales (350 K€).

- l'augmentation de la subvention accordée à l'Institut/Musée Océanographique (+ 0,5 M€, soit + 16,5 %) en raison de la poursuite du soutien financier du Gouvernement pour un nouveau pôle de développement du Musée Océanographique.

- la subvention accordée à la nouvelle association « Rencontres Philosophiques de Monaco » pour un montant de 320 K€. La subvention de cette association permettra l'organisation d'événements, centrés sur la philosophie, tels qu'un colloque annuel, des ateliers mensuels, un cycle d'enseignement ainsi qu'un prix récompensant une publication francophone.

- l'article « subventions diverses » est porté à 1 M€ contre 902,3 K€ au Budget Primitif 2015, soit + 100 K€. Le programme dédié à la Nuit Blanche y figure à nouveau cette année, consécutivement au report de la manifestation, pour un montant de 600 K€.

- le pôle Danse est en croissance de + 290 K€ (soit + 3,8 %) afin de compenser la diminution de la contribution d'un sponsor privé d'une part, et d'autre part, de la prise en compte d'une majoration de 3 % des dépenses de personnel et des dépenses de fonctionnement. De plus, on note un programme de 250 K€ pour l'aide aux tournées et pour les investissements ainsi que pour le projet de la Nuit de la danse. De plus, est pris en compte le recrutement d'un pianiste à mi-temps pour la Compagnie des Ballets et à mi-temps pour l'Académie de Danse d'un montant de 50 K€.

- la subvention accordée pour le Printemps des Arts connaît une augmentation de + 14,9 %, soit + 200 K€. En effet, le Printemps des Arts bénéficiera en 2016 d'un programme de 200 K€ afin de financer un cycle exceptionnel MAHLER dans le cadre d'une opération qui associerait quatre orchestres philharmoniques allemands en plus de l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo.

- la subvention aux établissements d'enseignement privé augmente de 538 K€ (soit + 5,7 %) ; cette variation s'explique par la création à F.A.N.B. d'un poste de Conseiller d'orientation pour le collège et le Lycée, d'un poste d'infirmière à mi-temps pour le site de Monaco-Ville et enfin la substitution progressive de professeurs titulaires diplômés aux personnels contractuels.

- la baisse notable des manifestations culturelles de - 2,2 M€ en raison d'une année 2015 faste en événements avec les festivités liées à la célébration du dixième anniversaire de règne de S.A.S. le Prince Albert II et à celle de l'« Année de la Russie », relativisée par la majoration de la subvention accordée pour Monaco Medias de 300 K€, soit + 7,8 % afin de permettre au Festival de Télévision de continuer son développement, et notamment de proposer un « Business content » capable de répondre à la demande des professionnels, de moderniser et d'accroître les modes de communication et de promotion du Festival et la qualité de la compétition.

#### d) Le domaine international et coopération

Ce domaine connaît une forte diminution de - 9,5 %, soit - 2,1 M€ en raison notamment du financement, en 2015, de l'exposition Milan 2015 (- 3,6 M€).

On note également les évolutions suivantes :

- La poursuite de la préparation de l'exposition internationale ASTANA 2017 (+ 500 K€).

- Ce chapitre comporte désormais l'intégralité de la politique de coopération internationale (A.P.D.). Il a été opéré un renforcement substantiel de 1 M€ de l'Aide Publique au Développement. En la matière, l'accent est mis sur la coopération bilatérale, l'article 604.220 passant de 5,5 M€ à 6,3 M€.

- L'augmentation des dépenses relatives aux conférences internationales (+ 750 K€).

- La hausse des dépenses relatives aux cotisations aux organisations internationales de + 345,9 K€, soit + 13 % liée à la chute de l'euro vis-à-vis des monnaies dans lesquelles sont acquittées les cotisations notamment le Dollar et Franc Suisse.

- La diminution de la subvention accordée pour Monaco Inter Expo de - 300 K€, soit - 40 % en raison du programme, en 2015, concernant la seconde vie du Pavillon de l'exposition universelle à Milan.

#### e) Le domaine sportif

- Le domaine sportif est en hausse de 13,2 %, soit + 3,4 M€, en raison principalement de l'augmentation de la subvention versée à l'Automobile Club de Monaco dans le cadre des épreuves sportives automobiles (+ 11,1 %, soit + 2 M€) compte tenu de l'impact du taux de change euro dollars, ainsi que par celles destinées aux « Manifestations sportives » (+ 1,4 M€, soit + 129,6 %) compte tenu de l'organisation en 2016 du tournoi international de Rugby (1,25 M€), de l'aide à l'organisation du Championnat du Monde d'Aviron de Mer (80 K€) et de l'aide à Fédération Monégasque de Boules pour l'organisation du championnat du monde Denis Ravera (90 K€).

On note également les évolutions suivantes :

- Une hausse des subventions diverses (+ 166,6 %, soit + 325 K€) en raison notamment de l'augmentation de la subvention accordée au Centre de Formation de l'A.S.M. Basket (+ 190 K€). Cet article intègre également, la subvention destinée à l'association « Special Olympics Monaco ».

- L'inscription de 65 K€ pour le Comité monégasque Antidopage dont les crédits étaient précédemment inscrits à la D.E.N.J.S., compte tenu de son nouveau statut.

- La diminution de la subvention accordée au Comité Olympique

(- 345,8 K€, soit - 19 %) compte tenu de l'inscription, en 2015, des dépenses relatives aux Jeux des Petits Etats d'Europe (475 K€).

#### f) Le domaine économique

Ce domaine est en baisse significative de - 7,3 %, soit - 1,6 M€ en raison du transfert des articles « Aides Développement durable » et « Associations Développement Durable » au nouveau chapitre 10 « Développement Durable ». Hors transfert d'articles, le montant du domaine est en augmentation de 988,8 K€, soit + 5 % en raison principalement de :

- l'augmentation des dépenses d'intervention économique + 266 K€ (soit + 10,2 %) qui est liée principalement au changement de prestataire chargé de la gestion de la centrale de réservation des taxis, dont le montant de la prestation est supérieur à celui de l'ancien prestataire (+ 223 K€) ; par ailleurs, on note deux nouvelles inscriptions, 50 K€ pour la mise en place d'un Global Internet Exchange Point à Monaco et 100 K€ au titre de la participation de Monaco à la mise en place d'une liaison par fibre optique permettant de sécuriser les échanges numériques.

- la majoration de l'article « Exploitation Gare » (+ 230,1 K€, soit + 14,3 %) liée à l'installation d'une consigne à la gare (200 K€), dûment équipée en dispositifs de sécurité.

- l'inscription de crédits à l'article « Participation réseau télé » (350 K€) concernant la participation de l'Etat (350 K€) au déploiement de l'internet Très Haut débit pour tous en Principauté.

#### g) Le domaine développement durable

Le nouveau chapitre 10 « Développement Durable » est doté de 6,54 M€ dont 1,54 M€ par transfert des articles « Associations Développement Durable » et « Aides Développement Durable » du chapitre 9.

Hors transferts d'articles, le montant du domaine est en augmentation de 3,9 M€ en raison principalement de l'inscription sur le nouvel article « Transition Energétique » de 5 M€ afin de permettre l'abondement au « Fonds Vert » national créé sur le Compte Spécial du Trésor 82.30 dont l'objectif est de financer les actions de la Principauté suites aux engagements qui seront pris dans le cadre de la 21e Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques de 2015.

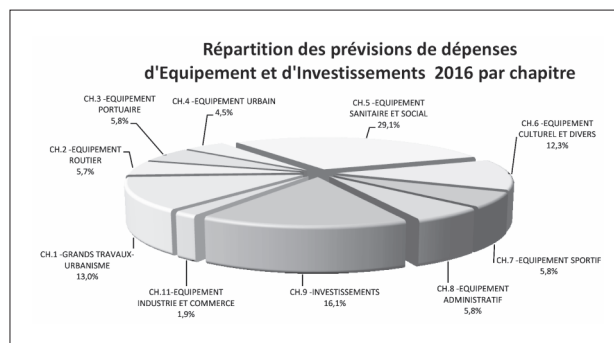
Cette hausse est relativisée par :

- la diminution de l'article « Associations Développement Durable » de 40 K€, soit - 32,5 % en raison de de l'organisation, en 2015, d'une réunion à Monaco de très haut niveau du WEC (40 K€).

- la baisse de l'article « Aide au développement durable » en raison principalement de l'inscription, en 2015, de 1 M€ pour le cofinancement du centre de communication du tour du monde de l'aéroplane solaire de M. Piccard (Solar Impulse 2).

### 3) Les Dépenses d'Equipe ment et d'Investissements

Les dépenses d'équipement et d'investissements s'établissent à 360.507.200 € et sont en hausse (+ 17,8 %) par rapport au Budget Primitif 2015. Ainsi, en marge des inscriptions nécessaires pour mener à son terme les opérations en cours, l'Etat consacre une part toujours croissante de ses dépenses dans les investissements, en particulier pour les grands travaux d'urbanisme et les équipements publics, assurant ainsi l'attractivité et la compétitivité de la Principauté. Les prévisions de dépenses d'investissements par chapitre se répartissent comme suit :



Les mouvements les plus significatifs, dans l'ordre des chapitres comptables du Budget sont les suivants :

#### a) Les grands travaux d'urbanisme

Ce chapitre s'élève à 47 M€ contre 44,8 M€ au Budget Primitif 2015, en hausse de + 2,1 M€, soit + 4,8 %. Cela est dû principalement à la hausse de l'inscription relative à l'Ilot Pasteur : + 8,3 M€, en raison du démarrage des travaux.

Cette augmentation est relativisée par la diminution des crédits destinés à l'opération « Tunnel Descendant »

(- 6,3 M€), celle-ci entrant dans une phase d'achèvement des travaux.

#### b) L'équipement routier

Ce chapitre est majoré de + 818 K€, soit + 4,1 % en raison :

- du démarrage des travaux du parking des Spélugues (+ 3 M€) ;

- du renouvellement des équipements du Centre Intégré de la Gestion de Mobilité (C.I.G.M.) (+ 2,1 M€) ;

- de la participation de l'Etat à des travaux réalisés sur la Commune de Beausoleil pour l'élargissement d'un tronçon du boulevard de France impliquant la mise à l'alignement des constructions situées en amont du boulevard (2,4 M€) ;

- Ces nouvelles inscriptions ou démarrages de travaux sont compensés par des diminutions de crédits concernant les études pour la création d'un rond-point souterrain qui permettra de mieux desservir le quartier de l'Annonciade (- 1,5 M€), l'amélioration des parkings publics (- 1,1 M€) et les interventions de la Direction de l'Aménagement Urbain en matière d'équipement routier (article « Voies Publiques - Mobilité Durable ») (- 2,4 M€). En effet, 3 programmes seront réalisés en 2016 (800 K€) contre 8 en 2015 (3,39 M€) ; Il s'agira du réaménagement de la Place de la Mairie (300 K€), de la poursuite des travaux de création des locaux poubelles situés rue Langlé et rue Notari (200 K€) et de la mise en place de mobiliers urbains dits « intelligents » (abris bus, bornes d'appel taxis, point d'information dynamique,...) pour un montant de 300 K€ ;

#### c) L'équipement portuaire

La hausse de + 36,8 %, soit + 5,7 M€ de ce chapitre par rapport au Budget Primitif 2015 est principalement due aux opérations suivantes :

- Extension du Quai des Etats-Unis et de l'Epi Central (+ 5 M€) : cette opération concerne la reconstruction totale du quai dont la structure est corrodée. Les crédits 2016 permettront de financer la fin des études et la réfection d'une première zone.

- L'entretien de la rotule dans le cadre de la maintenance décennale nécessite une inscription de 4 M€ sur l'article dédiés aux Ouvrages Maritimes & Portuaires ;

- S'agissant de l'Urbanisation en Mer (+ 1,7 M€), les crédits 2016 permettront de poursuivre la mission de supervision technique et juridique des études d'exécution du projet, suite à la signature du traité de concession du 30 juillet 2015.

- En contrepartie, certains projets s'achèveront en 2016 comme les travaux de la Superstructure Dignes Nord & Sud (- 4 M€) et l'Aménagement de l'Avant-Port (- 1,9 M€) ;

#### d) L'équipement urbain

En matière d'équipement urbain, la forte diminution de - 44,9 %, soit - 13,1 M€ est due essentiellement à la fin des travaux concernant le 3<sup>ème</sup> poste source (- 7,3 M€) ;

Par ailleurs, le programme de restructuration de l'héliport de Fontvieille (- 3 M€) ayant été remis à jour et la continuité d'exploitation nécessitant un phasage de travaux différent, les crédits 2016 permettront d'approfondir les études et de terminer la réfection du tarmac.

D'autre part, les travaux de doublement des réseaux d'eau et de création d'un nouveau réservoir d'eau potable (- 1 M€) impliqueront des études complémentaires en 2016 nécessaires pour le choix du site définitif.

Ces différentes baisses sont atténuées par les dépenses liées aux différents travaux de réfection ou de raccordement du réseau des égouts de la Principauté (+ 1,4 M€) et par celles liées à l'extension de la télésurveillance (+ 1,4 M€).

#### e) L'équipement sanitaire et social

Ce domaine est en forte augmentation de 40,2 M€, soit + 62,2 %, hausse principalement due à la poursuite des travaux de l'opération l'Engelin (+ 27,4 M€).

On peut noter également le démarrage des travaux concernant la construction de l'établissement d'enseignement F.A.N.B. Roqueville (+ 6,5 M€), la poursuite des études et les travaux préparatoires concernant les opérations domaniales intermédiaires (+ 8 M€), ainsi que celles sur la réflexion du périmètre du projet Grand Ida (+ 3 M€).

Par ailleurs, l'article dédié aux acquisitions de terrains et immeubles croît de + 7 M€ et l'augmentation de + 1,9 M€ sur le Centre de Gérontologie Clinique est destinée à solder l'ensemble des contrats.

Ces augmentations sont minimisées par la diminution des crédits liés à certaines opérations, comme le maintien à niveau de l'actuel CHPG (- 8 M€) dû à d'importants reports de crédits disponibles et le projet réhabilitation/reconstruction du site Cap Fleuri : - 1,1 M€.

#### f) L'équipement culturel ou divers

Ce chapitre est en hausse de + 24,7 %, soit + 8,8 M€ en raison principalement de la poursuite des travaux concernant l'opération de l'Entrée de Ville du Jardin Exotique + 13 M€. On note aussi la nouvelle inscription concernant la participation de l'Etat au Financement de la Maison Diocésaine (1 M€). On relève également la hausse de 1,3 M€ afin de solder les travaux du Yacht Club.

Cette hausse est relativisée par la baisse du montant des travaux d'extension du Musée des Traditions (- 1 M€) et par la baisse des dépenses relatives aux travaux de décoration du Grimaldi Forum (- 1,8 M€) en raison de la fin de ces travaux. On note également l'absence d'inscription sur l'article « Grimaldi Forum » du fait que le contentieux du Grimaldi Forum est terminé et sur l'article « Rénovation C.C.A.M. » en raison du renouvellement de matériel à l'Auditorium Rainier III en 2015.

#### g) L'équipement sportif

Ce domaine diminue de - 3,4 %, soit - 737 K€, en raison essentiellement des travaux relatifs au Stade Louis II pour - 1,1 M€ (travaux d'entretien et réhabilitation). Les gros travaux du Stade Louis II sont, quant à eux, en hausse de + 449,1 M€ en raison de la rénovation du Centre Nautique Albert II. On note aussi la hausse des travaux d'entretien du Stade Nautique Rainier III (+ 174,5 K€).

#### h) L'équipement administratif

Les crédits pour les équipements dans le domaine administratif augmentent de 1,13 M€, soit + 5,8 %. On note principalement :

- une hausse de + 1,4 M€, pour la mise en œuvre du système d'information au sein de l'Administration en raison de la prise en compte du logiciel de paye et de gestion des Ressources Humaines.

- une augmentation des acquisitions d'équipements pour les pompiers (+ 717 K€) en raison du remplacement du système de gestion de l'alerte.

- une diminution des travaux du poste de police à Saint Roman (- 1 M€) compte tenu de leur achèvement en 2016.

#### i) Investissements

Ce chapitre intègre l'article créé pour assurer le financement du nouvel hôpital. Cet article est doté d'une inscription de 45 M€.

Par ailleurs, 5 M€ ont été inscrits pour de potentielles acquisitions immobilières et 8 M€ pour d'éventuelles rachats au Fonds de Réserve Constitutionnel.

#### j) L'équipement industriel et commercial

Ce chapitre est en légère diminution (- 460 K€, soit - 6,2 %). On note principalement :

- la fin des travaux du dépôt de Carros (- 2,4 M€), le nouvel entrepôt étant livré en 2015.

- la hausse des travaux du parking du Quai Antoine 1<sup>er</sup> (+ 2,7 M€). En effet, d'importants travaux sont envisagés afin de pallier les problèmes induits par la fissuration du béton de la structure générant des infiltrations d'eau de mer.

### III - Les Comptes Spéciaux du Trésor

Les Comptes Spéciaux du Trésor (C.S.T.), qui enregistrent des opérations temporaires comme par exemple les prêts et avances et les C.H.C., font apparaître un solde débiteur prévisionnel de 63.289.500 €, soit 63.025.000 € de recettes et 126.314.500 € de dépenses.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Madame le Directeur.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, je rappelle, pour tous ceux qui interviendront au cours de ces séances consacrées au projet de Budget Primitif 2016, si vous en êtes d'accord, que nous reconduisons les mêmes dispositions que par le passé pour les temps de parole consacrés aux interventions :

- six minutes dans le cadre présent de la discussion générale,

- trois minutes ensuite par intervention sur un même sujet par chapitre budgétaire ainsi que pour les explications de vote finales.

Par ailleurs, chers collègues, pour la fluidité du débat, vous aurez l'occasion d'aborder les sujets que vous souhaitez au fur et à mesure que nous examinerons les différentes lignes des chapitres du budget.

Monsieur le Ministre, c'est avec beaucoup d'intérêt que le Conseil National a pris connaissance du rapport du Gouvernement qui accompagnait le document budgétaire.

Avant la lecture du rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, je vous rappelle, chers collègues, que le Gouvernement a procédé à des inscriptions complémentaires, dont nous avons eu connaissance par courrier en date du 17 novembre dernier. Un nouveau fascicule budgétaire modifié vous a été confié vendredi 4 décembre, en début d'après-midi.

Sans plus tarder je passe maintenant la parole au Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, Monsieur Marc BURINI, rapporteur du projet de Budget Primitif pour l'exercice 2016.

**M. Marc BURINI.-** Merci beaucoup.

Le projet de loi n° 943 portant fixation du Budget Général Primitif de l'Etat pour l'exercice 2016 a été déposé sur le bureau du Conseil National le 2 octobre 2016 et a été renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale le 5 octobre en Séance Publique.

Celle-ci avait entamé son étude sans attendre son renvoi. Elle s'est attachée, comme de coutume, à examiner le budget, dans l'esprit de l'article n° 38 de la Constitution du 17 décembre 1962 disposant que « *Le budget national exprime la politique économique et financière de la Principauté* ».

Dans cet objectif et conformément à la loi du 1<sup>er</sup> mars 1968 relative à la loi de budget, elle a étudié, outre la liasse budgétaire, l'ensemble des documents fournis par le Gouvernement : le Programme Gouvernemental d'Action – dit PGA – qui présente les actions et leurs objectifs, l'exposé des motifs de la loi, le document de travail explicatif qui détaille les actions par chapitre et enfin, le programme triennal d'équipement public pour les trois prochaines années.

Cet examen a donné lieu à la préparation d'une centaine de questions communiquées au Gouvernement ainsi qu'à une demande de mise à jour des tableaux de suivi des recettes, des dépenses et des activités des

sociétés concessionnaires, mise en place sous cette mandature.

Les 5, 6 et 10 novembre derniers, Conseil National et Gouvernement se sont réunis en Commission Plénière d'Etude budgétaire et ont largement débattu sur l'ensemble des politiques publiques et des actions qui en découlent pendant près de vingt-quatre heures.

Comme l'indique le Programme Gouvernemental d'Action, ce projet de budget s'inscrit dans un contexte économique encore instable.

En effet, la croissance mondiale progresse à un rythme modéré. Dans ses dernières perspectives économiques semestrielles, l'OCDE prévoit un affermissement progressif de la croissance mondiale, qui devrait atteindre 3.3 % en 2016 et 3.6 % en 2017. Mais pour que la reprise de l'activité soit significative, la Chine constituant un tiers de la croissance mondiale devra opérer un rééquilibrage en douceur de son activité en espérant que son ralentissement relatif ne contamine pas le reste du monde. Les Etats-Unis, où la croissance tient depuis six ans, pourraient constituer un relais possible pour soutenir l'économie mondiale à condition que les pays avancés relancent leurs investissements. Cependant, les difficultés rencontrées par les économies émergentes, l'atonie des échanges et les incertitudes relatives à la production potentielle accentuent les risques à la baisse et les vulnérabilités.

Comment ne pas évoquer les incertitudes au niveau géopolitique qui ensanglantent la planète ? Au moment où votre rapporteur écrivait ces lignes, à Paris, l'impensable faisait place à l'indicible...

Malgré ce contexte international difficile et incertain, le Gouvernement a établi un budget primitif 2016 en excédent de 5,8 M€.

Avant d'analyser de manière détaillée les éléments chiffrés qui ont conduit à ce résultat prévisionnel positif, votre rapporteur souhaite faire quelques remarques liminaires sur le Programme Gouvernemental d'Action.

Ce document de forme littéraire revêt un caractère majeur puisqu'il présente, pour chacune des politiques, les objectifs et les actions qui vont être menées dans les années à venir. Au titre de ce budget, la Commission a pu constater que son contenu est plus riche que ces deux dernières années. Y figure notamment pour la première fois la politique de mobilité. Cela répond à la préoccupation de la Représentation Nationale, laquelle n'a cessé de se faire le relais des Monégasques, des résidents, des pendulaires et de nos visiteurs,

confrontés quotidiennement aux problèmes récurrents d'accès à la Principauté et de circulation.

Comme c'est le cas à chaque examen du budget primitif, la Commission a relevé que certains passages entiers figurent encore à l'identique de ceux de l'an dernier. Mais surtout, certains dossiers, pourtant annoncés comme prioritaires, n'évoluent pas année après année ; ce qui est souvent regrettable.

A ce titre, votre rapporteur citera, sans être exhaustif, quelques exemples sur lesquels le Conseil National souhaite attirer l'attention du Gouvernement.

Au niveau réglementaire : la publication des Ordonnances Souveraines et Arrêtés Ministériels en matière de communications électroniques et de services numériques est attendue depuis plusieurs années. Ces textes sont pourtant indispensables au développement des entreprises de ces secteurs porteurs et particulièrement adaptés à la Principauté : nécessitant peu de mètres carrés et à forte valeur ajoutée, c'est bien ce type d'activités qu'il faudrait aussi attirer à Monaco.

En ce qui concerne la modernisation de l'administration : de trop nombreux projets de modernisation des outils des services administratifs n'ont toujours pas abouti, au détriment de l'amélioration de l'efficacité et du service rendu aux usagers (télé procédures en matière de carte de résidence, de création d'entreprises et d'immatriculation au répertoire du commerce notamment). Le Conseil National est prêt à soutenir l'action gouvernementale et à voter les moyens nécessaires à leur réalisation.

En ce qui concerne les Grands Travaux : les élus ne comptent plus les chantiers qui semblent demeurer en phase d'études pendant de trop nombreuses années, représentant par ailleurs un coût considérable pour l'Etat : aménagement du Port Hercule, extension de l'Héliport, réaménagement du Port de Fontvieille. Le Conseil National a conscience de la difficulté pour les services techniques de mener à bien toutes ces études et de suivre tous les chantiers en cours ; néanmoins, le sentiment qui se dégage, c'est que leur concrétisation se fait attendre. Votre rapporteur reviendra plus longuement sur ce sujet lorsqu'il abordera les Grands Travaux.

Ces constats conduisent les Conseillers Nationaux à s'interroger : ce plan d'action gouvernemental qui leur est présenté depuis 2013 est-il trop ambitieux ? Les services administratifs ont-ils les moyens techniques et humains de leurs ambitions ? Peut-être

faudrait-il sérier les problèmes, fixer des priorités et opérer des arbitrages permettant d'atteindre des objectifs réalisables dans les délais impartis ?

La Commission des Finances propose de débattre en début d'année prochaine avec le Gouvernement sur ces questions et suggère qu'au-delà de cette présentation annuelle des objectifs et des actions, un document cadre fixant les opérations prioritaires sur 5 ans soit réalisé par le Gouvernement. Rassurez-vous, Monsieur le Ministre, il ne s'agirait pas là d'un Gosplan, mais plutôt d'un document prospectif permettant à la Représentation Nationale de mieux appréhender les priorités du Gouvernement.

Dans la première partie de son exposé, votre rapporteur va s'attacher à examiner les grandes masses de ce projet de budget pour l'année à venir.

Il présente un résultat en excédent de 5,8 millions avec 1 milliard 143 millions de recettes (en hausse de 7,7% par rapport au Budget Primitif 2015) et 1 milliard 137 millions de dépenses (en hausse de 7,4 % par rapport au Budget Primitif 2015).

Ainsi, le budget de l'Etat pour l'année 2016 serait excédentaire, pour la quatrième année consécutive, élément de satisfaction pour le Gouvernement et pour la Représentation Nationale.

La Commission des Finances a relevé que, tout comme l'an dernier, les estimations de recettes et de dépenses s'inscrivent dans le prolongement du Budget Rectificatif 2015 et des bons résultats de notre Economie de l'année en cours. Ainsi, les dépenses évoluent à due concurrence des recettes.

Ces dernières se décomposent de la manière suivante :

- 878,6 M€ au titre des contributions ;
- 232 M€ au titre des produits et revenus du domaine de l'Etat ;
- 32,6 M€ au titre des produits et recettes des services administratifs.

Le chapitre des contributions continue de représenter la très large majorité des recettes de l'Etat soit 76,9% contre 75,5 % l'an dernier. Leur progression est estimée à plus 9 % par rapport au budget primitif 2015 et s'explique principalement par trois facteurs : d'une part, l'augmentation de la T.V.A qui passe de 525 M€ à 580 M€ en progression de 10,5 %, d'autre part, une hausse de 8,7 % des droits de mutation, enfin, la croissance des droits sur autres actes civils



administratifs passant de 16 à 23 M€ parmi lesquels on notera principalement les droits de transcription majorés du fait d'opérations immobilières proposées actuellement à la vente.

La Commission des Finances a relevé que la T.V.A. interne, c'est-à-dire celle directement générée par les entreprises monégasques, représentée à elle seule 520 M€, ce qui constitue un indicateur encourageant. En effet, la part du compte de partage n'a cessé de décroître dans le pourcentage total de la T.V.A. encaissée ces 5 dernières années : cela renforce notre autonomie budgétaire en la matière.

La Commission a interrogé le Gouvernement sur l'apport des sociétés nouvellement créées en Principauté en matière de retombées économiques. A la question de la Commission des Finances sur ce sujet, le Gouvernement a répondu qu'en 2014, 632 entreprises ont été créées, générant 5,6 M€ de T.V.A. et 18 % d'entre-elles ont recruté, créant ainsi 525 emplois.

Ces données ont paru à la commission relativement modestes même si les premières années de vie sociale ne sont pas nécessairement génératrices de chiffres d'affaires importants et que les retombées directes et indirectes pour l'Economie monégasque doivent aussi être prises en compte.

Le Conseil National suggère cependant au Gouvernement de suivre de manière régulière ces indicateurs qui devraient faire l'objet d'une attention particulière afin d'identifier les secteurs porteurs et les activités que nous voulons particulièrement voir venir s'implanter sur notre territoire.

En ce qui concerne les droits de mutation, le Gouvernement a établi une prévision à 100 M€ identique à celle présentée au Budget Rectificatif 2015, présageant un maintien à niveau des transactions immobilières en 2016.

A l'heure où ce rapport était rédigé, le projet de loi n° 936 portant modification de la loi n° 1.381, du 29 juin 2011, relative aux droits d'enregistrement exigibles sur les mutations de biens et droits immobiliers modifiée » devait être soumis au vote du Conseil National en date du 26 novembre. Rappelons que ce dispositif devrait permettre à certaines entités, détentrices de biens immobiliers en Principauté, de sortir de l'anonymat moyennant un droit d'enregistrement de 1 % sans limitation de durée. La majorité des élus avait souhaité que cet agencement législatif fût présenté avant la fin de l'année au vote

de notre Assemblée afin de lever toute incertitude juridique auprès des acteurs du secteur immobilier.

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 125 M€ contre 120 M€ au Budget Primitif 2015 soit une hausse de 4,1 %.

Les produits et revenus du domaine de l'Etat constituent le second chapitre de recettes et représentent 20,4 % de celles-ci.

Ce chapitre est en très légère baisse de 0,1% par rapport au Budget Primitif 2015. Son examen détaillé fait apparaître des situations contrastées.

Les produits du domaine immobilier de l'Etat sont en hausse de 3,5 % du fait des récentes livraisons de logements domaniaux (Odéon) les recettes des parkings publics progressent également de 3 %. En revanche, les produits de cession sont estimés à 3 M€ contre 8 M€ les années précédentes.

La commission prend acte avec satisfaction de la décision du Gouvernement qui, à la demande répétée du Conseil National, a enfin fait apparaître une prévision prudente en phase avec les recettes réelles que l'Etat peut espérer en fonction des opérations en cours de négociation.

Les monopoles exploités par l'Etat, c'est-à-dire les services postaux et l'Office des Emissions de Timbres-Poste, la régie des tabacs et les publications officielles, se maintiennent. Félicitons à ce titre la Direction de la Régie des Tabacs pour la politique commerciale active et dynamique qu'elle mène depuis plusieurs années se traduisant par plus de 16 M€ de recettes pour l'Etat, mais surtout un résultat d'exploitation de 11 M€.

A contrario, l'évolution des monopoles concédés par l'Etat est plus préoccupante.

En effet, les recettes y afférentes sont en baisse de 14% par rapport à l'an dernier. La situation la plus inquiétante est toujours celle de la Société des Bains de Mer dont la redevance devrait s'établir en baisse de 4,9 % pour atteindre 32 M€. Cette estimation a été établie en fonction des résultats prévisionnels des jeux, résultant plutôt d'une baisse des jeux européens alors que les résultats des jeux américains sont estimés à la hausse et que les machines à sous devraient connaître une légère reprise.

Il est à souhaiter que les nouveaux actionnaires et la nouvelle organisation interne permettront le retour à des résultats positifs en ce qui concerne les jeux et seront porteurs de projets de croissance externe, sans

attendre la fin des travaux source future, nous l'espérons, de revenus immobiliers substantiels.

S'agissant de Monaco Telecom, la redevance devrait progresser de 9 % par rapport à l'an dernier. On rappellera que celle-ci est indexée sur la marge brute de la société. Cette marge devrait s'améliorer fortement sur la téléphonie mobile et l'accès à Internet mais baisser sur les activités filaires et la télévision.

Les récentes annonces en matière de services 4G+ et de chaînes supplémentaires sont des éléments positifs. En revanche, le Conseil National a demandé au Gouvernement de disposer d'une situation détaillée en matière sociale dans la mesure où le changement d'actionnaire s'accompagne d'une restructuration de la société au niveau de ses effectifs.

Les revenus du domaine financier passent de 18,4 M€ à 29,2 M€. Cette hausse de 55 % provient de l'augmentation des intérêts bancaires perçus sur les disponibilités de l'Etat dont la trésorerie a crû (pour plus de 2 M€) et surtout de l'augmentation des dividendes perçus de Monaco Telecom (pour près de 8 M€).

Cet accroissement des dividendes avait déjà été anticipé au Budget Rectificatif et s'explique essentiellement par la baisse de la réserve opérationnelle décidée par le nouvel actionnaire.

Les Produits et Recettes des Services administratifs ne représentent, quant à eux, que 2,9 % des recettes totales du budget et sont en progression de 17,2 %.

Leur prévision à la hausse provient en majeure partie de la signature d'un protocole de conciliation avec un industriel de la place et d'un accroissement des crédits de l'article « autres recettes ».

Les dépenses envisagées au titre du Budget Primitif 2016 s'établissent à près de 1 milliard 137 millions d'euros en augmentation de 7,4 % par rapport au Budget Primitif 2015.

Elles se décomposent de la manière suivante :

- 525 millions au titre des dépenses de fonctionnement ;
- 362 millions au titre des dépenses d'équipement et d'investissements ;
- 249 millions au titre des dépenses d'interventions publiques.

Votre rapporteur se propose de débiter par l'analyse des dépenses de fonctionnement représentant plus de 46 % du total des dépenses et regroupant les dépenses de personnel, de fournitures et travaux ainsi que les frais financiers.

Les dépenses de personnel s'élèvent à 312 M€ en augmentation contenue de 0,8 %.

Cette année, le Gouvernement prévoit de créer une trentaine de postes supplémentaires, ce qui paraît bien plus acceptable que l'an dernier où 53 postes furent créés.

Les fournitures, services extérieurs et travaux en hausse de 2,3 % atteignant près de 200 M€ se répartissent au travers de plusieurs articles des services administratifs.

On rappellera que cette somme regroupe tous les frais administratifs des services de l'Etat, les achats de mobiliers et de matériels, les frais de location des locaux où ils effectuent leur mission ainsi que l'entretien de l'ensemble du parc domanial en Principauté et en France.

En matière de frais administratifs, la commission souhaite mettre en avant la création l'an prochain d'une structure de type « fonds social » qui n'existait pas jusqu'à présent et qui constitue une réelle avancée pour les fonctionnaires et agents de l'Etat. Le Conseil National soutient assurément la mise en place de cette mesure.

Par ailleurs, la commission a relevé le montant important des dépenses relatives au domaine immobilier qui s'élève à plus de 36 M€, en hausse de 5,5 %. Parmi ces travaux, les piliers qui supportent l'hôtel « Fairmont » relèvent du Domaine de l'Etat qui doit en assurer l'entretien. Le coût de ces travaux s'élève à 7 M€ en 2016, la charge totale pour l'Etat étant estimée à 12 M€ avec un étalement sur deux ans et demi ; cette somme n'est pas négligeable.

Au titre de ces dépenses d'entretien, l'Etat ne consacre que 2,2 M€ pour la rénovation de logements. Au moment du Budget Rectificatif, 71 appartements du secteur ancien appartenant à l'Etat étaient inoccupés. Devant l'inquiétude de la majorité qui estime que ces appartements domaniaux doivent entrer le plus rapidement possible dans le secteur locatif, le Gouvernement nous a assuré de sa célérité et qu'en cas de besoin, des crédits supplémentaires seraient inscrits au Budget Rectificatif 2016. Les élus veilleront à l'utilisation effective des crédits ouverts.

Pour conclure et avant d'aborder nos dépenses d'équipement, notre Assemblée ne peut qu'inciter le Gouvernement à être extrêmement vigilant quant à l'entretien et au maintien des équipements publics existants. La majorité a souvent insisté sur ce point primordial, il en va de l'image de Monaco.

Votre rapporteur souhaite à présent aborder les dépenses d'équipement et d'investissements regroupées sous la section 7.

Elles s'élèvent à 362,8 M€ en progression de 56,7 M€ soit 17,8 % par rapport au budget primitif 2015 et représentent 31,9 % des dépenses de ce budget.

Ces dépenses se répartissent de la manière suivante :

- 302,5 M€ au titre des travaux d'équipements *stricto sensu*,

- 45 M€ au titre de la provision pour le nouvel hôpital,

- 5 et 8 M€ consacrés respectivement à l'acquisition d'immeubles et aux rachats au Fonds de Réserve Constitutionnel

En ce qui concerne les acquisitions, le budget est porté de 3 à 5 M€. Cette somme ne reflète pas la politique active menée par le Gouvernement en matière de préemptions, politique, soulignons-le, soutenue et voulue par le Conseil National. En effet, les achats sont majoritairement financés par le Fonds de Réserve.

Ainsi en 2015, au 31 octobre, 62,3 M€ ont été prélevés pour l'achat de biens immobiliers dans le secteur ancien. L'excédent budgétaire constaté à la clôture de l'exercice 2014 a permis cette année le rachat pour 151 M€ de certains de ces biens au Budget de l'Etat. Eu égard aux résultats attendus à la clôture 2015, nous pouvons envisager que cette décision – qui agréée notre Assemblée – sera reconduite.

En période d'excédents, nous avons les moyens de revenir *a posteriori* à l'orthodoxie budgétaire en abondant le Fonds de Réserve de liquidités tout en inscrivant au Budget des biens immobiliers dont la destination première était bien budgétaire. Ces acquisitions permettront à terme le remembrement de certains quartiers et la réalisation d'opérations domaniales répondant ainsi à la demande de nos compatriotes.

S'agissant des travaux d'équipement public en progression de 17,8 %, les crédits ouverts sont, dans la quasi-totalité des cas, inscrits au Programme Triennal d'Équipement Public.

Votre rapporteur souhaite attirer l'attention sur ce programme qui représente pour les années 2016 à 2018, 4 milliards 169 millions d'euros soit près de quatre années de recettes budgétaires ou encore 2 fois la partie liquide du Fonds de Réserve Constitutionnel.

Il souhaite rappeler également l'article 5 de la loi n° 841 du 1<sup>er</sup> mars 1968 qui stipule que « *le vote du budget emporte l'adoption du programme triennal d'équipement public qui lui est annexé* ».

Ainsi, le vote du Budget Primitif 2016 entraîne l'adhésion par le Conseil National à un grand nombre d'opérations qui engagent l'Etat pour des décennies et non pas seulement pour l'année à venir.

Au sein de ce programme, ne figurent que 4 opérations nouvelles pour un total de 60,8 M€ :

- le remplacement du système intégré de gestion de la mobilité pour 5,44 M€ ;

- la reconstruction du quai des Etats Unis qui est corrodé pour 25 M€ ;

- les études pour l'urbanisation en mer pour 23,4 M€ ;

- et, enfin, les études sur les réseaux d'égouts pour 7 M€.

Par ailleurs, votre rapporteur souhaite relever qu'un grand nombre de chantiers à l'étude ou en cours sont réévalués à la hausse. Nous citerons les plus significatives en termes de montants :

- de 28,6 à 33,5 M€ pour l'amélioration de la sécurité des tunnels routiers ;

- de 315 à 320 M€ pour l'îlot Pasteur ;

- de 1,10 à 5,16 M€ pour l'extension du réseau de télésurveillance urbaine ;

- de 20 à 25 M€ dans le cadre du projet Grand Ida pour le relogement du FAR ;

- de 75 à 85 M€ pour le maintien à niveau de l'hôpital ;

- de 104 à 119 M€ pour la réhabilitation du Cap Fleuri ;

- de 165 à 172 M€ pour l'opération « entrée de ville/Jardin Exotique » ;

- de 18 à 25 M€ pour les travaux du Stade Louis II ;

- de 8,2 à 20,8 M€ pour la mise en œuvre du système d'information ;

- de 7,9 à 10,3 M€ pour les travaux sur bâtiments publics ;

Enfin, de 683 à 750 M€ pour le nouvel hôpital. Précisons que sur ce point, l'adjonction au projet d'une quatrième tour – en remplacement du pavillon Louis II – avait été suggérée par le Conseil National et retenue par le Gouvernement.

S'ils reconnaissent que ces investissements structurels et d'avenir sont nécessaires pour la Principauté, les élus restent néanmoins très attentifs et vigilants à plusieurs égards.

Attentifs et vigilants quant aux dérapages fréquents des budgets au fur et à mesure des programmations qui évoluent d'année en année. En effet, trop souvent, des études sont réalisées puis abandonnées engendrant des coûts importants en bureau d'études et en temps passé pour les équipes administratives ainsi que des retards significatifs sur les projets.

Attentifs et vigilants quant au suivi de ces nombreux chantiers par les services techniques qui, pour des raisons évidentes de coûts structurels, ne peuvent être dotés en personnel de manière trop importante.

Attentifs et vigilants enfin et surtout quant au financement futur de ces projets, lesquels ne peuvent s'envisager que par un flux de recettes à venir abondant et continu.

Le Conseil National considère qu'il est devenu primordial de disposer d'un document accompagnant le triennal, non contraignant mais indicatif, qui devrait faire état d'un phasage des projets et de leurs coûts – tant de réalisation que d'entretien – ainsi que d'un ordre de priorité des chantiers.

La Représentation Nationale considère qu'il conviendrait d'entamer en ce sens une réflexion dès à présent et de penser à de nouveaux modes de financement. En fait pourra-t-on faire longtemps l'économie de cette réflexion ?

Votre rapporteur en vient à présent aux dépenses d'interventions publiques qui s'élèvent à 249 M€ contre 235 M€ l'an dernier soit une progression de 5,9 %. Elles représentent ainsi 21,9 % du total des dépenses.

Tous les domaines d'intervention sont en progression :

- La dotation communale s'établit à 46,9 M€ en hausse de 3,2 %. Celle-ci s'explique notamment par le versement d'une subvention spéciale pour les travaux sur des sites gérés par la Mairie et l'augmentation des subventions versées aux associations sportives pour le compte de l'Etat.

- Le domaine social et sanitaire bénéficie de subventions à hauteur de 66 M€ en hausse de 9,6 %. On relèvera qu'après 5 années d'équilibre budgétaire, les résultats prévisionnels du C.H.P.G. pour 2016 nécessitent l'inscription d'une subvention d'équilibre estimée à 3,7 M€ contre 2,7 M€ au Budget Rectificatif 2015. Par ailleurs, tous les établissements de la filière gériatrique ainsi que l'Office de Protection Sociale voient leur subvention majorée. On note également l'augmentation sensible de la subvention versée à la Croix Rouge Monégasque (+5 %) permettant de financer des créations de postes et de l'Aide Nationale au Logement (+6,9 %) consécutive à la livraison des appartements domaniaux à la Tour Odéon.

- Le domaine éducatif et culturel connaît une légère hausse de 0,7 % et s'établit à 58,7 M€. Seuls l'Opéra et le Printemps des Arts connaissent une augmentation sensible de leur subvention. Par ailleurs, le budget consacré aux manifestations culturelles est en baisse de 18,4 % ; celle-ci s'explique par l'absence de grandes manifestations nationales l'an prochain.

- Le domaine international et de coopération connaît une baisse de 7,7 % du fait de l'absence d'événements qui avaient engendré de fortes subventions en 2015 (plus particulièrement l'Exposition de Milan qui s'est achevée).

- Le domaine sportif est en hausse de 13,2 % passant de 26 à 29,4 M€. Celle-ci s'explique principalement par l'augmentation de la subvention versée à l'A.C.M. rendue nécessaire par la perte de change euros/dollars et la tenue du Grand Prix Historique. Par ailleurs, se tiendra pour la première fois en Principauté un tournoi international de Rugby à VII qui obtient une subvention de plus d'un million d'euros.

- Enfin, le domaine économique et touristique connaît une baisse de 7,7 % principalement due au retranchement des budgets relatifs au développement durable qui font désormais l'objet d'un nouveau chapitre dédié.

Au sein de ce nouveau chapitre, une inscription nouvelle de 5 M€ correspond à la dotation d'un « fonds vert national » que le Gouvernement a décidé de créer et qui sera dédié à la transition énergétique. Cette mesure doit permettre de disposer des moyens

financiers aux fins d'atteindre les objectifs fixés par le Prince Souverain de réduction de 50 % des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030. Si les élus ne peuvent que se féliciter avec fierté que la Principauté donne l'exemple en s'engageant dans la lutte pour la survie de notre planète, il incite le Gouvernement à la plus grande prudence quant à la mise en œuvre des objectifs qui lui ont été assignés. Par lettre en date du 29 octobre, vous nous faisiez part, Monsieur le Ministre, de votre intention de recruter sept personnes (5 dès 2016 et 2 en 2017) au sein d'une cellule spécifique dédiée à cette mission. Par lettre du 17 novembre, vous avez confirmé par une inscription budgétaire complémentaire de 444 000 € la création de 5 postes dès 2016. La rigueur budgétaire incite votre rapporteur à demander au Gouvernement de bien circonscrire et évaluer les besoins humains dévolus à cette mission avant de décider de pérenniser ces dépenses publiques dès aujourd'hui.

L'examen chiffré de ce Budget Primitif 2016 étant à présent achevé, votre rapporteur souhaiterait faire état des bonnes performances de la partie liquide du Fonds de Réserve Constitutionnel : le rendement des liquidités s'élevait à fin octobre à 3,1 %. La majorité du Conseil National tient à souligner que les mesures prises par le Gouvernement en matière de suivi du Fonds de Réserve vont dans le sens demandé par la majorité depuis 2013 : audit des coûts des frais de gestion en 2014 et mise en place d'un outil de consolidation depuis cette année. La Commission des Finances estime toujours qu'une personne au moins pourrait être dédiée à la gestion du Fonds, notamment pour suivre au quotidien les indicateurs dont le Fonds dispose aujourd'hui. L'embauche de sept personnes est annoncée pour suivre un Fonds vert doté de 5 M€, une personne dédiée au suivi de notre Fonds de Réserve de 2 milliards ne nous semblerait pas disproportionnée...

Dans la seconde partie de son rapport, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale a souhaité mettre l'accent sur trois dossiers et problématiques auxquels notre Assemblée entend s'atteler et voir aboutir dès 2016 pour conclure sur les engagements que les élus attendent que le Gouvernement prenne avant la fin de nos débats budgétaires.

Nous avons, au cours de nos séances privées, évoqué Monaco Brands. Cette société étatique fut créée en avril 2012 dans le but à la fois de protéger, valoriser et défendre l'ensemble du portefeuille de marques dont elle est propriétaire ou licenciée. Ce portefeuille comprend – et c'est ce qui nous intéresse en tout

premier lieu – les marques « MONACO » et « MONTE-CARLO ».

A ce titre, l'utilisation des termes « MONACO » et/ou « MONTE-CARLO » sous quelque forme ou sur quelque produit que ce soit doit être préalablement autorisée par cette société et faire l'objet d'un contrat de licence.

Si cette initiative tendant à protéger, à contrôler *a priori* et à valoriser *a posteriori* l'image de la Principauté paraît bien fondée et emporte l'assentiment des élus, des interrogations se sont fait jour depuis sa mise en place. En 2013 (dernier chiffre communiqué aux élus) le bénéfice net de cette société s'élevait à la somme de 4 727,78 Euros. Cela ne semble pas encore répondre aux résultats attendus et être une source de revenus significative.

Après plus de trois ans d'existence, le Conseil National souhaiterait qu'une réunion d'information soit organisée en 2016 afin de faire un premier bilan sur le fonctionnement de cette structure. Ce rendez-vous serait l'occasion de nous présenter les critères et l'équité des règles applicables, les coûts de fonctionnement de la société « Monaco Brands », ainsi que sa politique de communication auprès des acteurs intéressés et ses objectifs de développement à moyen et long terme.

Un autre sujet devra être abordé et réglé en 2016 par le Gouvernement et le Conseil National : les locaux commerciaux appartenant à l'Etat. Il s'agit là d'une forte préoccupation des élus de la majorité, laquelle devrait, j'en suis convaincu, être partagée par le Gouvernement. Rappelons que les locaux commerciaux du domaine public de l'Etat offrent des loyers modérés par rapport au secteur privé – à l'exception des centres commerciaux – mais ne donnent pas droit à la propriété commerciale.

Ces surfaces de commerces ou de bureaux devraient permettre à nos compatriotes d'entreprendre, d'ouvrir des magasins, des restaurants, de pouvoir exercer des professions libérales...

C'est pourquoi il faudra absolument éviter à l'avenir que des locaux loués par l'Etat à des personnes morales dans le cadre de conventions d'occupation domaniale, permettent la revente de parts de société à des acquéreurs qui n'auraient jamais pu être les bénéficiaires originels de ces locaux domaniaux.

Malheureusement d'aucuns ont su profiter de ce système en percevant des plus-values considérables. En vendant les parts de SARL locataire de

l'Etat, quelques-uns ont ainsi pu réaliser un profit indu s'assimilant à une cession déguisée d'un fonds de commerce qu'ils n'avaient ni acquis, ni bien souvent fait fructifier. La munificence de l'Etat, pour certains, se fait au détriment des générations futures et des intérêts du pays, donc de l'intérêt public. A la décharge de ceux qui ont su profiter du système, le Gouvernement n'aurait jamais dû laisser passer en son temps de telles pratiques.

Aussi, afin d'éviter de telles dérives et un tel dévoiement, Gouvernement et Conseil National doivent impérativement dès le début de l'année prochaine travailler de concert pour régler ce problème, afin d'assurer le maintien de ce parc domanial dans le giron de l'Etat au bénéfice de locataires nationaux.

Votre rapporteur pense que si rien n'était fait, dans quelques années, ces locaux payés sur les deniers publics échapperaient à leur destination initiale. La majorité a d'ores et déjà travaillé sur ce sujet et proposera des pistes innovantes : il s'agirait pour les locaux commerciaux de trouver une solution à l'instar de ce qui fut fait – pour les baux d'habitation – au travers du mécanisme du Contrat Habitation-Capitalisation. Je suis convaincu que Gouvernement et Conseil National pourront rapidement remédier à ce problème en confrontant leurs réflexions, à condition qu'il y ait sur ce sujet une vraie volonté politique.

Enfin, votre rapporteur aimerait revenir sur ce que nous appelons Section 7, c'est-à-dire nos Dépenses d'investissements. Comme nous venons de le voir dans la première partie du rapport de façon détaillée, le programme triennal d'équipement public s'élève à plus de quatre milliards d'Euros. Le total des dépenses d'équipement et d'investissements atteint plus de 362 M€ au Budget Primitif, soit près d'un tiers des dépenses budgétaires. Nous avons consacré près de onze heures à ce chapitre lors de nos Commissions Plénières d'Etude avec l'Exécutif. Malgré ces heures passées à étudier nos Grands Travaux, une seule réunion par an ne nous paraît plus aujourd'hui suffisante. Eu égard aux enjeux pour l'avenir du Pays, aux sommes engagées et à la complexité des projets, cet exercice annuel nous semble avoir aujourd'hui atteint ses limites. Ainsi, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale souhaiterait qu'une Commission Plénière d'Etude soit organisée chaque année avant la fin du premier semestre 2016 et ce, après parution de l'arrêté ministériel fixant les reports de crédits. Ce mode de fonctionnement nous permettrait à la fois de :

- Suivre en cours d'année les objectifs et l'exécution des crédits votés au Budget Primitif ; en d'autres termes, le déroulement des opérations et le suivi des engagements du Gouvernement ;

- Préparer en amont le Budget Rectificatif mais aussi et déjà le Budget Primitif de l'année suivante ;

- Eviter les attermolements – qu'ils soient d'ordre technique, administratif ou juridique – que notre Assemblée a découvert lors du Budget Rectificatif 2015 concernant notamment les opérations intermédiaires pour lesquelles le Gouvernement s'était engagé au Budget Primitif 2015. Pour ce qui concerne ces dernières – à savoir les opérations domaniales – votre rapporteur estime que si de nouveaux projets devaient nous être présentés à l'issue de son exposé, les services de l'Etat concernés, devraient tenir notre Assemblée informée de la faisabilité, du phasage et du déroulement de ces projets de façon régulière.

A ce titre, à la fin du premier semestre de chaque année, Gouvernement et Conseil National devraient se fixer les objectifs qui seraient examinés au cours de cette commission « Grands Travaux ».

Pour l'année 2016, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale a retenu trois points qui devraient nous être présentés avant l'été :

- 1) L'Exécutif doit pouvoir nous présenter une position arrêtée parmi les trois options à l'étude pour l'opération Ida avec leurs phasages et leurs financements.

- 2) Une étude prospective sur les besoins à horizon 2020 en bureaux, locaux commerciaux et logements. Au titre des logements destinés à nos compatriotes, il apparaît indispensable que l'étude conduite par l'IMSEE, il y a maintenant plus de trois ans, sur les besoins en logements soit actualisée annuellement et se projette à l'horizon 2020-2030 ; d'autant que 2016 sera une année de recensement.

- 3) Suivi des opérations domaniales en cours, analyse prévisionnelle, réflexion actualisée concernant les remboursements éventuels des quartiers où l'Etat a plus particulièrement préempté et présentation d'opérations futures destinées à l'habitation ou aux locaux commerciaux.

Ce *modus operandi* permettrait à notre Assemblée un suivi actualisé des grands chantiers ainsi que de leur exécution budgétaire et éviterait sans doute aux élus de désagréables et amères déconvenues quelques jours avant le vote du Budget.

Outre les points qui viennent d'être évoqués, lesquels feront l'objet – souhaitons-le – d'un travail de réflexion et de concertation en amont avec l'Exécutif et pour lesquels notre Assemblée entend jouer tout son rôle de conseil, les élus attendent également des engagements publics du Gouvernement sur des questions qui ne furent réglées, ni au moment du Budget Rectificatif 2015, ni au cours de nos séances privées.

Tout d'abord, concernant l'opération dite « désenclavement Annonciade II », votre rapporteur tient à rappeler que sous cet intitulé budgétaire, les travaux envisagés permettront un accès direct aux parkings de l'immeuble « Tour Odéon » par la création d'un rond-point et d'une voie nouvelle vers le site de l'actuel Lycée Technique, sur lequel devrait être réalisée à terme l'opération immobilière « Annonciade II ». Une somme de 7,5 M€ est d'ores et déjà allouée au programme triennal et ne concerne que les frais d'études : la charge future pour l'Etat sera évidemment bien plus conséquente.

Nous n'allons pas revenir ici sur les libéralités de l'Etat et l'utilisation des deniers publics ayant permis la faisabilité de cette tour. Nous nous contenterons de rappeler que le promoteur de cet ouvrage dispose de 6000 mètres carrés de droits à bâtir sur le site futur dit « Annonciade II ».

C'est pourquoi le Conseil National considère que les promoteurs de la Tour Odéon devraient participer de manière substantielle au financement d'une partie des travaux de voirie dont ils bénéficieront, ainsi qu'il est d'usage courant pour des opérations publiques/privées de ce type.

Il serait de bon aloi – c'est une litote – vis-à-vis de notre Assemblée et de l'opinion publique, que le Gouvernement nous assure dès ce soir qu'il demandera, le moment venu, aux promoteurs, une participation sous forme pécuniaire ou sous forme d'échange, au titre des travaux qui seront entrepris.

Votre rapporteur souhaite revenir sur un autre point resté en suspens suite à nos commissions privées consacrées au budget : la hausse des salaires des fonctionnaires au 1<sup>er</sup> janvier 2016. La Commission des Finances avait posé la question et a entendu les arguments et les réponses du Gouvernement concernant l'augmentation du point d'indice lors de nos échanges. En effet, cette année, l'absence d'inflation pourrait justifier une non-revalorisation du point d'indice de la Fonction Publique. L'an dernier, une augmentation de 0,5 % fut appliquée au 1<sup>er</sup> janvier 2015 à titre d'avance. La prudence reste de mise même en période

d'excédent budgétaire. Une augmentation ne semble pas cette année économiquement justifiée et viendrait peser durablement sur les deniers de l'Etat. Les élus, chaque année, posent cette question, étudient l'évolution de l'année et veillent à ce que la hausse des prix soit prise en compte dans l'évolution des salaires de la Fonction Publique et, bien évidemment, dans celle des retraites.

Le Gouvernement nous a indiqué qu'une réponse nous serait donnée en décembre au vu des derniers indices inflationnistes et qu'en l'absence d'augmentation des prix, une prime pourrait être envisagée comme cela fut le cas en fin d'année 2015.

Cette prime exceptionnelle tendant à compenser la stagnation des rémunérations, ne serait ni une prime au mérite, ni une récompense à un objectif, mais plutôt un complément de salaire versé en fin d'année. Notre situation budgétaire nous permet de distribuer ce que nous pourrions qualifier de « prime d'intéressement à la performance collective ».

Eu égard au caractère social et exceptionnel de cette aide et par souci d'équité, la majorité de notre Assemblée avait souhaité dès l'an dernier que cette prime fût forfaitaire et divisée en autant de bénéficiaires. Les services de l'Etat nous avaient alors indiqué qu'une telle répartition – une somme forfaitaire égale pour chacun – n'était techniquement pas possible.

Notre position n'a pas varié et une majorité des élus est très attachée à ce qu'une prime – si elle était versée – soit identique pour tous.

Pourriez-vous nous dire, Monsieur le Ministre, si le Gouvernement a évolué dans sa réflexion, si une prime sera bien versée aux fonctionnaires avant la fin de l'année, quelle en sera l'enveloppe globale et quelles seront les modalités de son versement ?

Dans le même esprit, nous avons également évoqué en séance privée la possibilité de donner un « coup de pouce » aux salariés du C.H.P.G. C'est grâce aux efforts et au travail de l'ensemble des personnels que cet établissement de santé a obtenu une certification avec la note maximale dans le courant de l'été. Nous espérons que le Gouvernement répondra favorablement à cette demande.

Enfin, votre rapporteur souhaite revenir sur l'opération « Stella » située dans le quartier de la Condamine.

Encore une fois, si le Conseil National a été entendu sur la nécessité d'une école dans ce quartier, la partie

domaniale de l'opération a soulevé au sein de la majorité les plus vives réserves.

Cette opération immobilière comporte en effet deux volets dont il est utile de faire un bref rappel.

Le premier volet budgété et présenté au cours des débats du Budget Rectificatif 2015 a consisté en l'achat du socle pour un montant de 55,5 M€, lequel permettra l'implantation d'une école maternelle sur trois niveaux devant accueillir 260 élèves. A cette somme devra s'ajouter le coût des travaux d'aménagement dont le détail n'a toujours pas été communiqué à notre Assemblée. Pourtant, pour la réalisation de ce projet, trente-six mois de travaux sont prévus à compter d'octobre 2015.

En outre, le socle de cette opération permettrait également un niveau supplémentaire de 1300 mètres carrés, composé de surfaces de bureaux, que le Gouvernement souhaiterait acquérir pour un montant de 44,5 M€ par le biais du Fonds de Réserve Constitutionnel soit, sauf erreur de notre part, au prix de 34 320 € le mètre carré. Le Gouvernement pourrait-il, ce soir, nous confirmer cette décision pour 2016 ?

Ce premier volet sera certainement encore débattu au cours de nos soirées, et il en ira de même pour l'opération domaniale envisagée sur ce même site.

En effet, le Gouvernement a proposé à notre Assemblée – sans doute pour rattraper les errements des opérations pour lesquelles il s'était engagé l'an dernier – l'acquisition de neuf F2 et seize F3 (soit vingt-cinq appartements) pour un montant total de 88 M€.

Pour une majorité tentée par les sirènes de la démagogie et peu soucieuse des deniers publics, cette opération aurait sans nul doute emporté l'enthousiasme et aurait été acceptée afin d'engranger quelques appartements supplémentaires à son actif.

Mais il est du devoir d'une majorité responsable de prendre de la hauteur au-delà des échéances électorales et de savoir dire non à certains projets, fussent-ils domaniaux.

En effet, outre le coût de ce projet, la typologie même des appartements proposés ne correspond pas aux besoins de nos compatriotes. Du fait de leur configuration atypique et techniquement non modifiable, ces appartements auraient dû faire l'objet d'attributions particulières aux critères particuliers et nous ne voulons pas renouveler cette expérience déjà

rencontrée par le passé concernant notamment les « Terrasses de Fontvieille ».

Pour le dire donc très clairement : la majorité ne souhaite pas de ce projet pour les Monégasques.

Votre rapporteur a déjà rappelé en filigrane que sur les trois opérations intermédiaires envisagées au Budget Primitif 2015, seule la « Villa del Sol » devrait permettre la réalisation de trente-trois appartements, quatre cents mètres carrés de bureaux. Son coût est estimé à moins de 30 M€ et ce projet devrait être livré en fin d'année 2017.

Cependant, au cours de nos séances d'étude, le Gouvernement nous a indiqué que de nouvelles pistes avaient été sérieusement envisagées et que de nouvelles opérations intermédiaires devraient nous être présentées.

Il s'agit, selon le Gouvernement, de trois opérations situées respectivement à Saint Roman, au Boulevard de Belgique et dans le quartier de la Condamine.

Nous vous demandons dès ce soir, Monsieur le Ministre, de vous engager formellement sur ces trois opérations en nous en donnant les détails, la faisabilité, le phasage et les délais de livraison ainsi que l'assurance qu'elles pourront réellement voir le jour.

Au terme de son exposé, votre rapporteur appelle à un vote favorable du Budget Primitif 2016 sous réserve de la confiance que chaque élu voudra bien donner au Gouvernement sur les réponses apportées et les engagements donnés dans le cadre de nos débats.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le rapporteur pour ce rapport très précis et parfaitement étayé.

Avant de vous passer la parole, Monsieur le Ministre, je tiens à préciser que vous avez transmis ce jour, en fin de matinée, au Conseil National votre réponse au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale et que le Secrétariat Général s'est immédiatement chargé de la diffuser par voie électronique auprès de tous les Conseillers Nationaux, pour leur parfaite information. Nous avons donc tous pu prendre connaissance des positions et des réactions du Gouvernement au rapport de la Commission des Finances sur le Budget Primitif 2016.

Chers collègues, vous trouverez une copie papier dudit document sur vos bureaux.



Monsieur le Ministre, je vous en prie.

**M. le Ministre d'Etat.**- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Mesdames, Messieurs les Conseillers Nationaux,

Le Gouvernement a pris connaissance avec attention du rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale sur le projet de Budget Primitif de l'Etat pour l'exercice 2016.

Je tiens tout d'abord à remercier très sincèrement son Président, Monsieur Marc BURINI, pour la description à la fois précise et complète qu'il vient d'en faire. Cette présentation de très grande qualité traduit bien l'état du projet de budget pour l'année prochaine qui s'inscrit dans la continuité de l'action du Gouvernement Princier et qui confirme la bonne santé des finances publiques monégasques et donc de notre économie.

Avec des comptes dans le « vert » depuis quatre ans maintenant et donc la perspective d'une cinquième année consécutive d'excédent budgétaire, le constat positif que nous partageons est d'autant plus remarquable que, comme vous l'avez rappelé, Monsieur le rapporteur, la reprise économique au niveau international est toujours aussi fragile et incertaine. Grâce à ses nombreux atouts, qui résultent d'une volonté constante et concrète de l'Etat de viser l'excellence en matière d'attractivité au travers notamment d'un haut niveau de sécurité, d'éducation ou encore de politique sociale, la Principauté sait « tirer son épingle du jeu » pour générer des recettes toujours plus importantes qui permettent d'équilibrer ses comptes et même de fournir de nouvelles liquidités au Fonds de Réserve Constitutionnel. Nous pouvons, je crois, nous en réjouir ensemble.

Mais ce cercle vertueux, il nous faut à tout prix le préserver car rien n'est acquis et il en va de la pérennité de notre modèle de développement. C'est là tout le sens de l'action du Gouvernement Princier, sous la Haute Autorité du Prince Souverain.

Vous avez également évoqué, Monsieur le rapporteur, les terribles événements survenus à Paris le 13 novembre dernier comme facteur d'incertitude supplémentaire au niveau international. Même si cela dépasse la dimension de nos débats, il est en effet important et indispensable de condamner ces atrocités et de réaffirmer notre solidarité vis-à-vis de notre grand pays voisin et ami, ainsi que de toutes celles

et tous ceux qui ont été touchés par ces attentats terroristes. De nombreuses voix se sont élevées à Monaco pour le faire, au premier rang desquelles celle de Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain et nous avons d'ailleurs observé une minute de silence à votre demande, Monsieur le Président, ici même, tous ensemble, en mémoire des victimes, le 26 novembre.

A cet égard, même si la Principauté dispose d'un haut niveau de sécurité, il importe de demeurer vigilant et de s'adapter en permanence en la matière. Aussi le Gouvernement a-t-il déposé sur le bureau du Conseil National, le 27 novembre dernier, le projet de loi portant diverses mesures relatives à la préservation de la sécurité nationale. Il se tient prêt à tenir dès que possible une ou plusieurs réunions avec les élus pour accélérer l'examen de ce texte.

Parallèlement à ce nouveau dispositif et pour faire face au renforcement des mesures de sécurité, la Direction de la Sûreté Publique vient d'alerter le Gouvernement sur une augmentation nécessaire de ses effectifs. Nous n'avons pas eu l'occasion d'évoquer cette question lors de nos séances privées, mais vous comprendrez qu'il est de notre responsabilité de tenir compte de cette demande tant les effectifs sur le terrain sont mobilisés depuis le 13 novembre dernier, le jour comme la nuit.

Je sais que le Conseil National est tout aussi attaché que le Gouvernement à la sécurité de la Principauté. C'est pourquoi je propose que le principe de la création d'environ dix postes d'agents supplémentaires soit acté dès le Budget Primitif. Cela nous permettrait d'intégrer ces postes dans la procédure qui va être lancée en janvier pour des recrutements qui interviendraient en septembre et dont les crédits seraient en conséquence inscrits au Budget Rectificatif.

Je suis certain que vous comprendrez l'urgence de la situation et, bien entendu, nous pourrions naturellement vous donner toutes les explications nécessaires lors des discussions que nous allons avoir à partir de ce soir, mais certainement de façon plus détaillée lors de la réunion consacrée à l'examen du projet de loi sur la sécurité nationale, en présence de la Direction de la Sûreté Publique.

Voilà ce que je voulais vous dire à titre d'introduction, Monsieur le rapporteur. Je me réjouis d'ailleurs qu'au terme de votre rapport, vous invitiez les Conseillers Nationaux à se prononcer favorablement sur ce projet de budget, sous réserve, bien sûr, des réponses apportées et des engagements pris par le Gouvernement. Je vais donc à présent m'y attacher.

Toutefois et avant d'aller plus loin sur ces points relatifs aux inscriptions budgétaires à proprement parler, je souhaiterais revenir sur la question de forme évoquée dans votre propos liminaire concernant la présentation du budget de l'Etat au travers des documents cités par vos soins.

Je voudrais dire à cet égard, Monsieur le rapporteur, que j'ai tout particulièrement apprécié vos observations sur le Programme Gouvernemental d'Action. Vous aviez fait part de certains points à améliorer à l'occasion de précédents rapports et je vous avais répondu que nous y serions attentifs. Vos remarques positives reconnaissent les efforts entrepris depuis mais, comme tout est perfectible, je pense que nous pouvons encore faire mieux pour notre présentation budgétaire.

Il convient de mieux traduire encore la vision prospective du Gouvernement pour le développement de la Principauté. Je suis donc tout à fait d'accord pour que nous tenions une réunion au début de l'année prochaine afin d'évoquer l'ensemble des investissements à 5 ans, voire même à 10 ans. Au-delà des éléments figurant dans le triennal, nous pourrions examiner les opérations déjà lancées et celles à l'étude. Il est en effet important de prioriser les projets de manière précise, tout en disposant d'une vision claire de leur cadencement, afin de les adapter au plus près à nos capacités de financement.

Vous avez par ailleurs relevé dans votre examen du PGA, Monsieur le rapporteur, que certains chantiers semblaient peiner à aboutir.

Vous citez notamment la publication des textes réglementaires en matière de communications électroniques et de services numériques. Je voudrais préciser à cet égard qu'une partie de la rédaction des Ordonnances Souveraines d'application de la loi n° 1.383 du 2 août 2011 sur l'Economie Numérique est en cours de finalisation. Il s'agit plus particulièrement des textes portant application des articles 5, 6, 8, 10, 18, 19 et 34 de ladite loi et leur publication devrait intervenir au tout début de l'année 2016. S'agissant des autres Ordonnances Souveraines, leur publication sera effective, vraisemblablement, à la fin du premier semestre 2016. Celles restant, en effet, ont trait au partenariat initié avec l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information, ainsi qu'à la nouvelle réglementation européenne concernant l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques, ce qui impose un délai supplémentaire mais nécessaire à l'exhaustivité et l'actualité des dispositions envisagées.

Vous le voyez, les choses avancent et nous essaierons d'aller plus vite dans ce domaine essentiel pour accompagner le développement économique de la Principauté. Il en va de même s'agissant des téléprocédures que vous avez évoquées, Monsieur le rapporteur, lesquelles s'inscrivent dans l'important chantier de modernisation de l'Etat dans lequel nous nous sommes lancés depuis plusieurs années. Nous en avons déjà 20 effectives à ce jour et d'autres sont actuellement en cours de réalisation, dont une très attendue qui consiste à la réservation de créneaux et le paiement des rendez-vous au contrôle technique des véhicules qui sera mise en ligne au public début 2016, ce qui sera je pense très apprécié. Certains projets sont un peu retardés, j'en conviens, mais beaucoup ont aussi abouti ou sont « dans les tuyaux » et nous allons accélérer pour que les bénéfices tirés des travaux de fond qui ont été menés jusqu'ici soient plus visibles et surtout plus concrets pour les administrés.

J'entre à présent dans la partie relative aux inscriptions figurant dans ce projet de Budget Primitif 2016, en commençant par les recettes. Je ne reviendrai pas sur les chiffres que vous avez donnés et qui sont évidemment parfaitement exacts. Je partagerai simplement votre satisfaction à l'égard des plus grands enseignements : un niveau de recettes record et supérieur de 5,8 M€ à celui des dépenses, dans la lignée du Budget Rectificatif 2015, une progression uniforme des plus grandes sources de revenus que constituent la T.V.A. et les droits de mutation et enfin, vous l'avez souligné, la part croissante prise par la T.V.A. monégasque qui renforce effectivement notre autonomie budgétaire, ce qui est essentiel.

En outre, j'ai bien entendu votre observation, Monsieur le rapporteur, concernant la déception relative que vous avez éprouvée à la lecture des retombées générées par les entreprises récemment créées. Je voudrais toutefois nuancer encore davantage ce propos en rappelant tout d'abord, comme vous l'avez fait, que ce n'est pas dans ses premières années qu'une société rapporte le plus en termes de fiscalité et d'emploi.

Je souhaite également insister sur les chiffres qui démontrent à mon sens tout le dynamisme de notre économie. En effet, en 2014, et vous l'avez dit, Monsieur le rapporteur, 632 entreprises ont demandé l'ouverture de nouveaux dossiers à la Direction des Services Fiscaux. Le montant total de la T.V.A. payée par ces entreprises au titre de l'année 2014 s'est élevé à 5,6 M€. Au 31 octobre 2015, c'était déjà 586 sociétés qui avaient demandé l'ouverture de nouveaux dossiers auprès de cette même Direction. L'année 2015 sera donc très certainement encore meilleure que 2014 en

termes de créations de sociétés, ce qui démontre le renforcement de notre attractivité pour les personnes souhaitant investir en Principauté.

Mais au-delà des chiffres, vous avez raison Monsieur le rapporteur, il nous faut suivre l'indicateur lié aux créations de sociétés avec une attention toute particulière pour mieux identifier les secteurs dont il faut favoriser l'implantation et c'est bien ce que le Gouvernement compte continuer à faire.

Pour poursuivre dans l'analyse des recettes, vous avez aussi évoqué, Monsieur le rapporteur, le vote intervenu le 26 novembre dernier du projet de loi portant modification de la loi n° 1.381 du 29 juin 2011 relative aux droits d'enregistrement sur les mutations de biens et droits immobiliers. Le Gouvernement s'en félicite, au même titre que le Conseil National, dans la mesure où, sans entrer dans des détails trop techniques, cette modification législative va permettre de renforcer le dispositif consistant à inviter les investisseurs détenteurs d'un bien immobilier à avoir recours à des structures transparentes. Ce dispositif a déjà démontré toute son efficacité au travers d'un accroissement notable des recettes perçues par l'Etat. Cela prouve que notre action va dans le bon sens, en alliant sens de l'éthique et optimisation des recettes fiscales.

Votre examen des recettes s'achève, Monsieur le rapporteur, par les préoccupations du Conseil National à l'égard de l'évolution des revenus liés aux monopoles concédés par l'Etat.

Vous évoquez tout d'abord la situation de la Société des Bains de Mer dont la redevance est hélas prévue à la baisse. Si le bilan des jeux est en effet contrasté, le Gouvernement compte, comme le Conseil National, sur l'arrivée de nouveaux actionnaires très expérimentés dans des domaines stratégiques pour le développement de la société, ainsi que sur la nouvelle organisation interne pilotée par un Monégasque aux compétences unanimement reconnues, pour retrouver des résultats budgétaires à la hauteur du rayonnement international de la S.B.M.. Si à moyen terme les Grands Travaux de modernisation entrepris au cœur du « carré d'or » contribueront très largement à renouer avec une situation positive au plan financier, le rétablissement du secteur des jeux constitue bien une priorité.

Vous avez enfin évoqué Monaco Telecom, Monsieur le rapporteur, non pas pour ce qui concerne ses finances ou son développement puisque les derniers éléments communiqués au Conseil National démontrent sa bonne santé, mais pour demander un point sur sa

situation sociale suite au changement d'actionnaire. Depuis la remise de votre rapport le 25 novembre dernier et conformément à nos engagements, des éléments détaillés ont été transmis à Monsieur le Président du Conseil National le 2 décembre et le Gouvernement demeure naturellement à l'écoute pour apporter, avec Monaco Telecom, tout complément d'information qui s'avérerait nécessaire à cet égard, notamment lors de la réunion que nous devons tenir début 2016.

J'aborde à présent ce projet de Budget Primitif 2016 sous l'angle des dépenses de l'Etat. Je crois pouvoir dire, là encore, que le Gouvernement partage pour une très large part votre analyse, Monsieur le rapporteur.

Vous approuvez ainsi la création d'une structure de type « Fonds social » pour notre Administration et je crois comme vous que cette décision du Gouvernement Princier, permise par la bonne santé de nos finances publiques, va dans le bon sens pour la vie sociale mais aussi pour le pouvoir d'achat des fonctionnaires et agents de l'Etat.

Vous avez ensuite évoqué, au titre des dépenses, la rénovation des logements domaniaux qui constitue toujours une priorité absolue aux yeux du Gouvernement. C'est pourquoi je peux vous assurer qu'en 2016, l'objectif sera de rénover, parallèlement aux appartements domaniaux, le plus de logements « anciens » possible suivant la liste que nous vous avons transmise dans le cadre de la demande des tableaux de bord. En tout état de cause, je vous confirme aussi qu'en cas d'insuffisance de crédits, des virements internes pourront être effectués ou une demande inscrite au Budget Rectificatif 2016. Le crédit de 2,2 M€ proposé au Budget Primitif 2016 sera donc bien consommé et ce chiffre n'est pas limitatif.

Je précise par ailleurs que le crédit de 2 M€ alloué au budget 2015 pour la remise en état des appartements domaniaux a été intégralement utilisé. Cette somme a permis essentiellement de rénover des logements libérés au cours de l'année 2015 à la suite, notamment, de la Commission d'attribution du 19 février 2015.

Ainsi, 100 logements environ incluant ceux refusés lors de la précédente Commission du complexe « Tour Odéon » vont pouvoir être attribués dans le cadre de la prochaine Commission d'Attribution prévue au printemps 2016 consécutivement à la publication parue au Journal de Monaco forclos le 13 novembre 2015. Pour mémoire, 100 appartements de restitution ont déjà été affectés lors de la Commission d'Attribution

du 19 février 2015, après réhabilitation par l'Administration des Domaines.

Outre l'accélération des réfections, la procédure mise en place par l'Administration des Domaines d'appel d'offres auprès d'entreprises de Monaco, principalement de catégorie A, a entraîné une rationalisation des coûts faisant qu'un plus grand nombre d'appartements peuvent être rénovés pour une même enveloppe budgétaire.

Je suis heureux de constater que les engagements que nous avons pris devant vous en termes de rapidité et de nombre de rénovations ont été largement respectés.

Par ailleurs, l'entretien, la conservation et l'amélioration du parc immobilier de l'Etat sont des préoccupations constantes du Gouvernement Princier et de ses Services. Elles portent tant sur les installations techniques que sur l'aspect esthétique des bâtiments (façades, parties communes...).

Pour tenir compte de l'accroissement et du vieillissement du parc, les crédits alloués à l'Administration des Domaines ont été régulièrement majorés.

La politique de préemption constitue également une priorité du Gouvernement et le Conseil National est d'ailleurs tenu étroitement informé de toutes les nouvelles possibilités et consulté sur chaque acquisition en la matière. Comme vous le savez, une décision d'acquisition peut intervenir pour un motif d'ordre social, afin de permettre à un occupant vulnérable de demeurer dans les lieux, mais également et surtout pour un motif d'ordre urbanistique pour permettre la réalisation d'opérations futures dans le cadre de remembrements de quartiers. A ce titre, le Fonds de Réserve Constitutionnel peut effectivement être utilisé comme un relais de financement temporaire avec ensuite un rachat par le budget de l'Etat. C'est ce que le Gouvernement envisage de faire cette année encore et le Conseil National sera naturellement consulté lors d'une prochaine Commission de Placement des Fonds qui se tiendra avant la clôture des comptes.

Je crois, Monsieur le Président, que le Conseil National peut témoigner combien nous sommes actifs dans ce domaine qui est stratégique pour les opérations qui pourront être menées dans le futur. Nous investissons pour l'avenir et les prochaines générations et le Gouvernement ne peut que s'en féliciter. Il reçoit d'ailleurs, et je le dis publiquement, le plein soutien des élus et notamment de ceux qui siègent au sein de la Commission de Placement des Fonds.

Concernant à présent les dépenses d'équipements et l'ampleur des réévaluations pointées par Monsieur le rapporteur pour 11 d'entre elles, il y a lieu de souligner que, pour 3 d'entre elles (îlot Pasteur, Cap Fleuri et entrée de ville), la réévaluation résulte de la simple actualisation des sommes restant à dépenser, ce qui effectivement, quand il s'agit d'opérations importantes qui démarrent, génère des augmentations non négligeables de leurs coûts finaux prévisionnels. Pour le maintien à niveau de l'hôpital, l'augmentation annuelle évoquée correspond à celle toujours annoncée, relative à la programmation de nouvelles opérations, cela afin de maintenir l'établissement actuel au niveau d'excellence qui est le sien jusqu'à la livraison du nouvel hôpital. Par ailleurs, comme le souligne à juste titre Monsieur le rapporteur, concernant le nouvel hôpital, l'augmentation provient de l'intégration au projet d'une quatrième aile décidée par le Gouvernement suite à nos échanges sur ce sujet, adjonction à laquelle vient se rajouter l'actualisation des sommes restant à dépenser.

Enfin, les études se poursuivent aussi sur l'opération Grand Ida, mais j'y reviendrai ultérieurement.

Au sujet de la remarque de Monsieur le rapporteur sur les dérapages budgétaires fréquents résultant des programmes d'opérations qui évoluent et d'études représentant des montants importants sans toujours aboutir, on peut signaler qu'un nombre non négligeable de projets sortent de leur phase d'études pour entrer dans leur phase de travaux ou a minima de travaux préparatoires ; je veux parler, pour ne citer que les plus importants, du nouvel hôpital, de l'extension du quai Albert 1<sup>er</sup> Nord, du Cap Fleuri, de l'îlot Pasteur, de la rénovation du quai des Etats-Unis.

Il demeure néanmoins exact que des études se poursuivent encore sur certaines opérations visant à envisager des compléments de programmations à celles déjà annoncées. L'objectif évident est de rechercher une optimisation des capacités offertes par chaque site. Je pense notamment à l'opération publique-privée d'entrée de ville sur laquelle des rajouts d'éléments de programmes sont envisagés, cela au-delà de l'étude d'une liaison par télécabine pour laquelle les réflexions se poursuivent.

Au sujet des interrogations sur la capacité des Services chargés de travailler puis de mettre en œuvre la politique historiquement ambitieuse et volontaire de la Principauté en matière de dépenses d'équipements, je tiens ici à saluer l'investissement des personnels impliqués sur ces dossiers qui connaissent dès à

présent et pour les quelques années à venir une charge particulière.

En ce qui concerne les opérations de construction, le ratio du budget géré ramené au nombre de personne chargées de les mettre en œuvre est caractéristique, au Service des Travaux Publics, d'une efficacité certaine que je tiens à souligner. Le rapprochement avec des situations comparables, tant dans le secteur public que dans le privé, lui est plutôt favorable.

J'en viens maintenant aux dépenses liées à la création d'un Fonds vert national et d'une mission pour la transition énergétique. Je me réjouis tout d'abord de votre adhésion aux objectifs ambitieux fixés par Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain dans ce domaine. Ces objectifs nous engagent tous, en tant qu'individus et représentants de l'Etat, pour la mise en œuvre d'une transition énergétique rapide de l'ensemble du territoire.

En effet, je vous rappelle que dans le cadre du protocole de Kyoto, Monaco a d'ores et déjà réduit ses émissions de gaz à effet de serre d'environ 13 % entre 1990 et 2012. Les nouveaux engagements pris, à savoir diminuer ces mêmes émissions de 50 % entre 1990 et 2030, impliquent un rythme de réduction 4 fois plus rapide que celui qui a été suivi jusqu'à présent, dans un contexte de dynamisme territorial fort : croissance de la population et de l'activité économique.

Ce rythme, 4 fois plus rapide donc, ne pourra être atteint que par un changement profond des modes de production et de consommation de l'énergie, sans entraver le développement économique de notre pays, mais au contraire en lui offrant de nouvelles opportunités.

Conduire un tel changement implique que Monaco se dote des moyens d'atteindre ses ambitions. Ce mouvement a été entrepris dès 2009 par la création du Fonds Energie Développement Durable, abondé par la S.M.E.G., dont les recettes prévues d'ici à 2028 approcheront les 160 M€. Son objectif est de permettre le financement de projets concrets de maîtrise de la demande en énergie ou de développement des énergies renouvelables.

Cette année, le Gouvernement, à la demande du Prince Souverain, a décidé de compléter ces outils par la création d'un Fonds vert national, abondé par l'Etat, ainsi que par la création d'une cellule dédiée pour accompagner cette transition aux énergies décarbonées.

Cette cellule aura pour mission d'assurer le management des projets de limitation des émissions de gaz à effet de serre et de développement des énergies renouvelables.

Les deux Fonds que j'ai mentionnés précédemment pour mener des projets concrets d'envergure seront également placés sous la responsabilité, bien sûr, de cette cellule.

La tâche s'avère d'ores et déjà très importante car il est nécessaire, à court terme : de lancer le développement des grands projets de production et de distribution d'énergie renouvelable, de conduire des plans de rénovation énergétique des bâtiments dans le secteur public ; de créer des conditions favorables – techniques et financières – pour que de tels projets de rénovation se réalisent aussi dans le secteur privé ; de conseiller et d'accompagner le secteur privé et les particuliers dans leurs démarches de transition énergétique afin de les faire converger vers les objectifs collectifs ; de proposer les évolutions réglementaires nécessaires à cette évolution.

En somme, vous le voyez, il s'agit de mobiliser l'ensemble des acteurs de la Principauté afin de susciter leur participation et de faire de la transition énergétique un projet partagé par tous en Principauté.

Les ressources humaines actuelles de l'Administration destinées à piloter les Grands Travaux, les rénovations, l'urbanisme ou le « reporting » environnemental sont particulièrement sollicitées et, vous vous en rendez compte, évidemment, ne permettent pas de faire face efficacement à un tel défi.

Le souhait de disposer d'une force motrice apte à mener à bien les objectifs climatiques ambitieux du Gouvernement a donc conduit celui-ci à proposer la création de cette cellule.

Concernant sa composition, dont j'ai évoqué le détail en séance privée, il me paraît important de souligner que le recrutement de profils techniques de qualité aptes à piloter des études de stratégie énergétique du territoire, des opérations de travaux et à conduire le changement à travers des politiques publiques est un investissement utile à long terme pour une Principauté dont le nombre d'habitants et la densification urbaine ne cessent de croître.

S'agissant du nombre de personnes à recruter, j'entends les remarques de Monsieur le rapporteur sur les charges permanentes de l'Etat ; je m'engage à réaliser ces recrutements progressivement et à ne

proposer de recrutement additionnel au sein de cette cellule, dans les années futures, qu'en cas d'impérieuse nécessité, ainsi qu'à favoriser, bien entendu, le recrutement de personnes prioritaires.

Enfin, pour en terminer sur les dépenses de l'Etat, concernant la question de l'embauche d'une personne dédiée au suivi du Fonds de Réserve Constitutionnel, même si sa gestion est aujourd'hui plus que satisfaisante dans le fonctionnement actuel d'une supervision effectuée par la Direction du Budget et du Trésor contrôlée par le Département des Finances et de l'Economie, je peux vous annoncer qu'il est actuellement envisagé de renforcer encore cette équipe par le recrutement d'une personne disposant d'une solide expérience en la matière sur un poste vacant au sein de ce Département, avec un profil lui permettant de remplir le rôle souhaité, c'est-à-dire une personne dédiée au suivi permanent du Fonds de Réserve Constitutionnel.

Qu'il me soit permis de saluer ce soir les efforts entrepris et les résultats très positifs enregistrés sous l'impulsion du Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.

Qu'il me soit également permis de rappeler quelques vérités sur le rendement du Fonds de Réserve Constitutionnel qui garantit, comme chacun le sait, l'indépendance financière de la Principauté et constitue une assurance pour les générations futures. Depuis 5 ans et plus particulièrement depuis 2012, c'est-à-dire depuis le retour à l'équilibre budgétaire initié par le Gouvernement Princier, le Fonds de Réserve Constitutionnel s'est enrichi en effet de plus d'un demi-milliard d'euros. Les performances pour sa seule partie liquide sur les trois dernières années ont été supérieures à 5 % par an. Alors je crois objectivement que l'on ne peut parler d'une stagnation du Fonds de Réserve mais bien d'un enrichissement.

Je relève également que, dans le même temps, nous avons consacré chaque année, en accord avec le Conseil National et conformément aux recommandations de la Commission Supérieure des Comptes, une partie significative de nos excédents budgétaires à des opérations de rachat sans lesquelles, évidemment, nos performances auraient été encore beaucoup plus significatives.

Les chiffres sont là et les performances sont incontestables, ce qui est d'autant plus remarquable dans une période marquée par une très faible inflation.

J'en viens à présent aux thèmes soulevés dans la deuxième partie du rapport de la Commission des

Finances et de l'Economie Nationale sur lesquels j'ai bien noté que le Conseil National attendait des engagements de la part du Gouvernement pour les voir aboutir dès 2016.

S'agissant en premier lieu de Monaco Brands, je vous confirme avant toute chose que le Gouvernement est à la disposition du Conseil National pour tenir une réunion l'année prochaine dont l'objet sera de présenter un bilan d'activité de cette structure, ainsi que ses objectifs de développement et les critères qu'elle applique.

Je tiens ensuite à préciser que l'activité de Monaco Brands connaît une croissance importante depuis sa création avec de bons résultats financiers. L'analyse comptable simple du résultat net ne reflète qu'imparfaitement son activité. En effet il convient de prendre en considération la rémunération d'actionnaire qui revient à l'Etat. Ainsi, Monaco Brands a versé en 2013 à l'Etat une rémunération de 100.000 € et 270.000 € en 2014.

Cette société remplit par là même l'objectif qui avait prévalu à sa création, à savoir la gestion, la protection et la valorisation de son portefeuille de marques et plus particulièrement des marques « MONACO » et « MONTE-CARLO ».

Pour ce qui concerne à présent les locaux commerciaux de l'Etat, je rappelle que les conventions d'occupation portant sur des locaux domaniaux à usage professionnel sont consenties à titre *intuitu personae*. Elles ne sont pas cessibles ou transmissibles, sous quelque forme que ce soit, sauf autorisation préalable, expresse et écrite de l'Administration.

Cet agrément préalable, exprès et écrit permet justement d'éviter que le bénéfice de locaux domaniaux puisse être transféré à des personnes étrangères.

A la suite de la création de la société à responsabilité limitée, plusieurs attributaires ou locataires de l'Etat ont souhaité opter pour cette forme d'exploitation. Dans la même optique, un dispositif a été introduit à l'effet que la cession des parts sociales ainsi que le changement de personnes contrôlant et dirigeant la société soient soumis à l'autorisation préalable, expresse et écrite de l'Administration.

L'Administration des Domaines réfléchit sur les évolutions possibles des modalités de mise à disposition des locaux domaniaux à usage professionnel en respect de la législation applicable.

Sur ce sujet, le niveau de préoccupation du Gouvernement est aussi élevé que celui du Conseil National dans la mesure où, vous avez raison Monsieur le rapporteur, les conséquences peuvent être très importantes pour l'activité des Monégasques d'aujourd'hui et de demain dont le souhait serait d'ouvrir un établissement en Principauté. C'est précisément pour cette raison que le Gouvernement a depuis longtemps fait part de sa disponibilité pour approfondir ensemble les pistes de réflexion qui ont déjà pu être explorées de part et d'autre. Je vous confirme d'ailleurs qu'une date de réunion a pu être arrêtée d'un commun accord, comme vous le demandez, Monsieur le rapporteur, en début d'année prochaine puisque nous nous rencontrerons le 12 janvier sur ce très important sujet.

Enfin, Monsieur le rapporteur relève qu'une Commission Plénière d'Etude Grands Travaux, selon la fréquence d'une réunion par an, n'est plus suffisante eu égard aux enjeux pour l'avenir du pays, aux sommes engagées et à la complexité des projets. Il demande qu'une réunion supplémentaire soit prévue, chaque année, avant la fin du premier semestre.

Sur ce sujet encore, je suis d'accord avec vous, la méthode est importante et les échanges doivent être plus fréquents entre ceux qui ont pour mission la gestion des affaires et ceux qui ont la charge du vote du budget qui permet leur bon accomplissement.

Le Gouvernement est donc tout à fait prêt à suivre votre proposition. Il conviendra de nous mettre d'accord, Monsieur le Président, sur le format de cette réunion qui pourrait se tenir avant l'été avec à l'ordre du jour, en particulier, les sujets que vous avez évoqués.

S'agissant de ceux-ci, j'ajoute concernant l'opération Ida que la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité ainsi que le Service des Travaux Publics sont en cours d'échanges afin d'arrêter le schéma de circulation le mieux approprié pour la zone du « Très Grand Ida », mais aussi pour toute la zone n° 4 (La Colle) du quartier ordonnancé du Jardin Exotique, sur la base des principes énoncés lors des présentations de l'étude urbaine menée par la D.P.U.M..

Un examen de ladite étude a été, depuis sa présentation aux élus au mois de juillet, effectué par le Service des Travaux Publics afin d'estimer, en première approche, un phasage des travaux et une enveloppe budgétaire de leurs coûts.

Le planning de réalisation a été décliné selon deux options qui vous ont été présentées et que je ne

détaillerai pas ce soir, lesquelles dépendent de l'ordre de réalisation des phases de l'opération.

Enfin, pour répondre à la demande des membres du Conseil National, il pourrait être envisagé, afin de parfaire les études des services techniques, d'initier un concours d'idées étendu à toute la zone, tout en fixant : la volumétrie maximale ; la répartition foncière actuelle (privé/public) ; le niveau de référence accessible, permettant une continuité piétonne entre le Boulevard Rainier III et les socles des futurs bâtiments ; et enfin, les contraintes liées au schéma de circulation, avec l'objectif de s'en défaire pour gagner en foncier.

La Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité étudie actuellement cette suggestion émise à l'occasion des séances privées de début novembre, en esquissant ce qu'il conviendrait de formaliser pour constituer un dossier de consultation.

Je vous propose de tenir à ce sujet une réunion intermédiaire dans le courant du premier trimestre de 2016 pour évoquer cette consultation et faire un point actualisé puisque, comme vous le savez, nous continuons à être actifs au niveau du foncier.

En tout état de cause, sur cet important projet de « Très Grand Ida », le Gouvernement souhaite qu'avant l'été une autre réunion se tienne avec le Conseil National et qu'une décision soit arrêtée de concert car, quelle que soit l'ampleur du remembrement qui sera retenu, celui-ci impliquera des engagements financiers de l'Etat sur plusieurs budgets qui demanderont un vote du Conseil National.

De même, il nous sera possible d'examiner lors de la C.P.E. qui se tiendra avant l'été les possibilités de construction à l'horizon de 2020 des surfaces de bureaux et de commerces.

Pour ce qui concerne la demande d'actualisation de l'étude réalisée en 2012 par l'I.M.S.E.E. sur les besoins en logements domaniaux, le recensement de l'an prochain, qui se déroulera aux mois de juin et juillet, permettra de tenir compte des dernières informations disponibles. Ces enseignements ne seront néanmoins disponibles que mi 2016, aussi cette étude pourra être actualisée mais pour la fin de l'année 2016.

Il va de soi, Monsieur le rapporteur, que le suivi des opérations domaniales en cours et de celles en projet pourra quant à lui être naturellement opéré à l'occasion de la réunion supplémentaire de la C.P.E. Grands Travaux que vous avez appelée de vos vœux.

Je souhaite maintenant aborder la dernière partie du rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale qui concerne les engagements publics attendus du Gouvernement sur d'autres sujets, à commencer par celui du désenclavement du quartier de la « Tour Odéon ».

J'ai bien pris acte de la demande du Conseil National pour que les promoteurs de cet immeuble participent financièrement aux travaux de voirie nécessaires afin d'assurer un accès dégagé tant à la Tour Odéon qu'à l'opération immobilière future « Annonciade II » dans laquelle ces mêmes promoteurs, comme vous l'avez rappelé, disposent de surfaces. Je vous confirme donc que le Gouvernement en tiendra bien évidemment compte et nous allons voir quelle est la meilleure formule à adopter pour concrétiser cette participation que je vous confirme, aujourd'hui, des promoteurs à la réalisation.

Autre sujet à propos duquel est demandé un engagement public du Gouvernement, la rémunération des fonctionnaires à propos de laquelle je souhaiterais apporter des précisions avant d'en venir au sujet plus précis de l'attribution d'une prime exceptionnelle de fin d'année.

Comme vous le savez, le Gouvernement a augmenté la valeur du point d'indice de 0,5 % au 1<sup>er</sup> janvier 2015, alors même que le niveau d'inflation est nul depuis plus d'un an. Nous étions déjà l'un des seuls pays de la zone euro à avoir continué d'assurer le maintien du pouvoir d'achat de nos fonctionnaires et retraités, mais nous sommes donc depuis allés au-delà puisque cette revalorisation n'a pas été compensée en 2015 par une augmentation du niveau général des prix. Cette « avance » demeure par conséquent au plus grand bénéfice des employés et des retraités du secteur public et je n'évoque encore que la valeur du point d'indice puisque chacun sait que la plus grande part de l'évolution des traitements des actifs est liée aux avancements au mérite et à l'ancienneté.

Toutefois, au regard des bons résultats budgétaires de l'Etat qui seront une nouvelle fois enregistrés en 2015, auxquels nos fonctionnaires et agents de l'Etat ont naturellement contribué, il est apparu légitime d'accorder comme l'an passé un surplus de pouvoir d'achat sous forme de prime, ce qui présente l'avantage de ne pas constituer une dépense pérenne et donc de ne pas peser sur les budgets à venir.

Pour mémoire, cette prime avait été versée l'an passé au mois de décembre, sous forme d'une majoration de 10 % qui venait s'ajouter à celle de 65 % traditionnelle à cette période de l'année et en

étant calculée sur les mêmes bases. Le coût de cette mesure avait été de l'ordre de 1,8 M€ pour l'Etat, retraités compris.

L'option d'une prime forfaitaire demandée par le Conseil National, c'est-à-dire d'un montant identique pour tous, avait en effet été écartée à l'époque puisque techniquement très complexe à mettre en œuvre dans des délais très courts par le système informatique qui traite de la paye et des retraites.

Toutefois, le Conseil National ayant à nouveau exprimé en cette fin d'année sa préférence pour cette formule forfaitaire, le Gouvernement a pu anticiper ce vœu et faire étudier cette option pour savoir si elle serait réalisable et je vous confirme ce soir qu'elle le sera.

Ainsi, les mêmes bénéficiaires que l'an passé percevront tous la même somme supplémentaire sur leur bulletin de paye de décembre, selon la recommandation du Conseil National, à savoir 300 euros par personne.

Pour ce qui concerne les salariés du C.H.P.G., s'agissant d'une mesure sociale exceptionnelle en leur faveur, que vous souhaitez aussi Monsieur le rapporteur, je vous confirme que le Gouvernement Princier a souhaité donner un signe fort au titre de l'année 2015, pour saluer l'action des hospitaliers qui a permis de contribuer, au-delà de la qualité de la prise en charge des patients, à la réussite de l'important projet de la certification du Centre Hospitalier Princesse Grace.

En effet, comme vous le savez, l'établissement a reçu de la Haute Autorité de Santé française, une certification et je cite : « sans réserve et sans recommandation », avec la note maximale A.

Celle-ci représente une décision positive pour le C.H.P.G., qui confirme le haut niveau de qualité des prestations et de sécurité des soins de cet établissement et qui contribuera à renforcer encore sa notoriété et son attractivité.

Ce projet de certification ambitieux n'a été possible qu'avec l'implication et le professionnalisme de tous les personnels de l'établissement.

Dans ce contexte, je vous indique qu'une prime forfaitaire exceptionnelle de 300 € au titre de cette année va être attribuée, selon les mêmes modalités qu'en 2014, à tous les salariés exerçant sur des postes permanents et ayant plus de 6 mois d'ancienneté au 31 décembre 2015.



Cette mesure s'inscrit dans la perspective de la grande considération que le Gouvernement Princier porte, tout comme le Conseil National, à l'égard des salariés du Centre Hospitalier Princesse Grace, qui œuvrent au quotidien pour assurer la qualité et la sécurité de la prise en charge des patients et de leurs proches et faire de cet établissement un pôle de référence et de renommée dans le domaine de la santé, dont la Principauté peut être fière.

J'en viens enfin à une opération de toute première importance pour l'Etat, je veux bien entendu parler du « Stella », ce qui me permettra de terminer en faisant un point très précis sur les futures opérations domaniales.

S'agissant donc tout d'abord de l'opération « Stella » et plus particulièrement de son socle, l'intention du Gouvernement, partagée par le Conseil National qui l'a encore confirmé dans sa lettre du 4 décembre dernier, est bien de financer sur le budget dès cette année l'acquisition des locaux dédiés à la future école maternelle, ce qui permettra à terme une répartition optimale des élèves dans ce quartier central de la Principauté, et de payer les surfaces de bureaux sur le Fonds de Réserve Constitutionnel dans la mesure où il s'agira d'un investissement rentable.

Nous allons donc le faire et en même temps nous allons affiner le chiffrage des travaux concernant l'équipement de l'école dont un aperçu vous a été présenté lors de la C.P.E. des Grands Travaux. Ce soir je ne peux vous donner un montant précis, mais nous le ferons dès que possible en vous communiquant les plans détaillés des surfaces de l'école et des bureaux. Nous devrions toutefois tourner autour de quelques millions d'euros et sachez que les crédits nécessaires, s'agissant d'un équipement public, seront inscrits au budget de l'Etat le moment venu.

Pour ce qui concerne l'acquisition de logements, permettez-moi de revenir un instant sur le contexte de cette proposition. C'est en effet lorsque nous avons eu la certitude que la servitude que nous redoutions sur la Villa Marcelle existait bien et que nous avons été convaincus à l'issue de nos échanges de ne pas donner suite à cette opération qui n'aurait représenté, il est vrai, que 7 logements, que nous vous avons présenté comme une solution de remplacement des achats des appartements du Stella par respect des engagements que nous avons pris vis-à-vis de vous.

Le Gouvernement a effectivement souhaité proposer aux élus cette option car elle était située, il faut le rappeler néanmoins, dans un quartier très demandé par les Monégasques et qu'elle aurait été rapidement

disponible. Toutefois, j'entends tout à fait vos arguments, Monsieur le rapporteur, et dès lors que ni vous ni nous ne donnons dans la démagogie qui consisterait à devoir livrer à tout prix dans des délais liés bien souvent à des échéances électorales, je peux vous confirmer que le Gouvernement les partage. Il a toujours affirmé qu'il fallait dépassionner les débats relatifs au logement pour pouvoir privilégier des livraisons d'appartements récurrentes et adaptées aux besoins des Monégasques. Si c'est dans cette perspective que l'on se place, je ne peux que me montrer satisfait des propos que vous avez tenus, Monsieur le rapporteur, ce qui n'exonère pas le Gouvernement de proposer de nouvelles opérations domaniales.

Nous en avons d'ailleurs évoqué plusieurs lors de nos séances privées. Ce soir, je peux assurer publiquement que celle de la Villa del Sol est effectivement lancée et que nous allons réaliser la démolition du bâtiment. Elle nous apportera 33 logements et 400 m<sup>2</sup> de bureaux. Le Président de la Commission du Logement a d'ailleurs pu examiner la composition et la situation de ces appartements, et sans trop m'avancer, je crois qu'il s'en est montré satisfait.

Pour les autres, nous disposons effectivement d'options très sérieuses qui peuvent se réaliser rapidement.

Tout d'abord, à proximité immédiate de la Villa del Sol, nous venons de faire une offre pour une propriété qui devrait permettre de réaliser un projet sur le même modèle, avec une capacité cependant légèrement inférieure (15 à 20 logements), mais sans aucun relogement à effectuer, ce qui est un grand avantage.

La Commission de Placement des Fonds sera par ailleurs saisie lors de sa prochaine séance, c'est-à-dire très précisément le 11 décembre, d'un projet d'échange qui nous est proposé par un particulier à la Condamine. Si de nombreux relogements seraient à effectuer, il nous paraît intéressant à plusieurs titres pour loger des Monégasques dans ce quartier central mais également pour le redynamiser et y réimplanter des commerces attractifs. Nous avons souhaité saisir la C.P.F. pour qu'elle examine en détail les conditions de cet éventuel échange qui nécessiterait une loi de déclassement du domaine public de l'Etat.

Enfin, nous regardons effectivement la situation d'une Villa sise à proximité de la Caserne des Carabiniers du Prince Boulevard de Belgique. Tout en conservant son style, nous pourrions y reconstruire un

bâtiment de 18 logements sous un délai relativement court que Monsieur CASTELLINI pourra préciser.

Voilà, Monsieur le rapporteur, l'état de nos réflexions et de nos actions pour les mois qui viennent. Comme vous pouvez le constater, ce sont des projets concrets, sérieux et réalisables que le Gouvernement souhaite mener à bien.

En conclusion, je voudrais insister sur le fait que le Gouvernement, en élaborant son budget pour l'année 2016 dans la lignée du Budget Rectificatif 2015 continue d'afficher une vision à la fois pragmatique et ambitieuse pour l'avenir de la Principauté en mettant notamment l'accent sur les investissements productifs.

Les projets d'envergure sont en effet nombreux et de qualité, ils sont aussi calibrés en fonction de nos capacités de financement car le fait d'avoir retrouvé depuis plusieurs années un excédent budgétaire ne doit pas nous inciter à relâcher nos efforts, afin de continuer à alimenter la partie liquide du Fonds de Réserve Constitutionnel, garant de l'indépendance de la Principauté.

C'est ainsi que le Gouvernement pense avoir, dans le respect des orientations établies et fixées par Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain, pris en considération les observations formulées par le Conseil National.

Les priorités de nos deux Institutions se rejoignent, nous avons pu le constater au prononcé de nos allocutions Monsieur le rapporteur. Je crois donc qu'il nous faut poursuivre le travail qui est le nôtre, dans un état d'esprit constructif et apaisé, comme lors de nos dernières séances privées et, je l'espère, des Séances Publiques à venir.

Il importe en effet que les Monégasques, les résidents, les entrepreneurs, les investisseurs et les salariés de la Principauté puissent avoir confiance en l'année qui s'annonce pour que la situation de notre pays demeure privilégiée dans un contexte international malheureusement toujours aussi fragile.

Au moment où nous allons entamer la discussion générale et l'examen de ce Budget Primitif 2016, je souhaiterais une nouvelle fois remercier Monsieur BURINI pour l'important travail réalisé, en espérant avoir répondu à l'ensemble des demandes formulées par la Commission qu'il préside et gagné la confiance de chaque élu pour aboutir à un vote favorable lundi prochain.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Ministre de votre réponse.

Sans plus tarder je vais donner la parole à Monsieur le rapporteur Marc BURINI.

Monsieur BURINI, je vous en prie.

**M. Marc BURINI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je vais être très bref parce qu'il y a des interventions de politique générale que chacun veut faire.

Je veux juste rappeler qu'au niveau des opérations intermédiaires dont vous avez parlé à la fin, Monsieur le Ministre, je pense que lorsque nous aborderons la section 7 vous pourrez nous donner plus de détails. Vous avez parlé d'une désaffectation, évidemment, je ne pense pas engager beaucoup le Conseil National en disant qu'elle serait étudiée avec célérité si elle permettait de remembrer ce quartier.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

J'ouvre désormais le débat. Qui souhaite prendre la parole ?

Monsieur GRINDA, je vous en prie, je vous rappelle que vous avez 6 minutes.

**M. Jean-Louis GRINDA.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Madame le Conseiller, Messieurs les Conseillers, chers compatriotes, chez amis avignonnais.

Avant tout je tiens à saluer la direction prise par le Gouvernement relative à la création d'un Fonds vert ainsi que d'une cellule dédiée. Ayant eu l'honneur de représenter le Conseil National au côté du Souverain à l'occasion de l'ouverture de la COP21, mais aussi ce dernier week-end avec Monsieur FICINI, ayant participé aux travaux de l'U.I.P. tant à l'Assemblée Nationale qu'au Sénat, je ne peux que témoigner de l'extrême importance des actions menées, entreprises, fussent-elles par un pays de petite taille.

Je tiens également à vous remercier, Monsieur le Ministre d'Etat, d'avoir accédé à notre demande relative à l'égalité, à la justice sociale dans le don de cette prime aux fonctionnaires. Je vous remercie beaucoup et j'en viens maintenant à un propos plus politique. Après presque 3 années passées en cette

enceinte, il me faut bien constater que quelque chose ne fonctionne pas correctement dans le rapport que nous avons avec le Gouvernement. Ce rapport est en permanence, à tort ou à raison, empreint de méfiance et je dirais même, de défiance. Ainsi, le Conseil National passe son temps à chercher ce que le Gouvernement pourrait lui cacher et, dans le même temps, le Gouvernement cherche par tous les moyens à ce que le Conseil National n'entrave pas son action.

Tout ceci est bien évidemment improductif et absurde.

Notre rapport institutionnel est pourtant clairement défini par la Constitution et nous devrions nous attacher essentiellement, exclusivement, à la respecter à la lettre.

Le Gouvernement doit donc nous considérer comme des partenaires et non comme des « empêcheurs de tourner en rond ».

De notre côté, nous ne devons plus nous croire comme les seuls détenteurs de la vérité au seul motif que nous avons une légitimité électorale. Je me refuse à considérer que le Gouvernement, l'exécutif du Prince, n'agit pas dans l'intérêt général.

Il se peut, et c'est là toute la noblesse de notre mandat, que nous considérons les choses sous un angle différent. Lorsque cela arrive, à nous de nous faire entendre, calmement, dans le respect de l'autre, et à vous, Gouvernement, de nous écouter et d'accepter le débat.

Les choses sont donc simples et pourtant, si l'on reprend nos échanges depuis février 2013, on s'aperçoit que nous en sommes loin. Certes, le nombre de C.P.E. n'a sans doute jamais été aussi conséquent. Mais est-ce le nombre qui fait la qualité ? J'ose le dire, nous perdons un temps considérable en discussions interminables sur des sujets qui reviennent parfois depuis plus de 10 ans... Nous en sommes co-responsables !

A côté de cela, je cite le Ministre d'Etat, « la productivité législative de notre Assemblée est en baisse sensible. » Pour compléter ce triste tableau, je dirais que depuis 3 ans, la majorité n'a réussi à faire voter qu'une seule de ses propositions de loi.

Tout ceci n'est pas normal et nous sommes enfermés dans une logique improductive qui va, je n'hésite pas à le dire, à l'encontre des intérêts de notre pays.

J'appelle donc solennellement à une redéfinition de nos rapports, et pour commencer dans cette direction,

je dirais à mes collègues élus que nous devons montrer l'exemple d'un nouvel état d'esprit fondé sur la confiance et le respect.

Mais pour ce faire, il faut bien évidemment prendre acte de ce qui ne fonctionne pas chez nous. Le désastreux épisode du dernier Budget Rectificatif est révélateur de ce qu'il ne faut plus faire. Que s'est-il passé ? Nous avons vu une majorité vent debout depuis Juillet dernier contre le Ministre d'Etat, attaqué personnellement. Après avoir crié sur les toits qu'on allait voir ce qu'on allait voir, et après un rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale qui ressemblait davantage à une motion de censure qu'à un texte technique sur le Budget Rectificatif, tout s'est miraculeusement arrangé autour d'un petit déjeuner qui me fait plutôt penser à un plat de lentilles. C'est une belle victoire pour vous, Monsieur le Ministre d'Etat. Pour la majorité qui a volé en éclat, tous les commentateurs l'ont souligné, c'est un échec politique considérable. Mais il y a plus grave : pour le Conseil National dans son ensemble, c'est une terrible défaite. Historiquement, jamais son rôle n'aura été aussi rabaissé, à tel point que l'on peut considérer que la mandature s'est terminée au soir du 7 octobre dernier. Terrible constat.

Il ne reste donc que deux solutions :

La première, la plus simple, utiliser la méthode COUÉ : tout va bien, et le Gouvernement va être gentil. Expédions les affaires courantes jusqu'aux prochaines élections sans froisser personne puisque nous sommes candidats déclarés. Belle perspective en vérité !

La seconde, la seule qui vaille à mes yeux, serait de reconnaître l'échec et de s'employer au plus vite à créer les conditions politiques d'un nouveau départ avec le Gouvernement, dans l'esprit que j'évoquais plus haut. Ne pouvant faire du neuf avec du vieux, ce nouvel élan ne pourra se concrétiser qu'au prix d'une recomposition de la majorité pour laquelle le groupe Union Monégasque se déclare disponible sans aucune contrepartie politique car notre seule conviction est que la gravité du moment impose la seule prise en compte de l'intérêt général.

J'en appelle donc solennellement à tous ceux de mes collègues qui se seront un peu reconnus dans mes propos. Les Monégasques attendent beaucoup de nous, ne les décevons pas davantage.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur GRINDA.

La parole est à Monsieur ROBILLON.

**M. Jean-François ROBILLON.-** Merci beaucoup.

Mesdames, Messieurs, nous voici de retour pour le Budget Primitif.

La majorité ne nous a pas rejoué la mauvaise pièce du : « attention, nous n'allons pas voter le budget... ». Le suspens a été trop fort lors du Budget Rectificatif et nos nerfs et ceux du Gouvernement ne l'auraient sans doute pas supporté une fois de plus.

Cependant, rien n'a changé dans les rapports entre nos deux Institutions.

Les douze Conseillers Nationaux candides qui ont voté pour le Budget Rectificatif 2015 avaient été rassurés par l'acte de contrition du Ministre d'Etat. Celui-ci affirmait haut et fort que le Gouvernement allait être à l'écoute du Conseil National et que sur le dossier de l'extension en mer tout était modifiable et qu'il n'y avait pas de date couperet.

A mon sens, tout ce qui pourra être obtenu, sera une augmentation de la soulte, a priori 100 M€ de plus qui étaient déjà prévus lors de la présentation par le titulaire du chantier, ou comme nous l'avons déjà proposé, un étage technique en plus.

Quelle a dû être leur stupeur lorsque le Prince Souverain, interrogé récemment par la presse locale, déclarait que le projet d'extension en mer était modifiable à la marge et qu'il n'hésiterait pas à convoquer le Conseil National pour respecter les engagements de l'Etat. J'espère que ces Conseillers bienveillants auront la décence d'éviter de poser la question suivante : En Principauté, qui doit-on croire ? Le Prince Souverain ou son Ministre d'Etat ?

Puisque j'ai une tribune ce soir je voulais vous parler de la manière dont l'Union Monégasque voit l'amendement budgétaire.

Il s'agit de rétablir ce qui avait été accordé par le Prince Albert I<sup>er</sup> lors de la rédaction de la constitution de 1911.

La Constitution actuelle nous permet d'amender certains articles de textes législatifs soumis à notre vote. Le droit de modifier certains articles de la loi de budget n'est donc pas, comme se plaisent à le dire certains des élus de cet hémicycle, un changement de régime. Ce n'est pas parce que nous changeons un article d'un projet de loi du Gouvernement que nous sommes passés en régime parlementaire. Ce doit être la même chose pour un article budgétaire.

Une autre manière de le présenter pour les téléspectateurs et aussi pour les spectateurs, est que la loi du tout ou rien, c'est-à-dire le vote du Budget dans sa totalité ou le rejet en bloc du texte budgétaire, ne permet pas au Conseil National de jouer pleinement son rôle et conduit à des tensions inutiles et dangereuses comme on l'a vu récemment et malheureusement au Rectificatif 2015.

Nous souhaitons encadrer ce droit avec la nécessité d'une majorité qualifiée comme celle requise pour les modifications constitutionnelles ou les convocations en séances extraordinaires du Conseil National à l'initiative des élus, soit les deux tiers des membres en exercices.

Il est, en effet, hors de question de laisser à une majorité simple cette possibilité.

Si l'on peut raisonnablement penser qu'un Conseil National ne peut pas voter contre des recettes, il paraît tout aussi difficile de voter contre les dépenses de fonctionnement, salaires, charges de la Fonction Publique et autres... Enfin et surtout, les opérations triennalisées adoptées lors de budgets précédents ne peuvent plus être supprimées.

L'amendement budgétaire se résumerait donc, en pratique, aux nouvelles opérations d'équipement, chapitre 7, et aux interventions publiques nouvelles. Le risque pour le Gouvernement n'est pas bien important, cela l'obligera à motiver le mieux possible les nouveaux investissements proposés.

A titre d'exemple je citerai en 2011, l'opération du « tunnel descendant » pour laquelle l'unanimité s'était faite contre la ligne d'engagement de crédits, au Budget Rectificatif 2015, l'opération d'achat du socle de l'opération Stella dont on vient de parler où on veut construire une école primaire, que tout le monde souhaite ici, aurait pu être concernée par un amendement budgétaire.

Alors, arrêtons de discuter dans le vide pour faire peur à la population comme à l'accoutumée et discutons de cette proposition qui ne peut que renforcer la place de l'Institution parlementaire sans conduire à un régime parlementaire.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci beaucoup, Monsieur ROBILLON.

La parole est à Monsieur ROBINO.

**M. Christophe ROBINO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je vais me cantonner à la déclaration que j'avais prévue et je débiterai ma déclaration en rendant hommage aux ambitions de notre Souverain pour le pays et à Son engagement pour la planète.

Les ambitions pour le pays comportent la volonté d'en poursuivre le développement au travers de grands chantiers : le projet d'extension en mer, le nouvel hôpital, l'aménagement des musées de l'Esplanade des Pêcheurs et d'autres.

L'engagement, c'est la préservation de notre planète pour les générations futures et le témoignage que notre pays, petit par la taille, mais qui se doit d'être grand par ses actes, peut en donner. Il en va ainsi de notre participation à la récente COP21 et de la création du Fonds Vert.

Dans notre rôle d'élu, dépositaire de la confiance des Monégasques, il ne nous appartient pas de remettre en questions les grandes lignes de cette politique mais plutôt de l'accompagner et par notre concours d'en permettre la meilleure réalisation possible.

Parmi les thèmes d'importances que nous allons aborder au cours de ces séances, il y a celui des chantiers du logement.

Concernant l'Opération Très Grand IDA, nous avons là une occasion unique de résoudre en une seule opération plusieurs problèmes.

Nous manquons, nous allons manquer et nous manquerons de logements que ce soit pour les Monégasques ou pour les enfants du Pays : nos parents, nos cousins. Cet ambitieux programme y apporte la meilleure réponse.

Nous manquons de places pour construire, les commerces désertent certains quartiers, l'exiguïté des rues rend la circulation difficile : quelle autre solution en dehors d'une réorganisation globale des quartiers ? Ce que dans le programme de la majorité nous avons appelé le remembrement des quartiers.

Le Projet IDA, qui représentera une véritable opération pilote, vos élus de l'Union pour la Principauté le défendront comme la seule vraie bonne solution globale à ces problèmes.

Et n'oublions pas les opérations intermédiaires, qui ont connues quelques déboires, et dont nous discuterons dans nos débats. Elles représentent des solutions

d'attente avant la livraison de l'opération L'Engelin en 2018 puis Testimonio II au-delà de 2020.

Enfin, concernant le projet de l'Annonciade II, il nécessitera d'importants travaux préparatoires de désenclavement, avec notamment la construction d'un rond-point au pied de la Tour Odéon. Ce rond-point permettra un meilleur accès aux parkings privés et aux livraisons de la tour, au bénéfice de son promoteur, qui n'en doutons pas participera à sa construction, surtout quand on sait les droits à bâtir qu'il a acquis sur le futur projet Annonciade.

J'engage à ce titre, le Gouvernement à écouter et entendre les élus et le Président de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale, qui suggèrent d'engager une réflexion visant à établir un plan prévisionnel des Grands Travaux afin de les hiérarchiser dans le temps.

Dans le domaine du social, j'ai pris connaissance des débats au sujet de la création d'un Fonds pour la dépendance. S'il est vrai que le coût de celle-ci porte aujourd'hui sur environ 12 M€, et que celui-ci est en grande partie supporté par les Caisses Sociales et les services sociaux, il a été conclu qu'il n'y avait pas d'urgence à statuer sur le sujet devant la bonne santé financière des Caisses et de l'Etat monégasque. Si je partage aujourd'hui cette position du Gouvernement, il faut néanmoins rappeler que selon les études, ce coût dépassera les 20 M€ en 2030 avec plus de 1000 personnes concernées contre 500 à 600 aujourd'hui. La création d'un Fonds pour la dépendance, tant que l'on en a les moyens, reposant sur le même principe de précaution que le Fonds de Réserve Constitutionnel, permettrait d'assurer pour l'avenir le bien-être et l'autonomie de notre population. Dans ce domaine, mieux vaut prévenir que guérir.

Enfin, je ne peux pas terminer mon propos sans évoquer le projet du nouvel hôpital.

La base vie est opérationnelle, les travaux préparatoires sont lancés, et Hector, le faux bourdon, va nous accompagner dans les différentes étapes de cette aventure.

A plusieurs reprises, les représentants de la Haute Assemblée ont rencontré les représentants des différents Services du Gouvernement impliqués dans cet important projet et nous avons pu ensemble travailler de manière constructive et en bonne intelligence à son amélioration, en témoigne la décision prise de réaliser d'emblée la quatrième tour.

Aujourd'hui, il m'apparaît nécessaire de donner plus de substance à ces échanges et c'est pourquoi je demande, en accord avec le Président NOUVION, la constitution au sein du Conseil National, d'une Commission Spéciale en charge du nouvel hôpital. Cette commission vivra le temps du projet et permettra, j'en suis convaincu, d'avancer ensemble, d'un même et bon pas, vers sa réalisation.

Pour finir, je tiens à vous remercier Monsieur le Ministre, ainsi que le Conseiller pour les Affaires Sociales et la Santé, pour avoir consenti par courrier, conformément à notre vœu, à accorder une prime exceptionnelle, en cette fin d'année, aux employés du Centre Hospitalier en reconnaissance du travail accompli et du résultat obtenu dans la démarche de certification française.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci beaucoup, Monsieur ROBINO.

La parole est à Madame FRESKO-ROLFO.

**Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.-** Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues.

Françoise GIROUX, Simone de BEAUVOIR, et bien d'autres, ont de tout temps évoqué l'inégalité entre les hommes et les femmes dans le monde du travail.

Bien des années plus tard les mentalités évoluent mais très lentement.

Or combattre les discriminations liées au sexe est l'affaire de tous.

Car il est un fait indéniable mais qui doit faire son chemin, il n'y a pas de concurrence entre une femme et un homme mais une place juste.

Il s'agit avant tout de complémentarité au sein d'une entreprise car les femmes sont avant tout de bonnes candidates à l'emploi et non pas le résultat d'un quota.

Il est toutefois des jugements tenaces.

Le fiasco d'une femme à un poste de direction est bien plus gravement considéré que celui d'un homme.

Du coup, la pression sociale sur cette femme qui peut bénéficier de surcroît d'une mesure de discrimination positive, est très forte et fait peur.

Or il faut se rendre à l'évidence, l'échec d'une femme dans une situation donnée ne met pas en cause sa capacité de réussir dans d'autres situations, tout comme un homme.

J'ai bien pris connaissance du rapport de l'IMSEE sur la gouvernance d'entreprise, ce qui me permet de faire quelques remarques. Même si les femmes de Monaco préfèrent monter leurs propres entreprises et cela dans des secteurs dit féminisés, je regrette qu'elles soient la plupart du temps absentes des conseils d'administration des sociétés du TOP 100. Et en tout cas si certains conseils d'administration se féminisent, ce n'est pas le cas de leur présidence.

La France, notre pays voisin et ami a dû mettre en place des mesures coercitives car les démarches incitatives en matière d'égalité ont connu beaucoup de déboires.

Monsieur le Ministre, je souhaiterais que le Gouvernement puisse prendre toutes les mesures nécessaires :

- Pour lutter contre les stéréotypes de genre (car il s'agit d'une discrimination indirecte).

- Pour trouver un meilleur équilibre, par un dialogue social, entre la vie personnelle et la vie professionnelle (car n'en doutez pas, les obligations liées aux enfants mais aussi à la garde des personnes âgées de la famille reposent la plupart du temps sur les épaules des femmes)

- Pour éduquer le monde de l'Entreprise pour qu'enfin la juste place dont je parlais plus tôt soit reconnue aux femmes.

- Et surtout travailler pour l'égalité salariale, car la différence de salaire reste encore estimée à 20 % en moyenne. Pourquoi les femmes gagnent-elles moins que les hommes avec les mêmes responsabilités ?

Par ailleurs, je souhaiterais, Monsieur le Ministre, qu'une étude soit menée sur l'évolution de la proportion de jeunes et de femmes dans certaines professions. Nous aurions ainsi une meilleure appréciation de notre paysage salarial.

Je ne puis clore ce sujet sans parler du harcèlement sur le lieu de travail.

Je tiens à préciser pour ceux qui m'écoutent, qu'il peut s'agir de harcèlement sexuel, comme de harcèlement psychologique et que cela peut concerner les femmes comme les hommes.

C'est une forme de violence, c'est-à-dire un acte condamnable.

Le Gouvernement a déposé un projet de loi sur ce thème en 2011 mais je m'interroge sur sa nécessité.

Permettez-moi de m'expliquer.

Tout d'abord, il est un fait avéré, une victime de harcèlement en entreprise ne va que très rarement, voire jamais, porter plainte car les conséquences de cette plainte peuvent être sournoises, surtout dans un pays aussi petit que le nôtre où tout est secret de Polichinelle. Ce salarié qui aurait eu le courage, et je dis bien courage, de notifier un comportement déplacé de la part d'un de ses collègues, risque tout simplement, et je vous demande de me pardonner l'expression, d'être « grillé » dans le monde du travail sans parler des insinuations douteuses dont il risque de faire l'objet.

Ne serait-il pas plus productif de prendre des mesures positives ?

En effet, un délégué à l'égalité et à la médiation pourrait être imposé dans toutes les moyennes et grandes entreprises, avec pour mission de veiller au respect de l'égalité quant aux évolutions de carrière mais surtout de trouver une solution lors d'un désaccord entre les salariés.

Un questionnaire anonyme traitant des conditions de travail pourrait être lui aussi proposé et permettrait de neutraliser des situations qui pourraient s'avérer conflictuelles.

Or il ne faut pas perdre de vue l'intérêt de l'entreprise à résoudre les conflits liés au harcèlement puisque qui dit harcèlement, dit baisse de productivité et absentéisme.

Il nous faut donc travailler, avec les entreprises, à la résolution prioritairement en interne de ces antagonismes.

Et, comme je reste fidèle à mes batailles, je ne vais pas terminer sans vous relancer, Monsieur le Ministre, sur la prévention et la lutte contre les violences domestiques.

De toutes les études, il résulte deux faits majeurs :

Tout d'abord, la victime ne réalise pas qu'elle est une victime et la deuxième, elle ne connaît pas ses droits.

Et je sais bien que beaucoup de victimes n'osent pas faire les démarches contre leur(s) persécuteur(s). Elles sont quelquefois assujetties financièrement, quelquefois soumises psychologiquement ou juste terrorisées.

Du coup, les statistiques s'en trouvent erronées.

Permettez-moi de vous remercier puisque des brochures d'informations ont pu être imprimées grâce à un budget que vous avez accordé... Puis-je penser que mon intervention de décembre 2014 y aura été pour quelque chose ?

Du coup, comme je ne perds jamais une occasion, et que décembre semble être un mois favorable, je vous engage à réfléchir à une grande campagne visuelle, au moyen d'affichage de ville qui informerait les victimes de leurs droits. Cette campagne devra s'occuper de toutes les formes de violences, les enfants, les femmes, les hommes, en milieu scolaire, en entreprise et à la maison. Elle pourrait être faite annuellement, et pourquoi pas le 25 novembre, date retenue internationalement pour la lutte contre les violences.

Je ne puis m'empêcher de penser, Monsieur le Ministre, que si le Gouvernement a pu trouver de quoi financer l'abeille qui accompagnera les travaux du C.H.P.G., il pourra tout autant dénicher de quoi financer une mascotte et de grandes affiches pour lutter contre les violences.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Madame FRESKO-ROLFO.

Nous écoutons à présent, Monsieur CROVETTO.

**M. Thierry CROVETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues.

L'économie de Monaco se porte bien. Elle résiste aux fluctuations extérieures. Elle donne des résultats satisfaisants permettant à l'Etat de présenter des budgets à l'équilibre ou légèrement excédentaires. Reste bien sûr la question de l'approche budgétaire,

et de ce que le Gouvernement décide de mettre dans le budget ou dans le Fonds de Réserve Constitutionnel...

Cette économie se porte bien mais là aussi, notre responsabilité est de regarder plus loin ! On ne peut pas passer son temps à se féliciter de la bonne tenue de notre santé économique, car le modèle doit, selon moi, sans cesse se renouveler sous peine de le voir un jour déséquilibré par des phénomènes exogènes. Nous ne devons pas avoir la suffisance des dirigeants de Nokia, leader mondial incontestable des téléphones mobiles au début des années 2000, qui ont considéré que l'arrivée d'Apple et des Smartphones dans l'industrie, ne constituait pas une menace pour leur business... C'est quand tout va bien qu'il faut se réinventer, quand les problèmes surgissent c'est souvent trop tard !

Nous jouissons d'une indépendance économique et financière vitale pour notre pays, mais n'oublions pas qu'il représente une enclave très étroite dans une Europe méridionale dont les secousses sont parfois très fortes.

Monaco doit conserver son ADN, mais penser aux axes de renouvellement de son modèle pour les générations futures. Le développement économique doit se réinventer en Principauté. Par exemple, il s'agit de diversifier les recettes de l'Etat, en diminuant la part de l'immobilier dans l'assiette constitutive de nos revenus.

La modernisation de l'économie, ce n'est pas seulement le fait de légiférer. C'est surtout le fait de donner l'impulsion, de donner des axes, de permettre certains développements.

C'est le sens par exemple de la proposition de loi, dans un secteur bien précis, sur le Multi Family Office, dont on a reçu la transformation en projet de loi aujourd'hui même au terme du délai constitutionnel (à quelques jours près), que de temps perdu ! Malheureusement il a été quelque peu dénaturé, et ne permettra pas en l'état, selon moi, à Monaco de rivaliser dans ce domaine avec les autres places financières.

Développer l'économie monégasque c'est permettre au secteur tertiaire qui compose l'essentiel de notre activité aujourd'hui, de pouvoir compter sur une offre régulièrement renouvelée de bureaux.

L'offre est toujours dramatiquement inférieure à la demande. Le jour viendra où cette demande finira par

se détourner de Monaco si nous n'accélérons pas, Gouvernement et Conseil National, dans ce domaine.

La diversification de notre modèle économique passe aussi par la modernisation active des sociétés à monopole concédé au premier rang desquelles la S.B.M.. Depuis le début de notre mandat nous avons entendu tout et son contraire.

Nous avons attendu, par exemple, deux ans avant de prendre connaissance d'un semblant de « plan Jeux » et ce juste avant le changement du Directeur des Jeux justement. Je veux souhaiter bonne chance à notre compatriote à ce poste et surtout bon courage vu les attermolements et les changements de cap des dirigeants, de ce que nous ne pourrons bientôt plus qualifier, comme nous en avons l'habitude, de fleuron de l'économie monégasque.

Même chose pour Monaco Telecom, entre errements dans la communication vers le grand public et choix stratégiques pas toujours très clairs, il semble que nos pépites soient sous-exploitées, pour des raisons liées à l'humain et à des stratégies qui – comme on le dit en football – jouent perso.

Si enfin les acteurs de l'économie monégasque se mettaient au travail pour jouer collectif, nous aurions sans doute moins de difficultés à nous projeter dans l'économie d'après, celle de demain, celle dont nous avons nous tous ici la responsabilité pour nos enfants et nos petits-enfants.

Nos enfants et nos petits-enfants, parlons-en, notre groupe politique a toujours demandé à ce qu'ils aient le choix de leur orientation professionnelle. La Fonction Publique doit pouvoir se développer et continuer d'absorber une partie de nos jeunes nationaux. Même chose pour la S.B.M., et c'est le principal reproche que j'ai fait, en son temps, au statut unique pour les jeux, car pour moi il met encore plus la pression sur un développement des jeux, actuellement inexistant ou presque... On le voit, les écoles de jeux sont de moins en moins nombreuses et de plus en plus réduites, c'est la fin d'une époque. C'est un fait. Mais tant pis, il faudra donc que nos jeunes soient de plus en plus nombreux dans le secteur privé : c'est important, c'est vital.

Pour cela il leur faudra des bureaux, mais aussi des logements. Je suis toujours très attentif à l'évolution des projets de construction domaniale. J'ai encore des craintes surtout quand je vois le rythme des opérations dites intermédiaires. Pour moi comme pour mon groupe politique, le seul moyen de donner une véritable oxygénation d'ensemble au parc monégasque sera



l'opération du Très Grand Ida, elle est nécessaire, elle est déterminante, elle est indispensable.

Bureaux, logements, diversification de l'économie, S.B.M., Fonction Publique, tout ceci doit se tenir et évoluer de façon interconnectée avec un cap, une stratégie d'ensemble dans laquelle les acteurs, les dirigeants, les institutions et les élus jouent collectifs.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur CROVETTO.

La parole est à Madame ROSSI.

**Mme Valérie Rossi.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues.

Ce soir je ne peux m'empêcher de commencer mon intervention sans évoquer la vague de violence qui touche les populations à travers le monde. Chaque jour amène son lot de massacres et d'horreurs et chaque jour on ne peut s'empêcher de penser à nos familles et plus particulièrement à nos enfants.

Ce soir je parlerai donc de nos enfants. Quel avenir pour eux ? Dans quel monde vont-ils grandir et chaque jour de penser de ne pas oublier le privilège que nous avons de vivre à Monaco. L'avenir ce sont nos enfants. Nous nous devons de tout mettre en œuvre pour assurer leur éducation et leur sécurité dans un cadre de vie harmonieux afin qu'ils deviennent des adultes responsables et bien dans leur peau.

La place de l'éducation dans l'épanouissement d'un enfant passe indéniablement par l'enseignement. Nous avons la chance que nos enfants évoluent dans des structures à taille humaine qui permettent un suivi quasi personnalisé des élèves. Ce point me pousse à la réflexion sur le bienfondé d'un nouveau collège de 1.500 élèves à la dimension hors norme.

Je crois qu'il est important d'être vigilant et de ne pas croire que Monaco est épargné par les problèmes d'addiction ou de harcèlement. L'Éducation Nationale organise régulièrement pendant l'année des journées d'information afin de sensibiliser les élèves aux dangers qui les entourent. Nous nous devons de les soutenir dans cette démarche car nous partageons ensemble la même volonté de réussite pour la jeunesse de notre pays.

Rappelons aussi que par la mise en place du plan numérique sous la direction d'enseignants formés et compétents, nos enfants seront responsabilisés aux dangers potentiels des nouvelles technologies qu'ils ont quotidiennement entre leurs mains. Nous devons offrir à nos enfants le meilleur système éducatif adapté aux possibilités de chacun, les orienter et les soutenir dans leur projet de carrière. Les bourses et le futur prêt étudiant issus de la majorité permettront enfin d'assurer leur soutien financier. C'est un vrai investissement pour l'Etat dans l'avenir de notre jeunesse.

Au niveau de l'emploi, il est important de proposer à ces jeunes des postes à la hauteur de leur formation que ce soit dans l'Administration, au sein de la S.B.M. mais aussi favoriser leur accès dans le privé, les encourager et les soutenir à la création de commerces ou d'entreprises.

Ceci nous amène à réfléchir sur l'inquiétude soulevée dans le rapport de Marc BURINI en ce qui concerne la difficulté d'accessibilité des locaux commerciaux domaniaux à nos jeunes compatriotes dans le futur.

Autre sujet. La pratique d'un sport est l'élément indispensable et nécessaire à l'équilibre d'un enfant mais aussi à notre bonne santé à tous. Monaco est particulièrement sensible aux valeurs que véhicule la pratique d'un sport. Il est important que Monaco ait une offre de structures sportives dignes de ses ambitions. Vous évoquez dans le PGA une politique en faveur du sport. Une réflexion sur les infrastructures sportives doit être rapidement engagée.

La croissance de Monaco s'accompagne d'une croissance démographique et inévitablement, les associations sportives saturent. Les terrains et les salles manquent. La rénovation du Stade Louis II semblait nécessaire mais on ne doit pas s'arrêter à la création de salons VIP. Le Stade n'a pas d'autre choix que d'être un stade omnisport, voire multifonctions.

En ce qui concerne la qualité de vie, nous nous devons d'offrir à nos enfants un cadre de vie harmonieux, grâce à l'engagement de Monaco dans une politique environnementale ambitieuse, nous pouvons imaginer que nos enfants, nos petits-enfants, grandissent dans le futur, dans une ville où les bouchons n'existent plus et où les espaces verts auront repris leur place.

Pour finir, on ne peut oublier ce qui fait notre attractivité et qu'il faut préserver par-dessus tout, c'est la sécurité de notre territoire. Nous partageons la même volonté de maintenir en Principauté un très haut niveau

de sécurité, comme vous l'avez évoqué, Monsieur le Ministre d'Etat. En cette période d'état d'urgence félicitons le travail de la Sûreté Publique dont la mobilisation au quotidien est constatée par chacun de nous. Cela est rassurant pour nos enfants, cela est rassurant pour nos familles.

Le Plan Gouvernemental d'Action lié au Budget Primitif 2016 a défini sa politique en faveur de l'éducation, en faveur du sport, en matière d'amélioration du cadre de vie, mais aussi en matière de mobilité et de sécurité. Le Budget Primitif est ambitieux et les débats de ces prochains jours sur ces différents sujets détermineront mon vote.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci beaucoup, Madame ROSSI.

La parole est à Monsieur BOISSON.

**M. Claude BOISSON.-** Merci, Monsieur le Président.

Mesdames, Messieurs, ce soir je n'aborderai pas les sujets et les chiffres du budget, je ne répondrai pas non plus – comme il m'est habituel de le faire – à la minorité, suite à ses propos malveillants qui étaient quand même moralisateurs tant ils sont décalés à la réalité.

En fait je vais faire une approche pédagogique et ce que je vais dire est d'une extrême banalité par rapport à tous ceux qui connaissent le Conseil National, mais il faut savoir que les personnes qui sont en train de nous écouter à la télévision ne connaissent pas très bien notre fonctionnement et notre travail. On voit la partie visible de l'iceberg, ce sont les Séances Publiques, mais il y a toute la partie cachée, c'est ce qui se fait en amont. Evidemment je n'ai pas pu amener d'iceberg ici pour des raisons environnementales mais par contre pour illustrer mes propos je voudrais vous parler de l'entonnoir. Alors, l'entonnoir c'est exactement ce que nous vivons dans le travail législatif et dans notre Assemblée. Tout débute il y a quelques semaines, quelques mois, lorsque nous commençons à travailler chaque article du budget et tout va se passer entre le début, le haut, qui symbolise finalement notre hémicycle et le bas c'est la Séance Publique. Mais, il faut savoir qu'entre temps il y a tout un travail important, immense, que le public ne connaît pas. Ce travail qui se fait dans les Commissions Plénières d'Etudes, qui se fait pendant les commissions, lors desquelles nous abordons les sujets S.B.M., Monaco Telecom, nous abordons les

Grands Travaux, des soirées entières de travail, des réunions de commission et lorsque nous arrivons aux Séances Publiques, soirées très importantes que nous allons passer, en réalité l'essentiel a été discuté. C'est là que nous avons reçu un maximum d'informations du Gouvernement, c'est là que nous avons pu échanger, c'est là que nous avons pu demander, et c'est là aussi que nous avons pu, certaines fois, avoir des rapports de force afin de pouvoir nous faire entendre.

Alors, cette petite illustration peut paraître étonnante, mais c'est important parce que malgré tout, ce soir, toujours au bas de notre entonnoir, en Séance Publique, nous nous apercevons qu'il y a une multitude de sujets à travailler. Encore un petit élément par loyauté vis-à-vis du Gouvernement mais également entre nous, ce qui est important c'est lorsqu'on débat de tout sujet, c'est-à-dire qu'on se situe là, tout en bas, à la fin du travail, d'où l'intérêt que tous les élus soient présents et travaillent avec le Gouvernement dans les diverses commissions.

C'est la raison pour laquelle j'attends dans ces débats des engagements et des décisions positives et constructives. Nous avons vu dans le rapport du Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale et dans celui du Gouvernement qu'il y a un certain nombre d'attentes de réponse et, pendant ces trois jours je pourrais intervenir plus précisément pour connaître les avancées car je crois que nous avons tous envie – et Monsieur GRINDA l'a dit – que nous avançons de manière constructive au-delà des polémiques stériles et des discussions qui n'intéressent pas du tout notre population.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur BOISSON.

La parole est à Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

**Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues.

Au moment de débiter cette nouvelle période budgétaire, je me suis demandée sous quel angle j'allais bien pouvoir l'aborder, vu que le Budget Primitif en lui-même ne présente que peu de sujets finalement qui seraient de nature à nécessiter des débats tranchés ou des positionnements en termes de rapports de force avec le Gouvernement.

Nous vivons une période où le mot « responsabilité » prend un sens nouveau, dramatique, motivant, et terriblement d'actualité.

Notre Souverain est en pointe sur tous les sujets qui touchent au développement durable et c'est une notion particulièrement adaptée à la protection de l'environnement, aux problèmes climatiques et écologiques. Mais lorsque je relis la fameuse définition de 1987 prononcée par la Norvégienne GRO HARLEM BRUNDTLAND, alors Premier Ministre de son pays, je me dis qu'à tous les niveaux, dans tous les domaines, nous y sommes.

« *Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins* ». Tout était déjà dit. Dans ce monde en pleine mutation, cette réflexion, cette profession de foi, s'applique à la Principauté et aux Monégasques.

Si le modèle économique et social avancé de Monaco est performant, unique au monde, il ne sera rendu possible et pérenne qu'en préparant aujourd'hui sa « durabilité » pour les générations suivantes. Si le développement économique doit tenir une place forte et constante dans le schéma, il est déjà évident que le système devra sans cesse être réformé pour s'adapter, s'adapter pour durer, anticiper pour ne pas se disloquer dans le temps.

L'Etat est le garant de ce développement durable appliqué dans tous les domaines de son action. J'ai balayé les sujets contenus dans ce budget et nous retrouvons bien des points sur lesquels la définition du développement durable prend tout son sens.

La Fonction Publique, un secteur essentiel pour le modèle monégasque et si important aussi pour que la génération d'après trouve sa place, reste dans son pays, lui permette de fonctionner efficacement. Une Fonction Publique qu'il faut continuer de rénover, dont il faut sans cesse adapter les missions et les effectifs. Une Fonction Publique qui posera forcément tôt ou tard le problème de son régime de retraite, non pas pour le remettre en cause mais pour le préparer aux évolutions des équilibres économiques et sociaux.

La S.B.M., l'entreprise phare de la Principauté, tout un symbole, avec des générations de Monégasques qui en ont vécu et qui ont transmis à leurs enfants des emplois rémunérateurs avec toujours en tête la notion de transmission, de développement et de performance. Cette société connaît de profondes mutations, celles-ci ne doivent pas hypothéquer l'avenir de nos jeunes

et mettre en question la place des générations futures au sein de la S.B.M..

Une Administration durable, un développement économique durable, mais aussi un système social durable, juste et équitable pour tous les Monégasques, c'est aussi à cela que doit veiller notre Institution.

Le développement économique durable c'est aussi penser à tous ces travailleurs qui tentent le matin de rejoindre la Principauté et le soir, dans une moindre mesure car plus étalée dans le temps, d'en sortir. Pour eux aussi, pour l'attractivité professionnelle de la Principauté, nous devons contribuer à penser à des solutions elles aussi durables pour accéder à Monaco. Avec le concours de Madame GRAMAGLIA dont je veux souligner l'engagement, nous sommes aux côtés du Gouvernement et en soutien des acteurs voisins pour mettre en place des solutions concrètes et structurées dans le temps.

Développement durable aussi dans le domaine des infrastructures sportives : le Stade Louis II a plus de 30 ans, il lui faut également se transformer de façon juste pour être en adéquation avec l'évolution du monde du sport et en particulier son économie.

Pour finir, je dirai que des dossiers comme le télétravail, comme la négociation avec l'Union Européenne, comme celui de la mutation du secteur industriel, celui de la construction de logements pour les Monégasques, la construction d'un pôle muséal et bien sûr le projet d'urbanisation en mer, sont autant d'exemples interprétables sous l'angle de cette notion de développement durable de la Principauté.

Dans ce monde troublé qui nous entoure et dont nous faisons partie sans rejet de l'autre, je veux nous le rappeler ce soir : nous avons beaucoup de chance.

Merci.

**M. le Président.-** Merci, Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

La parole est à Monsieur PASQUIER.

**M. Bernard PASQUIER.-** Merci.

Le Budget Primitif 2016 sera de nouveau en excédent comme les budgets de 2013, 2014 et 2015 à leurs clôtures. Tant mieux.

Il est parfois intéressant de regarder derrière nous pour mieux comprendre où l'on se trouve et

appréhender l'avenir avec objectivité. Je me suis donc amusé à analyser les résultats budgétaires de ces dix dernières années. Je parle ici des résultats budgétaires réels et non pas ceux qui sont affichés officiellement car, comme vous le savez, lorsque nous avons un excédent nous faisons de notre mieux pour le cacher mais lorsque nous avons un déficit, nous faisons aussi de notre mieux pour le cacher.

Tout cela bien sûr au mépris de notre constitution et des Conseillers Nationaux, sauf bien sûr à confondre cette Assemblée souveraine élue par le peuple monégasque avec la Commission de Placement de Fonds qui est consultative et contrôlée par l'Exécutif.

J'ai bien noté, Monsieur le Ministre, la manière pointilleuse avec laquelle vous avez corrigé il y a quelques semaines un hebdomadaire de la presse locale pour avoir mal interprété l'article 14 de la Constitution. Vous aviez raison, bien sûr, mais j'eus souhaité que vous fassiez preuve du même zèle pour que le Gouvernement respecte l'article 37 de la Constitution qui dit que « *le budget national comprend toutes les recettes et toutes les dépenses de la Principauté* », cela n'aurait donné que plus de poids à votre mise au point, à moins que vous ne pensiez que certains articles de la Constitution sont plus importants que d'autres ou bien que le respect de la Constitution s'applique à tous, sauf au Gouvernement lorsqu'il ne souhaite pas le faire. A ce titre, je citerai l'article 17 : « *les Monégasques sont égaux devant la loi, il n'y a pas entre eux de privilège* ».

Revenons-en au budget. Le problème lorsqu'on travaille avec plusieurs comptabilités c'est que l'on finit par croire nous-même à la véracité des chiffres maquillés et si on utilise ceux-ci pour se projeter dans l'avenir, on risque de faire des erreurs.

Je vous épargnerai le détail des calculs mais pour chaque année entre 2005 et 2015 j'ai recalculé le résultat budgétaire réel en corrigeant le résultat officiel de la manière suivante : j'ai rajouté aux dépenses d'investissements les dépenses publiques financées par le Fonds de Réserve Constitutionnel, j'ai soustrait aux dépenses d'investissements les rachats du budget au Fonds de Réserve Constitutionnel et j'ai également soustrait aux dépenses les provisions pour l'hôpital. Les résultats budgétaires de ces trois dernières années nous conduiraient à penser que nos finances sont saines et que nous avons une grande marge de manœuvre ! Eh bien figurez-vous que si on additionne tous les résultats budgétaires de 2005 à 2015 on n'arrive non pas à un excédent mais bien à un déficit cumulé de 319 M€... Cela signifie que depuis 2005

l'Etat monégasque a dépensé 319 M€ de plus qu'il n'a engrangé de recettes. Vous me direz que 319 M€ sur 11 ans cela fait environ 30 M€ par an, ce n'est pas beaucoup, moins d'1 % de notre PIB. Il n'y a donc pas de raison de paniquer, mais il n'y a certainement pas de raison d'être euphorique non plus. Depuis 10 ans les actifs liquides de notre Fonds de Réserve Constitutionnel ont stagné, ils ont même reculé de manière considérable si on les exprime en fonction des dépenses budgétaires. Ils représentaient plus de 3 ans de dépenses il y a 10 ans, ils ne représentent aujourd'hui guère plus qu'une fois et demie nos dépenses budgétaires. Il ne faut pas oublier la dette virtuelle liée à la retraite des fonctionnaires qui grossit chaque année rapidement et qui n'est comptabilisée nulle part. Cette dette virtuelle est aujourd'hui estimée à 400 M€, peut-être un peu plus.

Il est trompeur de faire croire que des projets comme Testimonio, l'extension en mer ou bien le Quai des Pêcheurs, ne coûtent rien ! Après tout, nous vendons des droits à construire, une fois vendus nous ne les avons plus... Ces sommes importantes ne sont comptabilisées nulle part ! Ni en recettes, ni en dépenses. Ce petit calcul montre bien que si notre économie se porte bien elle reste fragile. Le moteur de notre économie reste l'immobilier et ce moteur tourne avec un carburant, notre régime fiscal que nous contrôlons seulement partiellement. Il est légitime de se demander pour combien de temps encore ? Notre situation s'apparente à celle d'un producteur de pétrole ou bien de gaz dans lequel l'immobilier joue le rôle d'une rente, c'est-à-dire que les prix de vente sont infiniment supérieurs aux prix de production et cette rente n'est pas garantie infiniment.

Cette analyse n'est pas neuve, Messieurs STEINER et BURINI l'ont faite avant moi. Dans l'attente d'une diversification, la manière la plus efficace de lutter contre ce phénomène est d'accumuler des réserves plutôt que de dépenser les excédents créés. La Norvège fait cela très bien puisque son fonds souverain a accumulé des réserves représentant 166 % de son PIB. L'équivalent pour Monaco serait un Fonds de Réserve Constitutionnel hors investissements domaniaux de 8,3 milliards alors que nous en sommes aujourd'hui environ à 3 milliards d'euros. Nous sommes donc loin du compte.

Conclusion. Restons prudents et mettons de l'argent de côté. Nous ne le faisons pas assez. Il est vrai, comme vous le dites, Monsieur le Ministre, que nos recettes augmentent plus vite que nos dépenses, mais il est vrai aussi que nos dépenses augmentent beaucoup

plus vite que nos réserves et je vous le dis franchement cela m'inquiète.

Merci.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur PASQUIER.

La parole est à Monsieur BARILARO.

**M. Christian BARILARO.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues, chers téléspectateurs,

Au 31 décembre 2014, il y avait 21 % de jeunes de moins de 18 ans parmi les 8 951 Monégasques. Le recensement qui sera organisé en Principauté du 7 juin au 29 juillet 2016 viendra assurément confirmer ce chiffre. Le Conseil National a toujours prêté une attention particulière aux préoccupations des plus jeunes d'entre nous avec les créations successives des Commissions de l'Education et de la Jeunesse en 1978 et celle des Droits de la Femme et de la Famille en 2003 ou encore avec la rédaction de propositions de loi spécifiques comme celle, notamment votée à l'unanimité des élus de cette mandature, portant la création d'une aide financière de l'Etat facilitant l'accès des étudiants à l'emprunt, proposition de loi désormais transformée en projet de loi.

L'Etat de son côté a toujours fait en sorte de sanctuariser la part de son budget annuel consacrée au domaine de l'éducation, que ce soit en matière d'équipement avec la construction des infrastructures nécessaires, de recherche d'excellence dans les résultats des élèves ou encore en matière d'aide publique avec les bourses d'études et enfin dans le domaine de la prise en charge des problèmes liés à la petite enfance, aux aides éducatives personnalisées, à l'accompagnement des plus fragiles ou des plus démunis.

Mais au-delà des deux prérogatives de chacune de nos deux Institutions, il est de notre devoir de veiller au bien être de ces enfants et adolescents eux-mêmes. Dans une société qui perd ses repères, il est essentiel de mettre en place un développement complet des plus jeunes générations qui dépasse le simple principe *stricto sensu* de l'éducation. Il faut désormais trouver une troisième voie qui mette l'enfant et l'adolescent dans un univers à la fois scolaire et non scolaire.

C'est dans cette optique que nous souhaitons la mise en place d'une structure téléphonique à l'attention des jeunes enfants qui sont victimes ou même simplement qui s'inquiètent du risque d'être un jour victime du harcèlement de leurs petits camarades. C'est aussi en ce sens que nous devons être attentifs au rôle associatif des jeunes, à leur esprit d'initiative, les soutenir dans leur démarche pour faire entendre leur voix sur les grands thèmes que nous autres adultes nous comparons souvent avec des visions plus formatées.

Permettez-moi de souligner dans ce domaine l'enthousiasme de certains jeunes compatriotes et résidents qui ont participé à la COY11 (Conférence de la Jeunesse) organisée en parallèle de la COP21 de Paris. Cette entité regroupe plus de 2000 jeunes de par le monde réunis, au sein des organisations non gouvernementales de la jeunesse, sous l'égide des Nations Unies, dans le but d'intégrer le réseau international des jeunes pour le climat. Le Chef de l'Etat s'est très clairement exprimé et a engagé notre pays pour un objectif ambitieux de lutte contre le réchauffement climatique à l'horizon 2050. Un fonds vert national vient d'être créé, une cellule aura pour mission d'assurer le management des projets.

Monsieur le Ministre, les jeunes d'aujourd'hui seront les adultes en responsabilité à cette échéance. C'est aujourd'hui que nous devons écouter leur avis même s'ils divergent des nôtres. Le Conseil National, l'Etat, seront toujours présents au côté des jeunes. Mais ce soir je pense qu'il est indispensable de prendre en compte l'avis de ces jeunes. Il serait judicieux, me semble-t-il, d'organiser prochainement en Principauté des Etats généraux de la jeunesse.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur BARILARO.

La parole est à Madame AMORATTI-BLANC.

**Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues,

Lorsque je me suis engagée dans ce mandat, c'était avec la conviction qu'il était possible de faire bouger les lignes, de changer certaines choses qui me semblaient déjà essentielles pour Monaco et pour l'avenir de nos enfants.

C'est possible quand on est uni, c'est possible quand on le veut vraiment, c'est possible quand il s'agit de bon sens et qu'il y a pour prendre une décision des personnes crédibles et volontaristes.

Avant de parler du Budget Primitif 2016 je voudrais remercier Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur pour l'écoute qui m'a été offerte sur un sujet qui m'est cher, celui des addictions.

Je sais qu'avec vous nous ferons du bon travail, pour nos jeunes et pour leur avenir.

Il est essentiel de modifier et d'adapter notre politique de santé en utilisant des techniques qui ont fait leurs preuves dans d'autres pays, entre autres, en développant l'estime de soi.

J'en reviens au Budget maintenant. C'est un budget en excédent de 5,8 M€ que vous nous présentez aujourd'hui, et il faut se réjouir de la bonne santé financière de la Principauté.

Je souhaite, toutefois, attirer votre attention sur la circulation et plus globalement de la problématique de la mobilité dans le pays.

En janvier prochain, nous nous réunirons lors d'une table ronde dédiée où les élus du Conseil National viendront avec des propositions fortes car, du phasage des chantiers et leur programmation aux modes de déplacement en Principauté, je crois que tout doit être abordé, sans tabou.

C'est essentiel pour notre attractivité bien sûr, mais aussi pour le confort de vie des nationaux et des résidents de la Principauté.

Changer les choses c'est aussi ce regard qui change sur Monaco depuis l'extérieur grâce au travail des élus, dans les différentes instances parlementaires auxquelles participe notre Assemblée.

C'est un travail important, un travail de pédagogie, un travail constant, pour expliquer sans cesse notre modèle, notre histoire et nos spécificités.

L'Exécutif doit sans doute être confronté actuellement aux mêmes problématiques au moment où s'ouvre avec l'Union Européenne une négociation très importante pour la Principauté, en raison des conséquences normatives, sociales et budgétaires qui en découlent.

Pour en revenir à ce budget, je crois que tout le monde s'accordera pour dire que même si nos discussions vont nous permettre de balayer l'ensemble

des sujets qui intéressent Monaco et les Monégasques, il n'y a pas d'enjeu budgétaire déterminant, clivant, ou générateur de débats fastidieux.

Donc, espérons que nos discussions nous permettront, à ce moment du mandat, de nous poser un peu et de réfléchir ensemble à l'avenir, aux meilleures décisions à prendre, sans pression mais en toute responsabilité pour le travail à accomplir durant le temps qui nous sépare des prochaines échéances électorales.

Logement, S.B.M. et monopoles concédés, urbanisation en mer, nouveau collège, surfaces de bureau, industrie, relations avec l'Union Européenne, développement économique, Fonction Publique, et je ne peux oublier la politique de santé menée par le Gouvernement. Autant de sujet sur lesquels nous attendons des réponses parfois et des précisions très souvent.

Je compte donc sur le Gouvernement pour nous apporter en toute transparence, dans un état d'esprit de partenariat, sans faire de politique mais juste en se souvenant que le Conseil National est un élément constitutif de l'Etat et qu'il compte pour beaucoup.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci Madame AMORATTI-BLANC.

La parole est à Monsieur CLERISSI.

**M. Philippe CLERISSI.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues.

Il s'est donc ouvert le Polygone Riviera à Cagnes sur Mer avec son cortège de boutiques et ses 25 restaurants. Centre commercial à ciel ouvert, il capte déjà la clientèle monégasque grâce à une offre commerciale intelligente complémentaire et non pas concurrente de celle de Cap 3000.

En effet, les immenses surfaces de vente sont, pour l'essentiel, axées sur la jeunesse avec une offre pléthorique en vêtements tendance, sportswear, chaussures de sport toutes marques, à des prix défiant toute concurrence... Mais encore, depuis l'ouverture, fin octobre, le centre est ouvert tous les dimanches. Alors, bien entendu, on m'objectera qu'il y a l'attrait de la nouveauté, que les accès à certaines heures et particulièrement le week-end, sont difficiles, qu'il ne

faut pas s'emballer... Mais enfin, on est loin, très loin de constater dans nos agissements, à nous les institutionnels, une angoisse fébrile, une volonté politique sans faille, qui devrait nous faire réagir vivement à une urgence car, y a-t-il un lien de cause à effet, mais depuis la date fatidique du lancement de ce complexe, l'activité commerciale à Monaco est en baisse !

On en est loin ou alors comment expliquer que les fameux locaux des Abeilles inoccupés depuis bientôt 10 ans n'aient toujours pas fait l'objet d'un appel à candidature ? L'ensemble des locataires de la Tour Odéon, pour ne citer qu'eux, demandent à ce qu'un supermarché y soit installé au plus vite.

Comment expliquer aussi que l'on tourne en rond autour de la réfection de la Place des Moulins ? Le mot est-il assez fort, pardonnez-moi, elle est tout simplement dégueulasse !

Comment expliquer encore que l'on n'avance pas plus vite sur le projet de démolition de l'Office du Tourisme et sa réaffectation future en espace commercial ? Il ne faut, en effet, pas trop tarder, car si, aujourd'hui, un chantier supplémentaire quoique regrettable mais malheureusement impératif serait acceptable par les riverains, il n'en sera probablement pas de même dans 5 ans ! J'ajoute que nous aurons perdu un temps précieux... Nous ne pouvons lutter avec le développement commercial à l'ouest du département qu'en apportant à nos clients une offre complémentaire et originale.

Comment expliquer que notre législation en matière de droit du travail n'ait pas évolué ? Si tel était le cas, elle permettrait sans doute aux commerçants qui le souhaitent d'ouvrir les dimanches sans contrainte particulière. Il est impératif de réunir les partenaires sociaux pour réformer la convention collective du commerce.

Le Nouvel Observatoire du Commerce risque, dans les mois qui viennent, d'être complètement submergé, tant les sujets sont nombreux et le télescopage problématique. Le retard que nous avons pris ces dernières années est, hélas, aujourd'hui difficile à combler.

Et pour en terminer avec cette partie de mon exposé, je confirme, comme le soulignait notre rapporteur, la nécessité de réglementer les commerces de rue, situés sur le domaine public de l'Etat en obligeant, par exemple l'attributaire à souscrire à une forme de capitalisation mensuelle qui lui permettrait de se constituer un pécule quand ce dernier cesserait

librement son activité, ou comme nous l'avons trop souvent vu malheureusement par le passé, parce qu'il y a été contraint pour des raisons économiques ou encore par simple spéculation sur une éventuelle reprise.

Un autre sujet, ou son jumeau finalement, me préoccupe, il s'agit de la diversification de notre économie. Les chiffres montrent de manière factuelle que le secteur immobilier la tire vers le haut. Il n'y a qu'à décortiquer l'ensemble de la T.V.A. récoltée depuis quelques années et le bond spectaculaire accompli depuis peu par le montant des droits de mutation.

Cela ne fait pas avancer le schmilblick pour autant car si les 300 primo-arrivants annuels, pour l'essentiel, dopent le secteur immobilier, ils participent de manière très relative par ailleurs, à l'essor de l'économie monégasque et à sa diversification. En effet, nos avocats, nos experts comptables, nos sociétés de service, de nettoyage, nos commerces de bouche, nos entreprises du bâtiment, nos banques, et d'autres entités encore, doivent leur prospérité à la présence de l'industrie et plus généralement, de l'entreprise sur le sol monégasque.

Alors, de grâce, soutenons l'industrie et l'entreprise, non pas en les refusant, ce qui, soit dit en passant, n'empêchera pas pour certaines une mort programmée, mais accompagnons la mutation naturelle qu'elles opèrent actuellement, en leur mettant à disposition des bureaux et des locaux industriels modernes.

Je ne peux pas terminer cette intervention sans avoir une pensée toute particulière pour les nombreuses victimes des attentats de Paris. Il est vrai qu'au regard de cette horreur, nos problèmes et tracas divers, aussi importants pour nous soient-ils, paraissent sans doute bien dérisoires. Dans ces moments particulièrement difficiles, nous nous devons malgré tout de continuer notre travail.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur CLERISSI.

La parole est à Monsieur CUCCHI.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les membres du Gouvernement, mes chers collègues.

Il y a quelques semaines, chacun a pu lire dans la presse locale les grandes orientations voulues par Notre Souverain.

Je voudrais revenir sur l'une d'entre elles qui concerne un sujet qui me tient particulièrement à cœur, vous comprendrez aisément pourquoi, il s'agit du besoin en logement de nos compatriotes qui, pour être satisfait, nécessiterait 80 nouveaux logements par an.

L'objectif est clairement fixé, et nous avons donc l'impérieux devoir de l'atteindre. Et quand je dis « nous », il s'agit bien évidemment du Gouvernement et du Conseil National.

L'opération L'Engelin est en cours de construction et une loi de désaffectation a été votée afin de permettre la réalisation de l'opération Testimonio 2.

A notre demande des opérations de dimensions plus modestes, dites « intermédiaires » ont été étudiées. Une première, à St Roman, la Villa del Sol, va être lancée, nous en avons validé les plans avec le Gouvernement il y a quelques jours, Monsieur le Ministre. Une autre dans le même quartier est en cours de finalisation ainsi qu'une troisième au boulevard de Belgique. Enfin un projet est à l'étude à la Condamine.

Ces opérations, outre qu'elles peuvent être livrées dans des délais plus courts, permettent également à nos compatriotes de pouvoir vivre dans des quartiers qui, pour diverses raisons, ne se prêtaient pas à la réalisation d'opérations de grande envergure.

Mais hélas, tout cela ne sera pas suffisant et comme nous n'avons plus de terrain nu disponible à l'avenir, seules des opérations de restructurations et de destructions-reconstructions pourront nous permettre de poursuivre une politique active de logement.

C'est pour cela que je défends avec force la réalisation d'un projet ambitieux à Plati. En effet cette zone se prête particulièrement bien à un projet de restructuration, d'abord parce qu'il s'agit d'un quartier ancien avec des immeubles de faible hauteur, ensuite parce qu'il existe une volonté des propriétaires privés du secteur et que l'Etat possède une importante proportion du foncier avec en particulier deux immeubles domaniaux de première génération, les Cèdres et les Mélèzes, enfin parce que la déclivité du terrain et la disposition de la voirie permettent une optimisation significative.

Ce projet peut donc non seulement permettre de restructurer un quartier qui, vous en conviendrez en a bien besoin, en y accueillant des commerces de

proximité et offrant des places de parkings et en créant des liaisons verticales qui manquent cruellement, mais aussi de pouvoir disposer de suffisamment de logements à la fin de l'opération pour en réserver un certain nombre à des opérations tiroirs, indispensables à la restructuration des autres immeubles domaniaux anciens, comme par exemple l'Herculis, et permettre ainsi à leurs locataires de bénéficier de logements plus modernes, plus spacieux et mieux équipés et de nous permettre également de nous projeter dans l'avenir.

C'est aujourd'hui, j'en suis convaincu et j'espère vous aussi Monsieur le Ministre, le moyen le plus sûr et le plus réaliste de pouvoir réussir les objectifs fixés par le Chef de l'Etat.

Je suis donc impatient, comme je vous l'avais demandé à l'occasion du vote du Budget Rectificatif 2015, et comme j'ai cru le comprendre dans la réponse que vous avez adressée au rapport du Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, que vous nous proposiez un calendrier de réunions concernant un groupe de travail mixte sur ce dossier.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur CUCCHI.

La parole est à Monsieur BOERI.

**M. Daniel BOERI.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, mes chers collègues, chers amis du public et sur Internet,

J'ouvre cette déclaration de politique générale en m'appropriant la sémantique de SPINOZA relative à la nature – nous sommes en période de COP21 (sur le changement climatique) on y réfléchira ! – pour la rapprocher de la culture ; c'est presque naturel, si j'ose dire ! « *La culture culturante, culturant la culture culturée* ».

Pour faire bref, la vocation de la culture est de s'occuper de tout ; en effet, c'est à la fois une philosophie de l'action et une philosophie de l'universalité.

Partant de là et pour commencer, un rappel du Rectificatif 2015.

C'est l'occasion de plusieurs observations sur notre pratique si originale du consensus !



On a souvent tendance à mettre en avant « les trains qui n'arrivent pas à l'heure » et c'est ce qui s'est passé.

Mais voilà, le consensus qui est notre axiome à Monaco ne se réduit pas au dialogue « bon chic bon genre » entre gens de bonne compagnie, comme certains pourraient le penser.

Le consensus, comme l'union, est parfois un combat.

La recherche du consensus est le travail de tous les jours entre le Conseil National et le Gouvernement, pour trouver un accord et parfois, comme le dirait Claude BOISSON, dans son illustration.

Nous avons tous l'expérience de négociations, au quotidien, pour faire adopter notre point de vue. Ce n'est pas toujours « une navigation tranquille ».

C'est pareil avec le Gouvernement !

Mais l'essentiel, au bout du bout, c'est le résultat

C'est ce qui s'est produit lors du Budget Rectificatif. Pour ceux qui veulent voir, un premier résultat est déjà là.

Qui peut s'en plaindre aujourd'hui alors que nous sommes dans une étape nouvelle pour notre pays avec ce budget 2016 et la réponse du Gouvernement à notre rapporteur trouve en quelque sorte une confirmation.

C'est pourquoi ce chemin difficile du consensus aussi ne peut se satisfaire de l'unilatéralisme.

Je passe au présent, pour évoquer d'abord la future loi relative à la préservation du Patrimoine national. Ce soir j'insiste seulement sur sa philosophie : « nous héritons du patrimoine de nos parents et empruntons le patrimoine des générations futures ». L'Institut du Patrimoine contribuera à dessiner une vision patrimoniale du futur.

A propos de vision, et de vision prospective pour reprendre votre mot, Monsieur le Ministre, j'en viens au projet Ida ! Petit Ida, Moyen, Grand, Très Grand Ida ! C'est l'occasion de remodeler tout un territoire et de dessiner l'avenir d'un quartier en dépit des contraintes qui existent. Logements, bureaux, circulations verticale et horizontale, parkings, stockage.

Bref, un nouvel aménagement urbain. C'est l'occasion presque unique, sur ce qui nous reste de réserve foncière, pour inventer un futur urbanistique pour Monaco.

Il s'agit d'une opportunité à ne pas manquer, tant par son ambition que par son coût, et surtout il laisse de côté notre traditionnelle politique du tacon.

Du point de vue de la vision, je ne peux évidemment oublier le projet d'extension en mer ! Et j'en reviens à la culture monégasque. Bien que peu visible, nous la vivons tous les jours ! Elle repose sur trois piliers :

La cohabitation ; nous accueillons, plus que partout ailleurs, des hommes et des femmes du monde entier.

Le rayonnement – je simplifie – grâce, en partie, à l'investissement culture et nos institutions culturelles.

L'adaptation ; nos prédécesseurs ont toujours mélangé logements, industries, bureaux, sports, etc... Or le projet d'extension actuel est en rupture avec les ressorts de notre culture. L'extension est certes une ardente obligation mais, attention, si « la culture change, on ne change pas la culture ».

Toujours la vision : La mobilité ! A terme, 100.000 salariés seront nécessaires. Nous sommes déjà confrontés aux embouteillages et tout est mis en œuvre pour y faire face et anticiper ! Bravo, mais pourquoi ne pas tester la seule mesure efficace sur le long terme, la moins coûteuse et la moins populaire aussi, ça je le sais, à savoir la circulation alternée.

Pourtant, après les parkings de dissuasion, les parkings intérieurs où les trous vont succéder aux trous, il n'y aura bientôt plus de places en sous-sols !

Dès lors, le choix est simple entre, Monaco congestionnée, Monaco paralysée, ou Monaco libérée, grâce à la circulation alternée, avec un avantage collatéral immense : la baisse de production des gaz à effet de serre et de CO<sup>2</sup>.

Un dernier point : la modernisation de l'Administration.

La mise en place de logiciels nouveaux, la migration informatique, la fameuse GED, et l'optimisation des procédures, pour nécessaires qu'elles soient, sont insuffisantes eu égard à la modernisation de l'Administration.

Ces rouages, indispensables, passent simultanément par le développement des ressources humaines, à savoir : un travail intéressant, la reconnaissance et la formation.

Je conclus ; nous devons regarder l'avenir et nous doter d'une vision car « ce qui fait peur, ce ne sont pas les idées nouvelles, mais les anciennes idées ».

Je vous remercie

**M. le Président.-** Merci, Monsieur BOERI.

La parole est à Monsieur FICINI.

**M. Alain FICINI.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues.

Dans le contexte économique mondial actuel, le budget de notre pays reste une exception, voir un anachronisme.

Excédentaire depuis 2013, il est en augmentation de près de 8 % au regard de celui de l'année 2015.

Pour mémoire, rappelons qu'au début de notre mandature le budget 2013 s'était fixé à 919 M€, il se situe aujourd'hui à 1 milliard 143 M€, soit près de 25 % d'augmentation en 3 années, c'est dire la croissance de notre pays.

Si cela doit nous rassurer sur la politique économique menée par le Gouvernement, il nous faut garder les pieds sur terre, savoir que cette économie est fragile, ces deux dernières décennies nous l'ont rappelé, et ce à maintes reprises.

Donc, sagesse et vigilance.

Quand je dis cela, c'est à cette réalité que j'ai pu relever lors de l'étude des budgets, qu'ils soient Primitifs ou Rectificatifs, à savoir que le Gouvernement engage systématiquement des dépenses quasi équivalentes aux recettes en augmentation, et qui ont des connotations notamment pour les Budgets Rectificatifs de budget bis, avec des dépenses nouvelles, ce qui n'est pas leur vocation.

Alors, est-ce la bonne politique ? Doit-on enrichir notre Fonds de Réserve Constitutionnel avec nos excédents budgétaires ou doit-on dépenser à tout va ces mêmes excédents, avec notamment des charges pérennes ? T.V.A., droits de mutation, ISB, compte de partage, aujourd'hui sont au plus haut.

Gageons qu'ils le restent, pour nous permettre de continuer à faire face aux importants investissements pour notre pays, ceux en cours et ceux à venir. Car, si la tendance venait à s'inverser, le cycle des déficits budgétaires que nous avons connu par le passé pourrait alors refaire son apparition, ce que nul ici, dans cet hémicycle, ne souhaiterait.

Lors des débats de ce Budget Primitif, j'attends des réponses comme beaucoup de mes collègues, notamment, sur les Grands Travaux au regard du PGA présenté à la représentation nationale depuis 2013 ; sur les nouvelles opérations intermédiaires qui ont chiffonné quelque peu la représentation nationale lors du Budget Rectificatif 2015 ; sur l'opération Ida pour les enfants du pays et les Monégasques ; sur certains monopoles qui soulèvent des inquiétudes, tant dans le domaine financier que dans le domaine social ; sur le nombre sans cesse en augmentation des créations de postes au sein de la Fonction Publique – je le rappelle 83 sur ces 2 dernières années – entraînant des dépenses pérennes non négligeables sur le budget de l'Etat ; sur les frais importants générés par les travaux d'entretien des bâtiments publics ; sur le financement des budgets des investissements structurels ; sur le problème des locaux commerciaux appartenant à l'Etat, sujet délicat pour nos compatriotes qui souhaiteraient s'installer ; et je n'oublie pas, évidemment, les problèmes de circulation....

Vous voyez, les sujets ne manquent pas, nos débats s'annoncent riches ! Donc, place aux débats.

En dehors de ces sujets que je viens de rappeler, je ferai juste une petite appréciation personnelle, je voudrais dire, ici, combien j'ai apprécié de découvrir dans la liasse budgétaire du Budget Primitif 2016, qu'une ligne était consacrée à la création d'une structure de type « fonds social » au sein de la Fonction Publique, comme cela se fait dans le privé.

Lors de mes 42 années passées au sein de cette noble maison, j'ai toujours regretté que celle-ci ne puisse pas disposer d'un « fonds social ». Je pense que c'est une réelle avancée pour les fonctionnaires et agents de l'Etat, que l'on doit saluer, et je remercie le Gouvernement de lui avoir donné le jour.

Je conclurai en voulant rassurer ceux qui nous écoutent ou qui nous regardent, car il pourrait sembler, à écouter nos interventions, que tout ne fonctionne pas bien dans notre pays. Bien au contraire, notre pays est un modèle dans bon nombre de domaines, et que beaucoup nous envient d'ailleurs, mais je crois qu'il est de notre responsabilité, je dirais même qu'il est de notre devoir de continuer à chercher à améliorer encore et toujours le quotidien de nos compatriotes et de nos résidents, mais avec responsabilité, sans tomber dans la démagogie, ni dans le clientélisme, c'est du moins ma conception d'élu.

En cela j'invite nos deux Institutions à tendre vers cet objectif.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur FICINI.

La parole est à Monsieur ALLAVENA.

**M. Jean-Charles ALLAVENA.-** Je crois que chacun d'entre nous, lorsqu'il s'est présenté en 2013, s'est demandé à un moment ou un autre pourquoi il était candidat, ne serait-ce que pour vérifier si cela valait la peine de compliquer ou de sacrifier en partie vie professionnelle, vie associative, vie familiale, pour devenir Conseiller National.

Mes raisons, mes ambitions étaient simples. Travailler pour mon pays, au sein d'une équipe unie, brillante, motivée, derrière celui qui était un remarquable leader de campagne. Faire de la politique, c'est-à-dire travailler sur les sujets qui comptent pour Monaco, essayer d'apporter des idées, une vision, sans jamais oublier que le Conseil National n'a pas un rôle de décideur.

Alors qu'on vient de dépasser le mi-mandat et qu'on va voter notre troisième budget, il ne me semble pas mauvais de me retourner sur ce passé pas si lointain et d'essayer de faire un rapide bilan, individuel ou collectif.

Pour ce qui concerne la forme, le travail en équipe, les méthodes, j'ai été le premier à dire publiquement, début 2014, tous les problèmes, toutes les frustrations des élus face à l'exercice devenu solitaire du pouvoir. J'ai été attaqué pour ces mots, j'ai assumé, j'ai tiré des conséquences et je constate sans surprise que d'autres disent aujourd'hui ce que j'ai dit à l'époque et que rien ne semble avoir changé.

Cela ne me réjouit pas, cela me rassure juste sur mes capacités d'analyse mais peut-on alors s'étonner qu'un groupe se fracture, se rebelle, se démotive lorsqu'on associe une discussion mineure et quand tout ce qui compte n'est pas partagé.

Pour ce qui est du fond, ce que signifie pour chacun de nous « faire de la politique », je constate avec regret jour après jour, réunion après réunion, que les divergences se font plus grandes et que la question « ce que nous proposons est-il bon pour l'avenir de Monaco ? » est souvent mise en retrait face au binôme, « Est-ce que nos électeurs vont aimer ? Est-ce que cela va nous rapporter des voix ? » C'est un dévoiement du rôle de l' élu dans l'absolu et plus encore ici dans notre régime de monarchie constitutionnelle. Il faut

arrêter de croire et de faire croire que nos pouvoirs sont égaux à ceux du Gouvernement, on en est loin, et se remettre à jouer notre vrai rôle, pas celui de l'autre.

Je ne vais pas détailler les exemples, nos trois séances me permettront d'y revenir et de parler d'Ida, de la S.B.M., de l'extension en mer, de l'usine d'incinération, tous ces sujets qui clivent la majorité parce que, caresser systématiquement les Monégasques dans le sens du poil ne paraît pas toujours le bon choix pour Monaco. Nous traitons de leur capacité à comprendre des choix plus ambitieux, plus courageux si on prend la peine de les leur expliquer, comme on le faisait avant.

On disait souvent dans les meetings R & E : pensons à Monaco d'abord, les Monégasques s'en porteront bien ensuite. C'était un de nos éléments de différenciation... j'ai la triste conviction qu'on a plutôt renié ces principes.

Je vous ai souvent critiqué, Monsieur le Ministre, pour votre vision étriquée de l'échange d'informations avec le Conseil National. En faisant rapidement ce bilan j'ai tendance à conclure que l'on a souvent que ce que l'on mérite.

Ce serait anecdotique si cela se limitait aux dommages pour notre majorité mais je crois que ces dysfonctionnements à répétition mettent aussi en péril l'esprit de nos Institutions et il est urgent que nous trouvions ensemble, ou séparément, des solutions pour mettre fin à cette dérive.

J'en ai fini. Comme vous avez cru bon de me le dire la semaine dernière, Monsieur le Président, ces propos n'engagent, évidemment, que moi.

**M. le Président.-** Bien sûr, Monsieur ALLAVENA.

La parole est à Monsieur POYET.

**M. Thierry POYET.-** Je ne m'y attendais plus...

Merci, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Vous n'avez pas levé la main alors que vos collègues l'ont fait depuis tout à l'heure...

Je vous en prie.

**M. Thierry POYET.-** Bref...

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues.

La situation économique de la Principauté, depuis quelques années, est très favorable, je dirais même exceptionnelle si on se réfère à celle de nos voisins ou plus globalement aux pays industrialisés.

Je ne peux que me réjouir de cette situation mais pour autant, cela ne doit pas nous faire oublier que la crise est à nos frontières, que cette situation peut basculer rapidement... aussi, la prudence s'impose, il nous appartient d'être persévérants dans l'effort, d'anticiper les difficultés à venir et les évolutions de notre société, tout en cherchant simultanément à diversifier notre économie, d'être à l'écoute du marché et de développer l'attractivité de la Principauté.

Voilà ce que j'attends de ce Budget Primitif 2016, voilà ce que j'attends de mon engagement politique, au service de la Principauté, des Monégasques et de toutes les personnes qui composent l'écosystème, résidents et travailleurs.

Au titre de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, je serai particulièrement vigilant sur l'emploi, la défense de la priorité nationale, la modernisation de la Fonction Publique, l'évolution de notre politique sociale avancée, que ce soit dans le cadre des retraites du secteur privé ou de l'Administration mais aussi, à l'attention des personnes vulnérables ou en difficulté : le sujet de la dépendance ne peut pas, ne doit pas rester mystérieux.

Ces préoccupations se retrouvent notamment dans les priorités de notre travail législatif, avec les projets de loi sur le Télétravail, l'accessibilité dans le cadre de la protection des personnes handicapées, la réforme du statut de la Fonction Publique pour ne citer que ceux-ci.

Parce que j'évoquais cette volonté d'anticipation et de construire notre demain, j'interviendrai dans le débat sur les Grands Travaux entre, d'une part, notre devoir de consacrer une part importante de notre budget à des travaux d'infrastructure et, d'autre part, un investissement efficace et coordonné, préservant le plus possible notre qualité de vie – le sujet de la circulation me tient à cœur, je vous remercie déjà, Monsieur le Ministre, pour la tenue prochaine d'une rencontre à ce sujet, vous savez que vous pouvez compter sur mon implication.

C'est enfin le développement de l'Economie Numérique que je voudrais aborder.

La future industrie monégasque devra être respectueuse de l'environnement, être faiblement consommatrice d'espace physique et à très forte valeur ajoutée. Voilà pourquoi, d'après moi, l'Economie Numérique est certainement un secteur qui a toute sa place à Monaco et qui pourrait devenir un nouvel axe de développement économique, complétant les domaines immobiliers ou de la Finance.

Le potentiel est immense mais pour ce faire, il nous faut fixer le cadre réglementaire autorisant le développement de ce secteur, compatible avec les Directives Européennes mais tout en donnant un attrait particulier à Monaco. Ce n'est pas en faisant du copier/coller – vous m'excuserez l'expression – de ce que les grandes puissances sont en train de faire que nous pourrions attirer chez nous les grands du secteur : soyons originaux, préférons la haute couture au prêt-à-porter, nous nous devons d'être à la marge et en avance !

Justement, l'espace-temps sur le web est encore plus court que dans l'économie traditionnelle.

Les textes d'application de la loi sur l'Economie Numérique votée en Juillet 2011 n'ont pas encore été publiés. Arrivent à présent le projet de loi sur la préservation de la Sécurité Nationale et le projet de loi sur la lutte contre la criminalité technologique.

A défaut du retard dans le calendrier, faisons au moins que rien ne soit oublié dans les prochains textes d'application : valeur probante, certificat et chiffrage propre à la Principauté, recommandé électronique. Les professionnels du secteur attendent ces textes, merci de ne pas les décevoir et si vous le souhaitez, je suis bien sûr à votre disposition. Pour finir mon intervention, parce que je n'ai pas pu tout développer, quelques sujets sur lesquels je compte intervenir au cours du débat qui suivra : le logement, le traitement de nos déchets, la construction du nouvel hôpital, la négociation avec l'Europe et j'en oublie forcément.

Comme toujours, c'est dans un état d'esprit constructif que j'aborde ces quatre séances publiques. J'espère un échange constructif sur les sujets qui feront le Monaco de demain, avec à la clé les actions qui soutiendront le Budget Primitif 2016.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur POYET.

La parole est à Monsieur RIT.

**M. Jacques RIT.-** Merci, Monsieur le Président.

Des recettes estimées à 1,4 milliard d'euros, un excédent budgétaire prévu de 3,6 M€, Monaco confirme, une fois de plus, son aptitude presque chronique à la prospérité.

Ce constat nous conduit, inéluctablement, à quelques réflexions.

Tout d'abord, cette prospérité et bien évidemment liée à la bonne gestion technique de l'entreprise Monaco. Les compétences requises sont au rendez-vous sur la passerelle de commandement du navire. Et le rapport intitulé « Programme Gouvernemental d'Action » nous renseigne sur le mode de redistribution, direct ou indirect, des richesses produites.

Le Programme Gouvernemental d'Action balaie l'ensemble des sujets qui feront la matière des débats budgétaires. Et certains d'entre eux sont d'importants sujets de politique générale.

Par exemple, la poursuite de la modernisation de la législation monégasque est un thème qui, pour le colégislateur Conseil National, constitue un véritable chapitre « grands travaux », avec des textes complexes, comme le Droit International Privé, ou à fort contenu politique, comme celui sur la Sécurité Nationale. On ne peut, par contre, que déplorer l'absence d'un projet de loi sur le domaine public et sur les conditions d'aliénation du domaine privé de l'Etat. Ce sujet, qui a, de 1966 à 1968, été l'objet de débats passionnés au sein de l'hémicycle, et dont les deux pivots principaux sont les articles 33 et 35 de la Constitution, semble en sommeil. Pourtant, chaque discussion de loi de désaffectation le réveille en sursaut.

N'attendons pas, Monsieur le Ministre, que nos enfants viennent contempler le dernier mètre carré du domaine public de l'Etat monégasque dans une vitrine d'un futur musée national, pour remettre sur la table un texte aussi fondamental.

Et pour clore cette brève incursion dans le domaine législatif, je souhaite évoquer la proposition de loi sur la publication des décisions de justice, dont nous devrions, en vertu du mécanisme de l'horlogerie institutionnelle qui est le nôtre, avoir bientôt des nouvelles. A ce sujet, j'ai pris bonne note du garde-corps sémantique que constitue la phrase : « sans préjudice de la position à prendre sur la proposition de loi ». Mais l'ambition déclarée du Gouvernement de faire connaître le droit monégasque ainsi que la jurisprudence des cours et tribunaux nous laisse un

espoir légitime de voir avancer le texte de cette proposition.

Toujours en matière d'attractivité, Monaco a depuis bien longtemps privilégié l'argument d'un haut niveau de sécurité. Outre le fait que la sécurité représente pour tous une des formes les plus élaborées de la liberté, les dramatiques événements récents ne peuvent que pousser le Conseil National à encourager le Gouvernement à faire toujours plus dans ce sens.

La politique de santé est arrivée, enfin, à accoucher de l'imposant projet de construction d'un hôpital neuf, et cette construction débute actuellement. Souvenons-nous tout de même, par humilité, que c'est en 2003 que, après avoir stigmatisé le retard de plus de 10 ans accumulé en ce domaine par les législatures précédentes, le Conseil National a déclaré cause publique prioritaire la construction d'un nouvel hôpital. Notons que le nouveau C.H.P.G., auquel sera appliquée la tarification à l'activité, est structurellement destiné à être déficitaire. Et ce, quel que soit le niveau de qualité de sa gestion. La bonne communication consistera à faire savoir que ce déficit est bien l'expression du choix délibéré d'une politique de santé de très haut niveau. En faire une chose honteuse, qu'il faut tenter de minimiser par tous les moyens, ne pourrait que contraindre les acteurs médicaux à augmenter coûte que coûte leur activité. On ouvrirait ainsi les vannes d'une surconsommation médicale d'un niveau éthique contestable, cause au final d'une explosion des coûts de la santé. La récente communication sur la baisse, d'ailleurs probablement temporaire, de l'activité au C.H.P.G., que j'ai trouvée, parole d'Hector, assez maladroite, m'a fait penser que les quelques réflexions précédentes pouvaient y trouver leur fondement.

Définitivement, le logement domanial ne doit plus être considéré comme un enjeu politique, mais comme une nécessité élémentaire, indispensable au maintien des forces de cohésion nationale. Elus et Gouvernement doivent, ensemble, contribuer à ce véritable changement de culture.

Je ne m'étendrai pas sur le thème de l'extension en mer, afin de garder du souffle pour les débats à venir. Mais, en tant que Conseiller National, mon souhait se résume à une phrase : « des bases juridiques claires pour un projet porteur ».

Il faut reconnaître que les choses ont plutôt mal commencé. Toutefois, des engagements de votre part, Monsieur le Ministre, lors des séances du Budget Rectificatif, ont représenté une ouverture indiscutable, sur laquelle nous comptons toujours fermement. Car

les questions et inquiétudes bien légitimes du Conseil National ne sauraient se diluer dans un élan d'amnésie respectueuse.

A propos de notre prospérité économique, il est légitime de se poser la question de sa robustesse dans le temps. Une zone de fragilité existe et elle est, une fois encore, en rapport, directement ou indirectement, avec son exigüité territoriale.

Une phrase extraite du Programme Gouvernemental d'Action : « *le Gouvernement s'emploie à valoriser au mieux les réserves foncières existantes, mais qui se raréfient, et à en constituer de nouvelles* », semble contenir l'essentiel des éléments du problème. On ne peut que se féliciter de cette préoccupation du Gouvernement au sujet des réserves foncières, et espérer qu'elle devienne l'élément central de tout son effort de prospective. Il s'agit bien, en somme, de gérer la réserve résiduelle de mètres carrés de sol monégasque constructible, comme on le ferait pour toute autre ressource naturelle du type « énergies fossiles », sachant que le point d'épuisement se situe à un horizon déjà visible. L'attention particulière que le Conseil National porte à l'étude des lois de désaffectations prend tout son sens dans ce contexte, contexte qui devrait l'inciter à toujours plus de rigueur. Les effets conjugués de la raréfaction du mètre carré constructible et de la démographie croissante des nationaux peuvent rapidement fragiliser la paix sociale qui constitue l'un des éléments clés de notre stabilité institutionnelle.

(*Sonnerie*).

... Et s'il est vrai que ce problème ne connaît pas de solution simple dans l'immédiat, il n'en est pas moins hautement souhaitable d'anticiper du mieux possible les effets de cette situation future, en s'aidant d'une modélisation des divers scénarii envisageables. Et l'intelligence des générations montantes fera le reste.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur RIT.

La parole est à Monsieur SVARA.

**M. Pierre SVARA.-** Merci, Monsieur le Président

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues.

L'Etat de nos finances publiques n'a cessé de s'améliorer ces quatre dernières années. Même si tout

est loin d'être parfait, force est de constater que dans un environnement économique international difficile où la croissance est encore insuffisante aujourd'hui et le manque de confiance des acteurs économiques ne permettent toujours pas au chômage de reculer, notre pays, lui, s'en sort relativement bien.

Le budget de l'Etat 2016 serait positif pour la quatrième année consécutive. Si l'on prend comme base de référence le budget clôturé 2013, premier budget excédentaire de cette belle série, que constate-t-on ? Que les recettes sont en hausse de 21 % durant cette période et parmi celles-ci, la T.V.A. est en progression de 26 %, l'impôt sur les bénéfices de 49 % et les droits de mutation de 13 %. Que les dépenses croissent du même ordre entre 2013 et 2016, d'un peu moins de 21 % et qu'au sein de ces dépenses totales, les dépenses d'investissements et d'équipement augmentent de 35 % et si elles représentent 32 % des dépenses totales – ce qui n'est pas en soi un taux particulièrement élevé – elles ne représentaient en 2013 que 28 % de l'ensemble des dépenses budgétaires, signe d'une amélioration évidente de la conjoncture économique.

Il y aurait, évidemment, certainement beaucoup de choses à redire si on souhaitait atténuer l'impression favorable donnée par cette accumulation positive de données statistiques. Je n'en mentionnerai qu'une qui me tient particulièrement à cœur et qui est partagée par nombre de Conseillers : les recettes de l'Etat sont-elles suffisamment diversifiées ? La part de revenus directement ou indirectement issus du secteur immobilier représente plus d'un tiers des recettes de l'Etat. L'énorme challenge auquel l'Etat va être confronté dans les prochaines années sera d'attirer de nouvelles activités innovantes, peu consommatrices de mètres carrés.

La bonne santé de nos finances publiques depuis 2013 a deux conséquences majeures sur le compte de notre pays. Elle a d'abord permis de procéder ces quatre dernières années, selon les opportunités du moment, à des rachats par le budget de l'Etat au Fonds de Réserve Constitutionnel de biens fonciers et immobiliers non productifs. Pourquoi ces rachats ? Parce que si avant 2003 le Conseil National avait donné son accord pour que des opérations en capital non rentables et coûteuses pour l'Etat soient financées par l'intermédiaire du Fonds de Réserve Constitutionnel, il a été décidé après cette date que le Fonds de Réserve Constitutionnel n'avait pas vocation à financer des dépenses publiques dans ce genre d'opérations, que le Fonds de Réserve Constitutionnel ne financerait que des opérations

présentant un intérêt patrimonial ou ayant la nature d'un placement générant une rentabilité élevée et qu'enfin le Gouvernement s'engageait à rembourser des sommes indûment financées par le passé sur le Fonds de Réserve Constitutionnel lui permettant, de ce fait, de retrouver sa vocation originelle et constitutionnelle.

J'en viens donc, maintenant, à la seconde conséquence majeure de la bonne santé de nos finances publiques. L'article 41 de la Constitution du 17 décembre 1962 dispose que l'excédent des recettes sur les dépenses constaté après l'exécution du budget et la clôture des comptes est versé au Fonds de Réserve Constitutionnel. En fait, cette situation inenvisageable il y a encore quelques années et ô combien réjouissante de quatre budgets consécutifs excédentaires nous permet de renforcer la partie liquide du Fonds de Réserve Constitutionnel. Et par un heureux hasard, les rendements de la partie mobilière du Fonds de Réserve Constitutionnel sont en nette amélioration. Heureux hasard ai-je dit, formule malheureuse et erronée... c'est tout sauf un hasard. Lorsque le Gouvernement sous la conduite de son Conseiller pour les Finances et l'Economie fait appel à la Société Novarka afin d'analyser et d'optimiser les processus d'investissements avec comme objectif la diminution des coûts de gestion, c'est tout sauf du hasard ! Lorsqu'il met en place un outil de pilotage performant et d'analyse de l'ensemble du portefeuille, c'est tout sauf du hasard ! Lorsqu'il met en place des systèmes de prise de bénéfice permettant d'améliorer les performances dans des marchés financiers récemment si erratiques, c'est tout sauf du hasard !

Il me plaît donc à rêver d'une équipe de gestionnaires sous la tutelle du Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie, en charge uniquement de la gestion liquide du Fonds.

La définition du mot « équipe » que nous en donne le Larousse est claire : « *ensemble de personnes travaillant à une même tâche* ». Pour commencer à constituer cette équipe, vous allez faire venir un gestionnaire qui sera dédié à notre Fonds de Réserve Constitutionnel, premier pas nécessaire mais premier pas insuffisant. C'est une équipe complète dont notre Fonds de Réserve Constitutionnel a besoin. Nous aurons sûrement l'occasion d'aborder toutes ces questions lors des débats de nos Séances Publiques.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur SVARA.

La parole est à Monsieur STEINER, Vice-Président.

**M. Christophe STEINER.-** Merci, Monsieur le Président.

Je n'ai rien préparé et je ne parlerai ni de politique générale ni des généraux de la politique.

Je vous parlerai simplement de « mémoire », plus précisément de « mémoire collective ». Si on vous demande aujourd'hui, à vous tous ici présents, où vous étiez il y a un peu plus de quatorze ans, le 11 septembre 2011 ? Je pense que chacun d'entre nous pourra dire exactement où il était, ce qu'il faisait, ce qu'il disait. Dans quinze ans... dans vingt ans lorsqu'on vous demandera où vous étiez le 13 novembre 2015, je pense que ce sera la même chose... pour moi comme pour beaucoup de gens de Monaco, j'étais au téléphone, j'essayais de joindre mes enfants à Paris... et de voir s'ils étaient sains et saufs. Ce qui s'est passé à Paris, ce qui s'est passé à Londres, ce qui s'est passé à Madrid, ce qui se passe partout dans le monde, peut nous arriver. Alors, je voudrais remercier le Gouvernement et plus particulièrement les forces de la Sûreté Publique qui, aujourd'hui, mettent leur vie – et je pèse mes mots – sur la ligne pour défendre notre sécurité et nos personnes.

Monsieur le Ministre, vous avez inscrit une ligne budgétaire complémentaire demandant à ce que les forces de police soient augmentées, je n'ai pas consulté mes collègues, mais je pense qu'elle vous sera accordée sans aucun doute et si vous avez besoin d'encore plus, nous les voterons.

Merci.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Vice-Président de vos propos et bien entendu le Conseil National est derrière le Gouvernement et en plein soutien de la Sûreté Publique.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues.

Alors que nous entamons aujourd'hui l'étude du Budget Primitif pour l'année 2016, Monsieur le Vice-Président vient de le faire, je voudrais à nouveau que chacune et chacun d'entre vous prenne quelques simples secondes pour se souvenir du contexte tragique dans lequel nous avons vécu ces dernières semaines et vous l'avez rappelé, Monsieur le Vice-Président, là où nous étions, ce jour-là, à cette heure, nous nous en souvenons tous.

La Principauté constitue un havre de paix et de sécurité qu'il faut à tout prix préserver. Cela est un des principaux atouts de notre pays et un élément essentiel de notre pacte politique pour la qualité de vie des Monégasques, des résidents et des visiteurs et pour notre sécurité.

Nous devons mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin de maintenir notre haut niveau de sécurité, Monsieur le Vice-Président vous l'a dit. Je saisis l'occasion pour demander une nouvelle fois, Monsieur le Ministre, parce que ma demande n'a pas été écoutée, depuis deux ans, à ce que Monsieur le Vice-Président – qui n'est pas prévenu de ma demande mais nous en avons parlé ensemble il y a quelques mois – puisse être le référent en matière de sécurité au Conseil National. Cette demande n'avait en effet pas été portée par le prédécesseur de Monsieur CELLARIO, ce que je regrette. Vous pouvez également compter sur le Conseil National pour étudier, bien entendu, les problématiques relatives à la sécurité intérieure, abordée dans le texte que vous avez déposé au Conseil National le 27 novembre dernier. Chaque Conseiller National l'étudiera tout en veillant à préserver les principes du respect de la vie privée de chacun et également, bien entendu, nous sommes à la disposition du Gouvernement pour des dotations supplémentaires et des ouvertures de crédits, si cela est nécessaire.

Notre Assemblée est donc réunie ce soir pour examiner un budget que vous nous présentez en excédent de 5,8 M€, et ce malgré le contexte international difficile que nous connaissons tous.

Cette gestion excédentaire, il convient de s'en féliciter et d'en tirer la seule leçon qui vaille, celle de notre capacité à trouver le juste équilibre entre les équipements et les investissements publics, et une juste épargne en réserve.

Notre situation budgétaire est saine, nos finances publiques aussi : nous continuerons à préparer l'avenir comme ceux qui nous ont précédés l'ont fait en nous léguant une telle situation. C'est l'enjeu crucial du Fonds de Réserve Constitutionnel, dont la gestion stratégique doit être notre priorité, nous avons pu l'entendre ce soir par un certain nombre d'élus. Je voudrais, par ailleurs, dire quelques mots des monopoles concédés et notamment de la situation de la S.B.M..

La société entame à présent une véritable refonte structurelle de son cœur de métier, les jeux, ce que la majorité appelle de ses vœux depuis plusieurs années dans l'optique d'un retour à des résultats

positifs de ce secteur qui doit l'aider à rééquilibrer ses comptes, ce qui n'est pas le cas à ce jour.

Dans cet objectif, la nomination d'un compatriote est un motif de satisfaction et je ne peux m'empêcher à cet égard de sourire au regard de certaines polémiques stériles qui ont agité cette assemblée ces dernières semaines au sujet de la priorité nationale pour laquelle nous n'avons jamais cessé d'œuvrer.

La nomination de ce nouveau Directeur à la S.B.M. s'accompagne d'une réorganisation du secteur des jeux par établissement et le challenge qu'il doit relever aujourd'hui consiste à apporter une vision nouvelle et inédite sur la stratégie marketing des jeux également.

En parallèle de cette nouvelle organisation, la majorité considère qu'il est indispensable que l'école des jeux, tant attendue par nos compatriotes et réclamée depuis 2 ans par les élus, se tienne. J'ai su ce soir que cette école, en interne, avait été décidée pour 10 de nos compatriotes, 10 jeunes et je m'en réjouis

Par ailleurs, j'ai attiré l'attention du Gouvernement lors de la dernière commission tripartite sur les conditions qui vont entourer le coût, les délais et la nature des échanges entre l'Etat et la S.B.M., autour du parking des Spélugues.

Le Conseil National souhaite y être associé étroitement y compris sur les contreparties négociées entre ces deux entités et leurs conséquences.

En ce qui concerne les concessions, je souhaiterais revenir aussi sur la situation de la société Héli Air dont le dirigeant a créé la ligne héliportée Monaco-Nice il y a 30 ans, qui s'est vu retirer sa concession. Nous avons eu l'occasion d'en discuter plusieurs fois dans cet hémicycle et depuis plus de 6 mois, nous prônons la conciliation afin d'éviter licenciements et retombées négatives pour la Principauté.

Le Gouvernement nous a assuré lors des précédentes séances privées et publiques avoir pris en main ce dossier. Pourtant, cet entrepreneur Monégasque n'a toujours pas été reçu par un membre de l'Exécutif à ce jour. C'est une façon étonnante de ne pas assumer ses responsabilités dans cette affaire en attendant que la date du 1<sup>er</sup> janvier arrive !

Cette situation est incompréhensible et je souhaite, Monsieur le Ministre, ce soir, que vous puissiez donner des réponses, à la Haute Assemblée.

En ce qui concerne les dépenses, cette année, celles qui concernent les Grands Travaux, atteignent plus de 363 M€ soit 32 % de la totalité des dépenses. Nous



nous approchons du tiers, ce que nous demandions pendant la campagne et dans le cadre des engagements de la majorité.

Ces dépenses d'équipement public sont indispensables pour l'avenir de notre pays sans oublier l'entretien des équipements existants, trop souvent, trop souvent négligés, et c'est un faible mot pour lesquels nous insistons régulièrement auprès du Gouvernement (Sainte-Dévote, Place des Moulins et également le Larvotto).

La majorité considère qu'au vu du nombre de chantiers qui se démultiplient d'année en année, un phasage de ces derniers est devenu indispensable pour des raisons évidentes de coûts, de financement mais aussi de qualité de vie pour les Monégasques et résidents.

Vous avez accédé en octobre dernier à notre requête concernant l'organisation d'une table ronde dédiée à la circulation. La question du phasage en fait partie, et nous viendrons nous asseoir à vos côtés avec une délégation forte du Conseil National, plurielle d'ailleurs, avec des propositions, en présence des Maires de Communes limitrophes le 22 janvier prochain.

Mais permettez-moi de revenir un moment sur le Budget Triennal : le programme de 4,2 milliards d'Euros qui nous est présenté ne représente pas moins de 4 années de recettes budgétaires et de deux fois la partie liquide du Fonds de Réserve Constitutionnel. De plus, je constate avec inquiétude, comme l'ensemble des élus, les dérapages répétés des budgets alloués aux chantiers et les changements réguliers des programmations qui engendrent des dépassements de dépenses toujours plus conséquents.

Nous ne pourrons à l'avenir faire l'économie d'un débat franc et constructif sur les modes de financements alternatifs. L'autofinancement a des limites que nous sommes en train de mesurer et nous ne sommes pas partisans de cessions de terrains publics car nous savons que c'est là notre bien le plus précieux, même pour certaines opérations publiques/privées ; car lorsque l'on vend du foncier on s'appauvrit, et on ne peut revenir en arrière.

Par ailleurs, nous avons été très surpris que le Gouvernement n'ait pas prévu, dès le stade des études, la 4<sup>ème</sup> tour du nouveau C.H.P.G. en remplacement du Pavillon Louis II alors même qu'il a reconnu que celle-ci est indispensable.

Il a fallu que ce soient les médecins de la majorité du Conseil National qui, lors d'une réunion sur le C.H.P.G. il y a plus d'un an, alertent le Gouvernement sur ce manque de vision.

Cet oubli dans le programme du nouvel hôpital représente tout de même la somme de 50 M€ soit 7 % du budget total du nouveau C.H.P.G., ce que nous assumons pleinement.

Ce soir, une demande du Docteur ROBINO a été faite s'agissant de la constitution d'un groupe de Santé, Monsieur le Ministre, je vous laisse nous répondre dans le cadre des débats.

En ce qui concerne le logement qui demeure une priorité majeure de la majorité Horizon Monaco, nous avons demandé lors des précédents budgets la réalisation d'opérations intermédiaires permettant de répondre aux besoins de nos compatriotes dans l'intervalle qui nous sépare de la livraison des 140 appartements de l'Engelin fin 2017.

Les travaux d'une première opération de 33 appartements et 400 mètres carrés de bureaux commenceront dès le mois prochain à la Villa Del Sol.

Le Gouvernement nous a par ailleurs proposé une solution d'acquisition dans le programme privé « Stella » qui ne nous a pas convaincus : d'un coût trop élevé, elle présentait de plus, des appartements atypiques dont la configuration n'était pas modifiable. D'autres pistes intéressantes, pour 2 ou 3 autres opérations de 20 à 30 logements chacune, ont été évoquées.

Monsieur le Ministre ce soir, dans sa réponse, a été clair, il y aura donc une 2<sup>ème</sup> opération à Saint-Roman pour 25 logements, et une autre Boulevard de Belgique identique, nous en prenons acte ce soir à l'occasion de ce Budget Primitif 2016.

Nous attendons de ces débats des éléments précis sur les coûts et les délais, le phasage de ces opérations qui non seulement répondront aux besoins de nos compatriotes mais sont conçues dans l'esprit de redynamiser certains quartiers.

Cette politique d'urbanisme par quartier, nous y tenons. Ainsi, sous l'impulsion de notre majorité, une politique active de préemptions a été menée par le Gouvernement depuis 2 ans. Celle-ci doit se traduire, soit par la mise en location des appartements achetés et donc rénovés, près de 90 à ce jour, ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas, soit par des projets de remembrements.

Nous demandons au Gouvernement d'accélérer la rénovation des logements du secteur protégé et de réfléchir au remembrement de quartiers anciens et vieillissants pour certains où il possède la majorité du foncier. Cette stratégie est devenue un impératif du fait de la raréfaction des terrains. Vous nous avez également répondu sur le projet Ida dans le cadre de votre rapport, ce dont nous vous remercions et sur lequel nous reviendrons dans le cadre de la Section 7.

Cette demande, d'ailleurs, avec le Président de la Commission du Logement est couplée avec notre volonté d'avancer sur les problématiques de mobilité. Il faut des décisions précises, tangibles, des incitations pour rendre le parc domanial de 3000 appartements plus mobile, cela nous évitera de construire pour construire. Nous nous voyons avec le Gouvernement en janvier prochain à cet effet.

Nous souhaitons également lancer le débat du logement des Monégasques au-delà de l'année 2020 où plus aucun projet domanial n'est prévu. Pour y travailler, de concert avec le Gouvernement, nous avons besoin de projections réalistes et pointues sur les besoins estimés à cette échéance.

Ce débat sera indirectement lancé avec la négociation et les contreparties politiques et donc, entre autres, domaniales, liées à la création d'un quartier semi-privé au droit du Portier. Nos compatriotes attendent cela de leurs élus, nous devons avoir une vision à 12 ans, 15 ans en matière des besoins en logement.

Mais le domanial est la priorité nationale, ne l'oublions pas, c'est aussi la question des locaux commerciaux. La majorité a d'ores et déjà pris en main ce dossier. Je veux dire ici à quel point je considère ce sujet comme important pour notre avenir économique et celui des Monégasques qui souhaitent entreprendre dans des commerces dont les murs appartiennent à l'Etat

Le Gouvernement n'a pas joué son rôle, s'il faut une « union sacrée » sur ce sujet pour rétablir l'Etat dans son action nous sommes prêts à y prendre toute notre part. Je remercie en cela Marc BURINI qui est l'initiateur de cette idée et l'équipe de juristes qui a réfléchi aussi à un dispositif rendez-vous est pris le 12 janvier avec le Gouvernement.

Je veux enfin dire un mot de la priorité nationale. Beaucoup de choses ont été dites en octobre. Mais ma courte expérience, si vous me le permettez, me fait dire que rien n'est plus critiqué que ce qui fonctionne.

Je veux dire à nos compatriotes qu'ils ne doivent pas hésiter à saisir la cellule car sur chaque dossier, sur chaque cas, nous examinons, nous travaillons, nous nous battons s'il le faut, et à chaque fois, nous trouvons des solutions équitables.

Ce n'est ni plus, ni moins, que l'affirmation d'une certaine vision du pays qui s'affirme à travers cette action, et plus que jamais, je crois que c'est cette vision, c'est à dire notre identité et nos particularismes, qu'il nous faut chaque jour défendre. Seuls les lobbyistes obtus ne reconnaissent pas le travail et les résultats obtenus depuis 30 mois !

Avant de conclure mes propos, je veux souligner le travail et l'investissement que constituent pour toute la Fonction Publique la préparation des Budgets Primitif et Rectificatif. Nous avons, de notre côté, insisté pour que les fonctionnaires se voient attribuer une prime égale pour tous. Le Gouvernement a ce soir répondu à nos demandes, et ceci en raison des recettes cette année encore qui ont été exceptionnelles, ce dont nous nous réjouissons.

Voilà deux mois, dans ce même hémicycle, j'appelais à la construction commune de nouveaux équilibres. Je vois d'ailleurs que M. GRINDA rejoint là ma préoccupation.

Je veux vous dire ce soir combien ces nouveaux équilibres sont importants, ceux que nous sommes en train de reconstruire, qui nous permettent ni plus ni moins que de faire fonctionner l'esprit de notre Constitution.

L'accord des volontés, ça n'est pas une option, c'est une ardente obligation. J'entends bien celles et ceux qui voudraient faire du débat constitutionnel une sorte d'épouvantail politique. J'ai même lu que notre fonctionnement institutionnel ne serait plus adapté au monde d'aujourd'hui.

Mais qui peut dire qu'un fonctionnement institutionnel n'est pas adapté à un pays qui est en mesure de produire un excédent budgétaire depuis plus de 4 ans, dans lequel le système social est protecteur, et dans lequel on anticipe l'avenir de nos enfants grâce à la priorité nationale ?

Cessons d'instrumentaliser de fausses polémiques sur notre régime politique au risque tout simplement de le fragiliser. Chacun doit rester à sa place dans nos Institutions.

Optons pour le devoir de réalisme et de responsabilité. La responsabilité, c'est aussi d'être les

porte-paroles de désaccords, même lorsqu'ils sont lourds. La responsabilité, c'est de savoir surmonter ces désaccords pour construire des équilibres nouveaux. La responsabilité, c'est de savoir faire preuve de constance et d'honnêteté, car une seule chose compte, mes chers collègues, ce sont les résultats obtenus à la fin de la partie. En cela, la majorité ne variera pas car elle entend être fidèle à ses convictions, à ses principes, et aux engagements qu'elle a pris face aux électeurs.

Je formule donc ce soir le vœu que les discussions qui s'ouvrent soient constructives parce qu'il s'agit d'un budget d'action, d'un budget de développement, d'un budget d'avenir pour les Monégasques et que ces discussions puissent aboutir à un vote positif en fonction de la qualité des engagements du Gouvernement.

Je vous remercie.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je vous en prie, Monsieur le Ministre.

Mes chers collègues, je vous propose de suspendre la séance pour 45 minutes, afin de nous restaurer.

Nous reprendrons donc nos travaux dans une heure, à 21 heures 35.

Merci.

—————  
*(La séance est suspendue à 20 heures 35)*

—————  
*(Reprise de la séance à 21 heures 40)*

—————  
*(M. Philippe CLERISSI a quitté l'hémicycle).*

**M. le Président.-** La séance est reprise.

Avant que le Secrétaire Général donne lecture des chapitres budgétaires, je vous rappelle, pour la parfaite information des personnes présentes ainsi que des personnes qui pourraient nous suivre via internet, qu'en accord avec le Gouvernement, nous débiterons par l'examen des Recettes, et nous poursuivrons par les Dépenses de Souveraineté, Assemblées et Corps Constitués, puis nous examinerons la Section 7, pour revenir par la suite aux Dépenses Ordinaires et pour terminer enfin par les Comptes Spéciaux du Trésor.

Monsieur le Secrétaire Général, merci de donner lecture des premiers chapitres de ce Budget Primitif en commençant par ceux consacrés aux Recettes de l'Etat.

### **M. le Secrétaire Général.-**

#### RECETTES

##### Chap. 1 - PRODUITS & REVENUS DU DOMAINE DE L'ETAT

##### *A - Domaine immobilier*

011.100 - Domaine immobilier.....	67.519.000
011.200 - Parkings Publics .....	33.939.800
011.400 - Produits de cessions .....	<u>3.000.000</u>
	104.458.800

*B - Monopoles**1) - Monopoles exploités par l'Etat*

021.100 - Régie des Tabacs .....	16.210.100
021.300 - Postes & Télégraphes .....	14.636.600
021.400 - O.E.T.P. ....	2.600.000
021.500 - Publications officielles .....	1.320.000
021.900 - Eaux - Extension du réseau .....	4.000.000
	<u>38.766.700</u>

*2) - Monopoles concédés*

031.101 - S.B.M. ....	32.250.000
031.102 - Prêts sur gage .....	145.000
031.103 - Concessions Radio .....	600.000
031.104 - MC Radio .....	154.000
031.105 - Tele Monte-Carlo .....	105.000
031.106 - Monaco Telecom .....	6.416.000
031.108 - SMEG .....	1.950.000
031.109 - Concession Fréquence Satellite .....	100.000
031.110 - Pari Mutuel Urbain - Loto .....	2.000.000
031.111 - SMA / UIOM Vente Prod. Energie .....	90.000
031.112 - SMA / UIOM Vente Prod. Vapeur .....	950.000
031.115 - SAM des Ports .....	13.700.000
031.116 - SMEG Energie Développement Durable .....	1.000.000
	<u>59.460.000</u>
	<u>98.226.700</u>

*C - Domaine financier*

041.100 - Produit du Domaine financier .....	<u>29.270.500</u>
TOTAL DU CHAP. 1 .....	231.956.000

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre?

Monsieur GRINDA.

**M. Jean-Louis GRINDA.-** Merci, Monsieur le Président.

Pour lancer la soirée, dans la série parkings publics.

Nous sortons, bien sûr, de cette COP21 et de préoccupation en termes de circulation. Le Président s'en est fait l'écho, il va y avoir en janvier des états généraux de la circulation....

**M. le Président.-** ... Une table ronde !

**M. Jean-Louis GRINDA.-** ... Une table ronde, c'est vrai...

**M. le Président.-** ... Les états généraux c'est une appellation qui est très polémique...

Mais là c'est vous qui la citez, ce n'est pas moi....

**M. Jean-Louis GRINDA.-** Oui, oui c'est une faute sémantique... et vous vous souvenez que j'ai déjà à de nombreuses reprises évoqué ce problème de la circulation en Principauté, oui, c'est repris par

l'ensemble des Conseillers Nationaux, mais je soutiens qu'une partie du problème vient que, sortir sa voiture à Monaco de son parking ne coûte rien. Je prends un exemple tout simple. J'ai un parking que je paie tant d'euros par mois, 90 € par mois et on me donne un petit bonus, 10 € par exemple – je crois que c'est cela, Madame GRAMAGLIA, plus ou moins – si je ne sors pas plus de « tant de fois ». Est-ce que vous croyez une seconde qu'une personne va se préoccuper de savoir si elle va économiser 5 ou 6 € si elle ne sort pas sa voiture ? Ce n'est pas un moteur, ce n'est pas cela qui va déclencher le choix de ne pas sortir sa voiture.

Je redis donc ce que j'ai déjà dit ici et peut-être qu'un jour on m'entendra un peu mieux – et je l'ai déjà dit à Mme GRAMAGLIA – je suis persuadé qu'il faut qu'au-delà d'un certain seuil qui reste à définir, je n'ai pas du tout d'idée aujourd'hui, cela peut être 50, 60...

**M. le Président.-** ... Une certaine prime à l'immobilisation du véhicule ?

**M. Jean-Louis GRINDA.-** ... Moi je voudrais que plus on sort, Monsieur le Président, sa voiture au-delà d'un certain seuil, plus cela coûte cher ! C'est l'inverse, mais cela a son importance. Evidemment ce n'est pas populaire, c'est ce qui m'a déjà été rétorqué une fois, mais il faut quand même savoir ce que l'on veut. Les mesures qu'on va devoir prendre s'agissant de la problématique de la circulation, dans le cadre de l'environnement, seront forcément des gênes pour les uns ou les autres, automatiquement à moment donné. Je suis persuadé que l'argument financier peut porter, puisque l'argument que vous avez aujourd'hui ne porte pas. Monsieur le Ministre d'Etat, ce n'est pas une critique de ce que vous avez fait, pas du tout, je constate que personne ne va dire : « je ne sors pas ma voiture parce que je risque de perdre 5 ou 6 € dans le mois », la petite prime, le petit bonus. Par contre, si au-delà de 50, 60, il ne s'agit pas d'empêcher les Monégasques d'aller faire les courses, il ne s'agit pas d'empêcher les gens d'aller chercher leurs enfants à l'école, il s'agit tout simplement de modérer les transports et de réfléchir un peu et si, au-delà d'un certain seuil cela coûterait plus cher, je crois que les gens seraient quand même plus sensibles.

Merci.

**M. le Ministre d'Etat.-** Monsieur GRINDA, cela fait je pense partie des mesures que la cellule créée devra étudier, c'est tout un ensemble de mesures. Moi je ne crois pas à une seule mesure, je crois à une batterie de mesures pour dissuader de prendre sa voiture, alors que nos transports en commun marchent très bien.

Nous comptons tous sur Madame GRAMAGLIA pour piloter la structure...

**M. le Président.-** Merci, Monsieur GRINDA.

Je comprends tout à fait votre préoccupation en tant que Président de la Commission de l'Environnement, autant le domaine immobilier, les parkings, cela représente presque 10 % du budget de l'Etat, de recettes, mais j'ai l'impression, Monsieur le Ministre, qu'avec les pointures qui vont être recrutées, cela correspondra aussi à leur mission de relever ce genre de...

*(Monsieur le Ministre répond hors micro, inaudible)...*

**M. le Président.-** Vous verrez Monsieur GRINDA que vous n'aurez même pas besoin d'être impopulaire, ce sera proposé par le Gouvernement lui-même.

**M. Jean-Louis GRINDA.-** Qui s'y connaît...

**M. le Président.-** Oui, c'est un grand avantage de notre régime, c'est que le Gouvernement peut parfaitement proposer des réformes qui parfois ne sont pas populaires puisqu'il n'a de compte à rendre qu'à la plus Haute Autorité.

Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

**Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.-** Merci, Monsieur le Président.

Je profite de l'intervention de Monsieur GRINDA pour le rejoindre tout à fait dans ses propos. Toujours dans le cadre de la COP21, concernant le Fonds vert que vous allez créer, je me demande s'il ne serait pas souhaitable de réfléchir également du côté du bénéficiaire financier qu'auraient les personnes à ne pas sortir leur voiture. Si en plus de leur permettre de ne pas dépenser d'argent pour prendre le bus, il y avait plus de bus, et des bus gratuits, nous pourrions nous servir en communication internationale, en mettant en valeur le fait que nous serions le premier pays à proposer des

transports en commun gratuits, favorisant ainsi la protection de l'environnement. Il faut, en effet, mettre tout en œuvre pour arriver à avoir une réduction de 50 % conforme à nos engagements annoncés de la COP21.

**M. le Ministre d'Etat.-** Il faudrait aussi que les bus soient électriques parce qu'inciter les personnes à prendre le bus, c'est bien, si les bus sont électriques....

**Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.-** ... et plus petits même !

**M. le Ministre d'Etat.-** C'est tout une batterie de mesures....

**M. le Président.-** Monsieur BOISSON.

Moi j'ai perdu l'illusion de demander les bus électriques, je fais partie de ceux qui les demandent depuis quelques années, nous savons qu'un bus électrique n'aura pas la possibilité de monter plusieurs fois l'avenue d'Ostende...

*(Plusieurs personnes parlent en même temps, hors micro, inaudible).*

**M. Claude BOISSON.-** ... Alors, si vous avez des éléments qui vont dans le sens contraire, allons-y... moi, les derniers experts que j'ai entendus étaient très réservés parce que malheureusement Monaco n'était pas adapté pour la mise en circulation des bus électriques, mais peut-être Madame le Conseiller pouvez-vous nous en dire plus ?

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Mais si, nous avons des bus hybrides que nous utilisons notamment la nuit....

**M. Claude BOISSON.-** Hybrides, on est d'accord, mais tout électrique...

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Mais c'est déjà un grand pas d'avoir des bus hybrides.

**M. Claude BOISSON.-** En tout cas si vous avez des solutions, mais en attendant continuons les bus hybrides et puis les bus électriques, ce serait merveilleux.

Alors, puisqu'on parle de stationnement, croyez-moi Madame le Conseiller, ce n'est vraiment pas un reproche parce que je ne sais pas qui peut apporter la solution à ce problème. Je pose le problème parce que beaucoup de personnes le soulèvent : un certain nombre de personnes qui viennent travailler en Principauté, ce n'est pas seulement celles de Monaco à qui on peut dire de prendre le bus, ont des deux roues. Vous faites des efforts considérables pour agrandir les stationnements qui leur sont dédiés, ce sont des rues entières et malgré cela il est impossible à certain moment de stationner avec un deux roues. Je pose le problème, c'est-à-dire que lorsque les parkings sont pleins et lorsqu'on ne peut plus se garer dans la rue, que fait-on ? Ce n'est pas acceptable de voir des deux roues sur les trottoirs, de voir des deux roues garés n'importe où, mais je vous assure qu'à Monte-Carlo, c'est impossible. Alors, je ne sais pas comment on peut s'en sortir mais, néanmoins, comment faire si on a un deux roues et qu'on ne peut pas stationner ?

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Le problème des propriétaires des deux roues c'est qu'ils ne veulent pas stationner dans les parkings. Nous avons des parkings réservés avec des emplacements pour les deux roues, notamment au parking de la Colle qui reste vide. Par contre ils se garent de manière anarchique dans les rues de la Principauté. Ils ne veulent pas se garer à l'intérieur des parkings. C'est pour cela que nous avons multiplié, afin d'essayer d'éviter ces stationnement anarchiques, des emplacements en surface, mais il n'y en a pas suffisamment par rapport au nombre de deux roues.

**M. Claude BOISSON.-** Vous avez raison, Madame le Conseiller, prenons un exemple. Des personnes préfèrent se garer n'importe où à proximité du Centre Commercial alors qu'il y a encore des places de stationnement dans le Centre Commercial. Ce n'est pas le cas à Monte-Carlo ! Monte-Carlo, vous avez réquisitionné toute la rue vers l'Hermitage, mais en tout cas ce n'est plus possible du côté Métropole, il est impossible de se garer, il faut laisser quasiment le deux-roues à la Condamine.

Je sais qu'il n'y a pas forcément de solution et en plus, chaque fois que vous trouvez des solutions dans

les parkings, vous enlevez des places pour les voitures, alors à ce moment-là les automobilistes peuvent dire aussi qu'ils n'ont pas de place... Le parking des Moulins il est bloqué, il n'y a plus de place pour les véhicules pratiquement toute la journée. Donc, ce sont certainement des solutions difficiles à trouver et je ne vous le reproche pas parce que je ne sais pas quelle peut être la solution miracle, mais en tous les cas c'est un réel problème et on ne peut pas demander aux gens de ne plus prendre leur voiture pour prendre un deux roues alors qu'ils ne peuvent pas se garer.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur POYET.

**M. Thierry POYET.-** Merci, Monsieur le Président.

Pour répondre à votre question, je suis moi-même conducteur de deux-roues et il est vrai que le conducteur de deux-roues n'aime pas se garer loin du lieu où il se rend. Il a pris l'habitude de se garer entre deux voitures parce que c'est juste à côté et lorsqu'on lui dit qu'il faut aller « tout au fond dans le parking », en général il est assez réticent. Pour autant, je suis tout à fait d'accord avec ce que vous venez de dire. Effectivement, il est de plus en plus difficile de se garer... Il y a cette habitude d'aller dans les parkings qui est difficile à prendre, en tout cas pour un conducteur de deux-roues.

Je voulais revenir à l'intervention de M. GRINDA et ensuite revenir sur ce qui a été dit par Mme ROUGAIGNON-VERNIN.

Effectivement, je rejoins tout à fait les propos de M. GRINDA. Je pense en effet qu'il coûte moins cher de prendre sa voiture pour se déplacer parce que le stationnement d'une heure est gratuit. Alors, pourquoi vais-je payer l'autobus alors que j'ai tout sous la main, sans frais supplémentaire. Donc, tout le monde prend la voiture rien que pour traverser la rue en face... alors, assurément, la démarche inverse est de dire – et c'est là que je rejoins M. GRINDA – que si se déplacer avec les transports en commun ne coûtait rien, alors les gens auront tendance à couper le fil et aller prendre les autobus. Je crois que cette réflexion il faut la mener, elle ne va pas être facile à faire passer mais à mon sens, c'est une piste de progrès.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur FICINI.

**M. Alain FICINI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je suis content que M. BOISSON ait posé la question et content que Mme GRAMAGLIA ait donné la réponse, alors je passe mon tour.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur BARILARO.

**M. Christian BARILARO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je suis tout à fait d'accord avec ce qui a été dit par le Président de la Commission de l'Environnement, de Mme ROUGAIGNON-VERNIN et M. POYET, mais j'ai quand même un petit doute quant à une éventuelle gratuité des transports en commun, considérant la communication qui nous a été faite par le Gouvernement des chiffres des abonnements des scolaires depuis que la carte des bus est à 10 €. En effet, il y a un plancher de 10 € qui correspond apparemment au traitement technique et administratif du dossier. 325 ou 330 abonnements pour 5000 élèves – je globalise car des 5700 scolaires, on enlève les tous petits qui n'ont pas l'âge de prendre le bus seuls – cela me semble être un chiffre faible au regard de tous les collégiens, les lycéens, tous ceux qui sont en mesure de prendre le bus seuls.

La deuxième chose que j'aimerais dire ici ce soir et je vais dans le sens de mes collègues sur la gratuité du bus, un jour, si elle est possible et tant mieux... Par expérience, je me suis rendu à Genève dans le cadre d'un déplacement pour le Conseil National, dans les hôtels de la ville de Genève et du canton de Genève, les hôtels distribuent à tous les clients de l'hôtel une carte gratuite de bus pendant la période où ils résident dans l'hôtel.

On parle d'attractivité, là on a parlé des problèmes de gratuité pour les bus surtout pour les personnes qui habitent Monaco, mais en matière d'attractivité, parce que c'est quand même quelque chose de très important pour la Principauté, étant donné que la majorité des hôtels de la Principauté appartiennent à la S.B.M. dont l'Etat est actionnaire majoritaire, il y aurait peut-être une piste de réflexion afin de voir si on ne pourrait pas offrir à nos visiteurs qui sont dans les hôtels de la Principauté, pendant la durée de leur séjour, une carte gratuite pour les bus. C'est peut-être une mesure qui donnerait de Monaco une image qui correspond à ce que le Souverain aspire. Vous parliez des projets dans la cellule de gestion du Fonds vert,

je pense, Madame le Conseiller, que cela peut être un des projets sur lequel il faut réfléchir avec vos équipes.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci.

Je vous en prie, Madame le Conseiller.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* En ce qui concerne le nombre de cartes de bus pour les scolaires, il y a 4.635 abonnés soit 802 cartes supplémentaires représentant une augmentation de plus de 20 % par rapport à la même date l'an dernier.

L'idée de rendre « chère » l'utilisation de la voiture peut-être en supprimant la gratuité des parkings pendant la première heure avait été évoquée. Nous allons réfléchir à un système afin d'essayer de trouver une mesure qui aille dans le sens que vous souhaitez. Toutefois, je rappelle que la gratuité de la première heure répondait à une demande forte – et je les comprends – des commerçants de la Principauté qui souhaitent, notamment pour les personnes qui viennent de l'extérieur, qu'il y ait au moins une heure, voire quarante minutes de gratuité pour les parkings afin de leur permettre de faire leurs courses.

**M. le Président.-** Merci, Madame le Conseiller.

Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

**Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.-** Toujours dans ce domaine il y a les vélos électriques qui semblent avoir beaucoup de succès auprès de toutes les personnes qui les utilisent, qui en sont ravies. Je souhaitais vous demander s'il y avait une liste d'attente et de quel ordre elle était, ainsi que savoir si ceux qui les utilisent estiment qu'il serait souhaitable qu'il y en ait un plus grand nombre, parfois ils ont du mal à en trouver des disponibles et peinent parfois à trouver une place pour se garer.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur CUCCHI.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je suis désolé mais je ne partage pas l'enthousiasme de mes collègues quant aux parkings. J'ai du mal à croire qu'une personne qui habite Monaco, garée chez elle, pour le plaisir d'économiser 3 €, va aller prendre sa voiture, traverser la ville dans les embouteillages pour se garer dans un parking gratuit pour faire quelques courses... Je crois que si l'on prend sa voiture, ce n'est pas parce que le parking est gratuit, c'est pour d'autres raisons.

Si on veut, à mon sens, agir dans ce sens, il faut rendre nettement plus attractif autre chose que la voiture. Le principal problème est dû à la disposition tout en longueur de la Principauté, comme d'ailleurs la majorité de la Côte d'Azur, donc tout ce qui est communication Est/Ouest marche bien mais ce qui est communication Nord/Sud marche moins bien et je vous assure que si vous voulez faire rapidement Fontvieille/l'hôpital ou Fontvieille/quartier des Moneghetti, il est malheureusement beaucoup plus rapide – en dehors des périodes où il y a de gros embouteillages et encore – d'y aller en voiture, voire mieux encore en deux-roues, que d'y aller en autobus.

Je crois qu'il faut peut-être réfléchir à d'autres navettes, peut-être électriques ou hybrides, plus petites, qui circulent dans plus de directions. Aujourd'hui la réalité est que si l'on compare le temps moyen d'un trajet quelconque en transport en commun par rapport à un véhicule personnel, l'on comprend vite pourquoi les gens prennent leur véhicule. C'est tout simple !

**M. le Président.-** Merci, Monsieur CUCCHI, je souscris à votre intervention parce que vous avez raison.

Monsieur ROBINO.

**M. Christophe ROBINO.-** Merci.

Je vais être très bref. Je voulais juste souscrire aux propos de M. CUCCHI et donner un autre exemple. Si vous voulez partir de Fontvieille pour aller à l'hôpital, par le tunnel de la ZAC St Antoine, vous mettez 5 minutes ; si vous prenez le bus vous mettez 20 minutes.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur GRINDA.



**M. Jean-Louis GRINDA.-** Merci, Monsieur le Président.

Je crois qu'aucune des idées qui a été donnée dans cet hémicycle est mauvaise en soi et je crois que la réponse a été donnée par Monsieur le Ministre d'Etat et par Madame GRAMAGLIA, c'est que cette cellule que vous allez constituer va être chargée d'étudier des solutions.

Je voudrais que l'on ait bien compris ce que j'ai dit. Je n'ai jamais dit qu'il fallait supprimer l'heure gratuite pour les gens qui vont faire les courses car je pense que pour le commerce cela est important aussi, je dis qu'au-delà d'un certain seuil qui reste à fixer, il faut que le fait de prendre la voiture « coûte cher ». En même temps, Monsieur CUCCHI, si je suis votre raisonnement, vous disiez que les gens préfèrent, peu importe le coût – dans les coûts raisonnables, évidemment, je ne travestis pas votre pensée – prendre la voiture. Dans ce cas-là, pourquoi avoir fait la gratuité des bus pour les scolaires ?

*(Quelqu'un intervient hors micro, inaudible).*

**M. Jean-Louis GRINDA.-** .... Mais enfin, on voit bien le résultat !

Ce que je veux dire, sans aller plus loin sur ce point, c'est un ensemble de mesures qui marcheront collectivement et pas une seule, comme d'ailleurs le disait le Ministre d'Etat.

**M. le Président.-** Merci.

Je vous rappelle que nous sommes sur le chapitre I. Y a-t-il d'autres interventions au chapitre des recettes du Domaine Immobilier ?

Madame LAVAGNA.

**Mme Sophie LAVAGNA.-** Merci, Monsieur le Président.

Juste une petite observation sur les déplacements en voiture pour aller faire des courses. Il y a quand même aussi un problème assez pratique lorsqu'on va faire des courses, c'est que ça pèse lourd ! Donc, même si on ne va pas loin, si on habite à Fontvieille et qu'on va à Carrefour, généralement on ne va pas en bus ni même à pied parce qu'ensuite il faut revenir... désolée d'être dans le quart d'heure de la

ménagère, mais... c'est quand même une question assez pratique que chacun pourra comprendre...

*(Rires).*

**Mme Sophie LAVAGNA.-** ... Pour éviter que toutes les personnes qui veulent faire des courses aillent à l'extérieur de Monaco, je pense qu'il est quand même bien de préserver cette heure gratuite de parking ou alors avec un prix raisonnable pour ne pas dissuader tout le monde d'aller faire ses courses à Monaco.

**M. le Président.-** Il faut penser à des services internes, à disposition et de plus en plus parce que finalement c'est ce qui va également fluidifier l'ensemble de la circulation.

Monsieur ROBILLON.

**M. Jean-François ROBILLON.-** Je ne pensais pas intervenir sur ce sujet mais puisqu'on est en train de parler du trafic...

**M. le Président.-** ... On n'en reparlera pas au moment des interventions...

**M. Jean-François ROBILLON.-**... Non, non mais je vais en parler maintenant comme ça c'est fait.

Il y a aussi des quartiers sinistrés où il est plus facile de prendre sa voiture que de prendre un bus. Vous avez, par exemple, la rue Plati où vous avez une levée de bouclier de tous les gens qui se promènent dans la rue Plati, rue Crovetto Frères où autres, qui avaient pris l'habitude de cette ligne de bus 3 ou 5 ou 6... moi je ne prends pas le bus, ...

*(Brouhaha et rires).*

... je marche Monsieur et je fais du vélo électrique.

En tout cas, en dehors de la plaisanterie, il y a vraiment un problème, il y a une grande partie de la population qui a vraiment besoin de cette ligne de bus qui passe par la rue Plati. Alors, trouvez des bus plus petits car cette suppression pose un réel problème et les gens sont mécontents.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** Conseiller de Gouvernement pour l'Equipeement, l'Environnement et

*l'Urbanisme.*- Nous sommes en train de travailler sur cette liaison rue Plati puisque nous avons modifié la ligne 5 et la ligne 6. Effectivement, il y a un tronçon de la rue Plati qui n'est plus desservi.

**M. le Président.**- Et Dieu sait que, là-dessus, je suis intervenu auprès de vous, Madame GRAMAGLIA, notamment, et auprès d'un certain nombre de compatriotes qui résident dans l'immeuble les Caroubiers à qui cette ligne manquait grandement.

Madame AMORATTI-BLANC, je vous en prie.

**Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.**- Merci, Monsieur le Président.

Concernant les vélos électriques vous nous aviez dit que vous alliez augmenter le parc justement, où en est cette réflexion ?

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.**- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.*- Pour augmenter le nombre de vélos électriques il faut augmenter le nombre de parcs et d'emplacements. Il y a des endroits dans la Principauté où l'on ne peut pas, pour l'instant, mettre des parcs de vélos électriques puisqu'il y a pas mal de travaux sur la voie publique, mais l'idée est, en accord avec la C.A.M., d'augmenter le nombre de stations et le nombre de vélos.

**Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.**- Y a-t-il des subventions qui sont allouées aux particuliers qui utilisent des vélos électriques, comme c'est le cas pour les voitures ?

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.**- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.*- Non mais le tarif est assez intéressant pour se servir des vélos électriques. Pour acheter des vélos électriques, il n'y a pas de subvention.

**Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.**- Mais il y a une liste d'attente conséquente pour pouvoir bénéficier des vélos électriques, c'est un peu sinistré, plus aucune inscription n'est possible, bon nombre de personnes sont en attente....

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.**- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.*- L'année prochaine de nouvelles stations devraient être installées...

**Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.**- Cela devait déjà être le cas l'an dernier.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.**- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.*- Deux nouvelles stations ont été ajoutées, la première au Carmes au niveau du 31 boulevard du Larvotto et la seconde à la Roseraie, portant le nombre de 12 pour 71 vélos. Nous n'allons pas nous arrêter là. En effet, la DPUM, la CAM et la DAU travaillent ensemble pour développer toujours plus ce service de vélos à assistance électrique.

**Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.**- Je vous remercie.

**M. le Président.**- Merci.

Monsieur ALLAVENA.

**M. Jean-Charles ALLAVENA.**- On est toujours dans le chapitre I mais est-ce qu'on peut passer aux Monopoles ?

**M. le Président.**- J'aimerais bien mais je ne peux pas ne pas donner la parole....

**M. Jean-Charles ALLAVENA.**- Non, mais s'il y a d'autres personnes qui veulent finir le sujet, Président, j'attends.

**M. le Président.**- Voilà. Monsieur ROBINO veut finir sur la circulation.

Je vous en prie.

**M. Christophe ROBINO.**- Sur les vélos. En fait je ne comptais pas intervenir mais je voudrais faire une petite remarque sur les vélos électriques. Je n'ai rien contre, c'est très bien, c'est sûrement un très bon moyen de diminuer la pollution, de diminuer la circulation, mais j'y vois trois obstacles tout de même

qui en limitent l'intérêt. C'est le panier de la ménagère, c'est la personne âgée et ensuite les intempéries...

**M. le Président.-** ... Et le relief !

**M. Christophe ROBINO.-** ... Pour ce qui concerne le relief, il y a une assistance électrique, en appuyant sur un bouton, pour s'aider. Je pense que c'est, effectivement, une mesure qui vient en complément d'un certain nombre d'autres. C'est vrai que nous avons quand même une belle saison relativement longue à Monaco, pour autant cela ne résout pas tous les problèmes. Donc, je pense qu'il faut nécessairement se pencher sur toutes les autres solutions, je crois que c'est une parmi tant d'autres.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Comme l'a dit le Ministre d'Etat, c'est une parmi tant d'autres.

**M. le Président.-** Merci.

Madame ROSSI.

**Mme Valérie ROSSI.-** Est-ce que je peux juste poser une question sur les bus ?

**M. le Président.-** Bien sûr.

**Mme Valérie ROSSI.-** En dehors de la CAM, quels sont les accords que vous avez avec les bus des communes limitrophes ? Combien de bus passent par jour dans les rues de la Principauté ? Combien d'arrêts utilisent-ils en ville, parce que quelques fois l'arrêt à l'Office du Tourisme se retrouve avec 5 bus qui attendent de décharger leurs passagers et pas seulement des bus de la CAM en fait.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Oui, tout à fait puisque nous avons des arrêts de bus qui sont réservés également aux bus qui traversent la Principauté. Nous avons la ligne 100, la ligne 101, la ligne 18 qui vient de Beausoleil. Donc il y a des emplacements qui sont réservés pour la régulation de ces bus, notamment devant l'Office du Tourisme. Tous les bus qui transitent par la Principauté

de Monaco n'ont pas le droit de s'arrêter à tous les arrêts mais seulement à certains arrêts. Cela rend service à, bien sûr, toutes les personnes qui viennent en nombre travailler dans la Principauté de Monaco, qu'elles viennent du côté Est ou Ouest de la Principauté.

**M. le Président.-** Et qui cheminent à l'intérieur de la Principauté, notamment, avenue St Laurent. Lorsque le double-bus passe, la circulation est arrêtée ce qui est, reconnaissons-le, assez peu efficace.

Madame ROSSI.

**Mme Valérie ROSSI.-** A propos des doubles-bus, on s'en félicite, mais aux heures de pointe, pendant la journée, il est vrai que les doubles-bus sont entièrement vides...

*(Quelqu'un intervient hors micro, inaudible).*

... non, ce n'est pas adapté... il est vrai que les doubles-bus sont un moyen de transport intéressant parce que cela fait transiter beaucoup de personnes dans un même véhicule. Le matin et le soir cela paraît indispensable mais dans la journée, ils sont vides. De plus, ce n'est pas évident pour eux de circuler dans les rues de la Principauté, ou du moins ils ont des trajets qui ne sont pas forcément adaptés à la longueur de ces bus.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* C'est sûr que toutes les rues de la Principauté ne sont pas adaptées à ces doubles-bus. C'est d'ailleurs pour cette raison que je suis en train de réfléchir avec mes services, à un nouvel itinéraire de ces bus quartier des Moulins à un élargissement perfectible de l'avenue Saint Laurent, trop étroite pour permettre aux doubles-bus de passer facilement. Ceci dit ces doubles-bus dépendent de la France qui a choisi de les intégrer dans son système de navettes entre Nice et la Principauté de Monaco. Ce système permet, avec des frais réduits (un seul chauffeur), de pouvoir emmener beaucoup plus de passagers.

Nous avons aussi créé, je vous le rappelle, à la demande de la Principauté, la ligne 101 – ce ne sont pas des doubles-bus – qui part de St Laurent d'Eze et qui arrive jusqu'à Roquebrune-Cap-Martin, pour essayer de pallier ce manque de bus dans la journée, notamment pour les gens qui habitent à proximité de la Principauté de Monaco, et qui voyaient les bus venant de Nice arriver toujours pleins.

**M. le Président.-** Monsieur BOISSON.

**M. Claude BOISSON.-** Très rapidement sur ce sujet, Monsieur le Président.

Les avis peuvent être très partagés surtout au niveau des commerçants. Il pourrait être imaginé une étude pour remettre le boulevard des Moulins à double sens. Il faut se rappeler que boulevard des Moulins a été mis en sens unique à la création du giratoire. Donc, nous n'avons jamais eu l'occasion de voir le boulevard des Moulins à double sens avec le giratoire. Peut-être qu'il aurait fallu d'abord le giratoire, parce que le problème du bus articulé c'est, bien sûr, le passage. Donc, s'ils ne passaient plus par l'avenue St Laurent, ils passeraient par le boulevard des Moulins, grâce à la création d'une voie de bus. On peut se demander si cela n'est pas opportun. Ensuite, s'agissant du problème du trottoir, cela voudrait dire qu'on va encore recasser les trottoirs, ce qui ferait une dizaine de fois en 15 ans, et on va encore les rétrécir au risque que ça ne convienne peut-être pas à certains commerçants... je pense que l'on peut trouver une juste mesure entre des trottoirs où il passe 7 personnes les unes à côté des autres et un trottoir trop petit...

Je ne prétends pas avoir raison, peut-être que le problème se poserait quand même, mais l'avenue St Laurent est un problème d'engorgement évident et surtout en matière de sécurité. S'il doit y avoir une intervention par les secours, ils ne passent pas du tout.

A voir, Madame le Conseiller.

**M. le Président.-** Merci, mes chers collègues.

Madame le Conseiller, je vous en prie.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Cette étude a été réalisée puisque celle que je me propose de présenter aux commerçants du boulevard des Moulins a été travaillée en interne au sein de nos équipes et ensuite nous l'avons présentée au Département de l'Intérieur. L'inconvénient de remettre à double sens le boulevard des Moulins est la suppression de beaucoup de places de stationnement, notamment ces fameuses places en épis qui se trouvent au départ du boulevard des Moulins.

**M. le Président.-** ... On ne va pas repartir sur la circulation, ce n'est pas possible !

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Non, je ne vous fais pas...

**M. le Président.-** ... Non, je le sais Madame le Conseiller, vous n'y êtes pour rien !

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* ... Je réponds à la question précise. On me demande d'étudier la mise en double sens du boulevard des Moulins, je ne l'ai jamais abordée jusqu'à présent ...

**M. le Président.-** ... On a une réunion le 22 janvier, mes chers collègues.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Alors, je vous propose d'y revenir le 22 janvier, puisque semble-t-il, vous voulez passer à un autre sujet.

**M. Claude BOISSON.-** Merci, Madame le Conseiller de saisir les commerçants.

**M. le Président.-** Merci, Madame GRAMAGLIA, il n'y a rien contre vous mais c'est parce qu'il faut que l'on puisse avancer, je vous rappelle que nous sommes sur les Recettes et non pas sur les Dépenses. Les autobus et la circulation sont dans le cadre des Dépenses. Monsieur PASQUIER et ensuite nous passons un autre sujet, s'il vous plaît.

**M. Bernard PASQUIER.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voulais parler des produits de cessions mais avant, je ne peux pas m'empêcher de vous rappeler qu'il y a environ un an j'avais lancé cette idée de la première heure de parking et j'avais nommé mon intervention « Cabri mort n'a pas peur du couteau » et donc je suis content de voir que même les cabris morts font des petits.

Je voulais faire une intervention sur les produits de cessions et je voulais dire la chose suivante, Monsieur le Président...

**M. le Président.-** ... Donc, nous changeons de sujet, nous passons aux produits de cessions avant de passer aux Monopoles.

Je vous en prie, nous sommes toujours sur le grand « A ».

**M. Bernard PASQUIER.-** « Produits de cessions » : un poste de police de quelques mètres carrés financé par la vente de terrains qui appartiennent à l'Etat, jouxtant le Palais de la Plage pour 10 M€, un promoteur qui réalise un profit de l'ordre du milliard d'euros sur une seule opération, profit potentiel. Le même promoteur est attributaire du projet Testimonio sans fournir de garantie bancaire pour l'achèvement des travaux et sans que l'on sache vraiment ce que coûtent les infrastructures publiques en échange des droits à construire.

Un projet d'extension en mer et un projet de l'esplanade des pêcheurs structurés sur un modèle similaire d'échange de droits à construire contre des infrastructures publiques et sociales et tout cela, sans que le budget soit affecté et pourtant, selon l'article 38 de la Constitution, celui-ci devrait exprimer la politique économique et financière de la Principauté. Donc, je rejoins l'intervention liminaire de Monsieur RIT et je me demande : le présent budget, est-ce qu'il reflète vraiment la politique économique de la Principauté ? Ne sommes-nous pas en train de vendre notre bien le plus précieux, nos droits à construire, nos mètres carrés ? Pour reprendre l'expression de M. GRINDA, « pour un plat de lentilles ». Même si c'était le cas, je voudrais voir « le plat de lentilles » dans le budget, Monsieur le Président.

Merci.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur PASQUIER. Je ne peux pas ne pas adhérer au principe de votre intervention.

Pardon, Monsieur GRINDA ?

**M. Jean-Louis GRINDA.-** Ça n'a pas répondu beaucoup !

**M. le Président.-** J'attends que Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie réponde à Monsieur PASQUIER.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je ne vois pas trop quoi répondre à part que nous partageons sa préoccupation qui est une préoccupation commune également dans l'hémicycle de valoriser chaque mètre carré de la manière la plus efficiente possible. C'est exactement pour cela que certaines des opérations que vous avez mentionnées devraient être financées sans avoir recours à un financement total ou partiel de l'Etat et, qu'en revanche, concernant plus précisément les produits de cession, dont s'acquittent aujourd'hui les promoteurs dans leur intégralité nous avons mis en place ce dispositif lorsque leurs sont conférés des droits additionnels de surdensification ou de construction sur des terrains, d'ailleurs, qui leur appartiennent ou que ces terrains nécessitent, on en a eu d'autres exemples, des lois de désaffectation. Donc, à chaque fois, il y a un principe qui est connu et accepté de tous. Et les chiffres que vous retrouvez dans le Budget Primitif 2016 sont des chiffres relativement conservateurs puisque nous pensons, là encore, qu'un certain nombre des opérations qui ont été identifiées pour lesquelles des promoteurs se sont mis d'accord avec l'Etat, devraient rapporter plusieurs millions d'euros au budget de l'Etat, indépendamment de tout ce qu'elles rapportent par ailleurs en T.V.A., en emplois, en éventuels droits de mutation ou droits immobiliers divers et variés auprès de la Direction des Services Fiscaux. Cela rapporte beaucoup plus *in fine* que les seuls produits de cessions que vous voyez apparaître dans le fascicule à la page 4.

**M. le Président.-** Merci.

S'il n'y a plus de question nous passons au grand « B », les Monopoles.

Monsieur ALLAVENA.

**M. Jean-Charles ALLAVENA.-** Merci.

Trois petites choses, juste pour effleurer le sujet. Je voudrais tout d'abord remercier le Gouvernement d'avoir enfin organisé cette Commission mixte des Concessions sur les sujets R.M.C., M.C.R., T.M.C., les positions satellitaires, c'était utile, que ce soit pour mes collègues ou pour moi, je pense que l'on a appris et clarifié énormément de choses d'autant qu'il y avait réunis autour de la table un certain nombre d'experts du domaine, donc cela est une bonne chose.

Remercier aussi le Gouvernement de la réponse que nous venons de recevoir sur la question sociale à Monaco Telecom qu'on avait faite. Je n'ai pas encore

lu et digéré tout cela dans le détail, mais sur la forme, le sérieux et le côté exhaustif de la réponse que nous avons reçue me semblent un échange satisfaisant.

Ensuite, c'est un total prétexte, parce que je vois dans les Monopoles concédés deux lignes de la S.M.A. et je ne voudrais pas qu'on y passe trop longtemps, mais des compatriotes habitants sur le Rocher m'ont transmis un courrier amusant, Madame GRAMAGLIA, sur la gestion des poubelles. Je résume : la gestion des poubelles est difficile à Monaco-Ville donc on a créé deux locaux dédiés, cela marche tellement bien que cela déborde et donc on a décidé de mettre des clés ou des badges et de faire payer des cautions pour les badges, etc... alors, j'ai du mal à comprendre en quoi la solution proposée va empêcher les gens qui ont oublié leur badge ou qui n'en ont pas, de continuer à déposer les poubelles en dehors et en quoi cela règle la question ?

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Le problème avait été soulevé par l'Association des habitants du Rocher qui était venue nous trouver afin de nous proposer cette solution. Le problème étant que la S.M.A. ne peut pas passer à tout instant de la journée ramasser les poubelles et, en collaboration avec cette association, nous avons décidé de réguler les heures de passages. C'est-à-dire que les gens doivent savoir exactement à quelle heure la S.M.A. passe, plusieurs fois par jour bien sûr, pour prendre toutes les poubelles afin que ces poubelles ne restent pas sur le trottoir tout au long de la journée à la vue notamment des touristes qui défilent toute la journée. L'idée était que n'importe qui ne peut pas décharger puisqu'il y a des badges et que l'accès à ces locaux-poubelles est réglementé.

Je vais essayer de voir comment on peut améliorer le système. J'entends que ce qui semblait être une très bonne idée au départ, puisque organisée principalement par les habitants du Rocher, se révèle être une mesure qui ne fonctionne pas tout à fait correctement. Donc, on va faire le point avec la D.A.U. (Direction de l'Aménagement Urbain) ainsi qu'avec l'Association et les habitants du Rocher. Le but étant, effectivement, d'éviter que, notamment les restaurateurs, ne mettent des déchets toute la journée dans les rues de la Principauté.

**M. Jean-Charles ALLAVENA.-** Je comprends le but mais je ne vois pas bien comment la solution permettait d'y remédier.

**M. le Président.-** Sur ce sujet, Monsieur BURINI ?

**M. Marc BURINI.-** C'est sur la S.M.A., je vais en profiter, puisque l'année dernière on avait abondé le fonds de retraite complémentaire...

**M. le Président.-** ... Tout à fait !

**M. Marc BURINI.-** ... de 5 M€ ou 6 M€ il me semble, avec un versement de 400 000 € par an. Alors, il y a quelques semaines il y a eu un conflit social larvé qui a commencé. Je voulais savoir où on en était, pour nous rassurer, afin qu'il ne puisse pas y avoir de grève des éboueurs à Monaco parce que pour l'attractivité ce ne serait pas extraordinaire.

**M. le Président.-** Monsieur le Conseiller pour les Affaires Sociales et la Santé, je vous en prie.

**M. Stéphane VALERI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Merci, Monsieur le Président.

C'est un dossier cogéré par Mme GRAMAGLIA qui a la tutelle de la concession et moi-même. Évidemment, lorsqu'on parle de social, je peux intervenir aussi. En fait, on travaille ensemble sur ce sujet.

La grève de la S.M.A. était indirectement liée au sujet. C'était parce qu'une prime de rendement n'avait pas été versée que la grève a eu lieu, mais il est vrai qu'indirectement l'argument des dirigeants était qu'ils attendaient l'accord sur la sur-complémentaire pour verser la prime ; mais finalement cela s'est arrangé, ils vont la verser avant l'accord.

Pour l'accord sur le sujet important que vous soulevez, qui aura des conséquences majeures sur le plan financier dans les prochaines décennies, puisque cette sur-complémentaire coûte très cher à la société et que l'État est concerné puisque nous nous sommes engagés à financer 50 % de la sur-complémentaire, Mme GRAMAGLIA a reçu tout récemment l'étude complémentaire qui avait été demandée par le Gouvernement, comme le souhaitent les syndicats de la société et je crois que cette étude est sur le point, si ce n'est fait Monsieur le Ministre, d'être transmise aux syndicats par vos soins. Monsieur BURINI, nous comptons en janvier réunir, avec l'arbitrage du Gouvernement, les dirigeants de la société et les représentants du personnel, avec les

études complémentaires qui confirment bien que ce régime sera extrêmement déficitaire dans les prochaines années et qu'il n'est pas raisonnable d'aller au-delà de l'effort considérable qui est déjà proposé par le Gouvernement en partie, et par la société pour l'autre partie. Il va donc falloir trouver un accord avec les représentants du personnel. C'est l'objet de la prochaine réunion que nous organiserons en janvier avec le Gouvernement, les dirigeants et les représentants du personnel et du syndicat.

**M. le Président.-** Merci de votre réponse, Monsieur le Conseiller.

Je vous en prie, Madame le Conseiller.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je voudrais rajouter une précision sur les locaux poubelles. Sur le Rocher il y a deux locaux poubelles qui sont très utilisés, notamment, par des restaurateurs. Les cartons ne sont pas souvent pliés et cela prend beaucoup de place. Nous avons donc décidé, outre d'augmenter le passage de la S.M.A. qui a un coût, d'optimiser l'emplacement de ces locaux poubelles par la mise en place des compacteurs afin de pouvoir réduire le volume des déchets.

Ensuite, il y a beaucoup de livreurs qui, voyant un local-poubelles ouvert, accessible, déchargent toutes les poubelles et tous les cartons qui les encombrant une fois la livraison effectuée, avant de repartir.

En France, ce système de locaux-poubelles fermés se généralise de plus en plus puisque cela responsabilise plus les gens parce que ne sont sensés se servir de ces locaux que ceux qui ont un accès, soit avec un badge, soit avec des clés. Ils sont donc répertoriés et peuvent ainsi être identifiés. Si les emplacements poubelles ne sont pas fermés, tout le monde peut y accéder et tout le monde peut venir déposer n'importe quoi, ce qui déresponsabilise même ceux qui habitent à proximité de ces locaux-poubelles puisqu'ils savent très bien que l'on ne peut pas retracer l'origine des déchets.

**M. Jean-Charles ALLAVENA.-** Spontanément j'ai envie de dire que si les gens trouvaient la porte fermée, ils pouvaient déposer les poubelles devant, mais si vous dites qu'un certain nombre de gens ne se comportent pas de la sorte....

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Les mauvaises habitudes ont la vie dure...

**M. le Président.-** Parfait. Le sujet des poubelles est donc clos.

Monsieur POYET.

**M. Thierry POYET.-** Merci, Monsieur le Président. Ce n'est pas sur les poubelles, c'est sur la S.M.A..

Une fois n'est pas coutume, je profite de l'inscription des recettes de la S.M.A. pour la vente de l'énergie et des vapeurs pour évoquer le futur de l'usine d'incinération. Alors, je sais bien que cette intervention est précoce puisqu'on aura à l'aborder dans la partie des dépenses mais pour ma part...

*(Plusieurs personnes parlent en même temps, inaudible).*

... merci, Messieurs, de votre soutien.

Justement, c'est pour cadrer le débat qui s'instaurera naturellement quand nous aborderons les concessions...

Je me pose deux questions : Est-ce qu'il est correct de penser que la Principauté doit être autonome dans le traitement et la valorisation de ses déchets, qu'elle ne peut pas les exporter et ceci à cause des Conventions qui ont été signées ? On a ce débat et je pense qu'à un moment donné il faut, effectivement, Monsieur le Ministre, que vous puissiez nous expliquer clairement...

Voilà ce que j'avais préparé de mon côté, si cela peut vous aider à retrouver les mots qu'il vous manque...

B - 031.111, S.M.A., page 4.

Je poursuis... Cette intervention précoce nous permet j'espère de fixer le cadre du débat qui s'instaurera naturellement quand nous aborderons les Concessions...

Je me pose 2 questions :

1. Est-ce qu'il est correct de penser que la Principauté doit d'être autonome dans le traitement et la valorisation de ses déchets, qu'elle ne peut pas les exporter et ceci à cause des Conventions qui ont été signées ?

2. Si tel est le cas, est-il encore correct de dire qu'il nous appartient de trouver une solution *in situ*, suite à un appel d'offres que le Gouvernement devra lancer, ouvert à toutes les solutions techniques et à de nombreux acteurs référents, solution technique qui devra être intégrée dans le tissu urbain ?

Nous connaissons tous l'engagement de Notre Souverain dans la sauvegarde de l'environnement et dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Au moment même où se tient la COP21, nous pouvons légitimement nous poser ces questions, qui sont au cœur même de la stratégie que nous devons mener.

Cette réflexion est structurante pour les 50 prochaines années. Nous ne pouvons pas nous passer de ce débat.

**M. le Ministre d'Etat.-** ... C'est clair !

**M. le Président.-** ... Monsieur POYET, je crois que vous avez une autre question...

*(Rires).*

**M. Thierry POYET.-** .... Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, vous avez fait mon texte ? Je suis surpris...

Si tel est le cas, est-il encore correct de dire qu'il nous appartient de trouver une solution *in situ*, suite à un appel d'offres que le Gouvernement devra lancer, ouvert à toutes les solutions techniques et à de nombreux acteurs référents, solution technique qui devra être intégrée dans le tissu urbain ?

Nous connaissons tous l'engagement de Notre Souverain dans la sauvegarde de l'environnement et dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Au moment même où se tient la COP21, nous pouvons légitimement nous poser ces questions, qui sont au cœur même de la stratégie que nous devons mener.

Cette réflexion est structurante pour les cinquante prochaines années si on tient compte de la durée totale de l'usine et nous ne pouvons pas, à mon avis, nous passer de ce débat. Je compte sur votre réponse, Monsieur le Ministre.

**M. le Ministre d'Etat.-** Sur le premier point, je laisserai Mme GRAMAGLIA répondre. Pour le reste, pour plusieurs raisons il est impossible de faire traiter nos déchets à l'extérieur, à l'étranger.

La première c'est que les conventions internationales auxquelles Monaco est partenaire prévoient clairement, je ne sais plus exactement le nom de la convention...

*(Plusieurs personnes parlent en même temps, inaudible).*

**M. le Ministre d'Etat.-** .... Voilà, la convention de Bâle, prévoit clairement qu'on ne peut exporter ses déchets que si on donne la preuve qu'on ne peut pas les traiter. Malheureusement, depuis des années nous traitons les déchets et on ne va pas brusquement dire aujourd'hui à la communauté internationale que nous ne pouvons plus traiter nos déchets parce qu'il y a le Collège à côté. Première raison.

Deuxième raison, traiter à l'étranger nos déchets cela veut dire une noria de camions et donc quid de l'émission de gaz et effet de serre ? Enfin, c'est rajouter de la pollution, c'est rajouter des difficultés de circulation sur les routes.

Troisièmement, on ne trouvera personne qui veuille nos déchets, personne ne veut les déchets des autres. Déjà qu'on a du mal à accepter les nôtres propres, on ne va pas demander à la France de traiter nos déchets.

Quatrièmement, pour une question de souveraineté nationale qui à mes yeux est essentielle, nous ne pouvons pas dépendre de la France ou de l'Italie pour traiter nos déchets. Qu'est-ce qui se passe s'il y a une grève un jour dans l'usine de la Vallée du Var qui aurait accepté de prendre nos déchets ? Que fait-on ? Quelle est notre capacité de garder nos déchets non traités à Monaco ? Ce sont 24 heures, 48 heures ?

**M. le Président.-** Et également, Monsieur le Ministre, je crois que la question que l'on se pose aussi, puisque ce n'est pas notre métier c'est de la technicité, on avait d'ailleurs fait une Commission Plénière d'Etude là-dessus il y a un certain nombre de mois, c'est sur la méthode technique employée en matière de traitement des déchets. C'est-à-dire est-ce qu'on va incinérer ? C'est cela la question.

**M. le Ministre d'Etat.-** Ça, c'est un autre sujet.



**M. le Président.-** D'accord. Mais ce que l'on voulait savoir ce soir, parce que beaucoup de nos compatriotes nous posent la question, on tergiverse. L'usine d'incinération, donc, vous nous le confirmez, ne peut que rester ici parce que c'est vraiment...

**M. le Ministre d'Etat.-** ... C'est vraiment une question de souveraineté nationale....

**M. le Président.-** Elle chauffe également Fontvieille, mais sur la technicité et le recours aux méthodes en matière d'incinération et autres, moi je me sens bien incapable de donner un avis là-dessus. Toutefois, il est important que l'on commence à rentrer dans un schéma un peu plus clair.

Madame le Conseiller, je vous en prie.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* La technologie utilisée actuellement c'est l'incinération et la technologie qui sera utilisée dans le futur sera peut-être l'incinération, peut-être une autre technologie puisque nous lançons un appel d'offres prochainement ouvert à toutes les technologies. Cet appel d'offres comprend la conception, la réalisation, l'installation et la maintenance de cette usine.

Il y a également une composante environnementale importante et une composante émission en CO<sup>2</sup> qui a été faite suivant l'étude de base que nous avait présentée le Cabinet MERLIN. Il est clair que s'il est visé d'améliorer la valorisation énergétique des déchets, il convient de développer une solution aux meilleures garanties environnementales, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre au maximum et en produisant plus d'électricité verte. On retiendra la solution qui sera la plus efficace sur le territoire de la Principauté de Monaco, dans tous ces aspects.

**M. le Président.-** Merci.

Donc, a demandé la parole très en amont, le Docteur RIT et ensuite le Docteur CUCCHI et après un troisième Docteur, le Docteur ROBILLON, Monsieur BOISSON, Monsieur ALLAVENA et Monsieur BOERI, Madame ROUGAIGNON-VERNIN et Monsieur GRINDA, sur ce sujet.

Docteur RIT, je vous en prie.

**M. Jacques RIT.-** Merci, Monsieur le Président.

J'ai eu du mal à avoir la parole, Monsieur le Président, donc je reviens un petit peu en arrière mais je reste quand même, rassurez-vous, dans les déchets.

En fait, nous avons tous fait ce cauchemar de la grève hypothétique de la S.M.A. et de la non-collecte des déchets pendant un certain nombre de jours. La question que je voulais poser justement à Madame GRAMAGLIA, enfin au Gouvernement, est quel est le plan de secours qui, je suppose, n'a pas manqué d'être déjà établi en cas de grève des agents de la S.M.A. pour ne pas laisser, somme toute, les déchets pendant « X » jours, ce qui dans une ville comme Monaco ne manquerait pas d'avoir des conséquences épouvantables ?

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* On sait que l'on peut tenir trois jours maximum sans être envahi par les poubelles. Il existe un service minimum organisé en cas de grève.

**M. Jacques RIT.-** Alors si c'est uniquement sur la base d'une réquisition et par rapport à ce qui peut exister dans d'autres pays parce que je me souviens, cela remonte à très longtemps, mais avoir vu à Marseille l'armée se charger, effectivement, de conduire les camions, donc il doit exister des plans. Ne serait-il pas opportun, peut-être, d'avoir un plan un peu plus structuré, compte tenu, encore une fois des conséquences dans le tissu social monégasque ?

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* On peut faire le point avec la S.M.A., mais on n'a jamais vu, autant que je me souviens, la Principauté envahie par les déchets.

**M. Jacques RIT.-** C'est peut-être parce qu'il n'y a pas eu beaucoup de grèves...

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-*... Même s'il y a eu des jours de grève, nous n'avons jamais été envahis par les déchets à Monaco et je voudrais pour cela remercier la S.M.A..

**M. le Président.-** Parfait.

Docteur CUCCHI.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

En fait, jusqu'à présent on nous a expliqué que l'incinération parce que c'était une méthode connue, était sans doute la meilleure méthode. Moi, je ne suis pas spécialiste mais il y a quelque chose qui me dérange, à mon sens – et vous allez sans doute m'expliquer que je me trompe – l'incinération ça produit quand même pas mal de gaz à effet de serre et les objectifs définis par notre Souverain dans ce domaine sont des objectifs ambitieux. Donc cela me paraît difficile de vouloir maintenir cette politique ou ce choix de la sécurité relative par l'incinération si on met en première ligne l'émission de gaz à effet de serre. Je ne pense pas que c'est en supprimant quelques voitures et en mettant à disposition des vélos électriques (même si je suis favorable à ces mesures) qu'on réduira les émissions de gaz à effet de serre significativement par rapport à celles d'une usine d'incinération. Il faut quand même être honnête.

Donc, *a priori* l'incinération et c'est ce que je voudrais savoir, n'est plus d'actualité, sauf à dire que l'on prend le risque de ne pas réussir à tenir les objectifs fixés. Et moi je veux qu'on y réponde évidemment. Dans ces conditions, est-ce qu'il ne faut pas dès à présent, prendre une orientation diamétralement différente et dire qu'on fait un appel d'offres sur la technique la plus innovante en termes d'environnement ? Je vous rappelle que lorsque le Prince Rainier III a décidé la création de l'usine d'incinération, c'était la plus moderne ou une des plus modernes jamais installées et je ne sais pas si on était à l'époque sur le système le plus classique, le plus habituel, je pense plutôt que c'était un système ultra moderne et novateur. Je pense qu'aujourd'hui également nous devons nous montrer novateurs. Certes, il y a un risque, à nous de savoir le circonscrire c'est cela le vrai enjeu car à mon sens on ne peut plus se permettre de rester sur l'incinération.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Pour essayer de répondre à votre question, d'abord on n'a pas le choix, nous devons traiter nos déchets sur notre territoire. Premier postulat, on ne peut pas faire autrement. Deuxième postulat, à partir de ce moment-là, quelle est la méthode la plus adaptée à la Principauté de Monaco ? Un Cabinet Conseil avait préconisé en fonction de l'emplacement, en fonction de la superficie réservée à cette usine, en fonction de beaucoup de paramètres, la méthode d'incinération. Ça ne sera peut-être pas celle, je le

répète, qui sera retenue puisque nous sommes ouverts à toutes les différentes propositions. Il faut également savoir que l'usine d'incinération a été mise en service dans les années 1980. Si demain une autre usine d'incinération était construite en Principauté, ce que je n'affirme pas, je suis claire, les nouvelles technologies méthodologiques conduiraient à construire une usine d'incinération beaucoup moins émettrice de gaz à effet de serre que celle existant actuellement.

**M. le Président.-** Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

Ce que je veux dire c'est que lorsqu'il y a eu cet appel d'offres et cette étude du Cabinet spécialisé il ne me semble pas – en tous les cas nous, nous n'étions pas au courant – que les objectifs à atteindre en terme environnemental avaient été clairement fixés. Aujourd'hui il me semble, comme aux cartes, que le jeu est « rebattu » donc peut-être qu'il faut reposer la question.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Tout à fait. Le critère environnemental dans l'implantation de cette usine sera très important mais on doit pouvoir traiter nos déchets à partir de notre territoire et le convention de Barcelone que nous avons ratifiée, nous interdit de faire une usine de traitement des déchets ou d'incinération en mer, comme cela avait été proposé. Il m'a été signalé que la Chine avait construit son usine sur la mer. Je rappelle que la Chine n'est pas un pays méditerranéen et qu'à ce titre elle n'a pu signer la convention de Barcelone.

**M. le Président.-** Merci, Madame le Conseiller, mais il est vrai que depuis quelques mois la donne comme vous le dites, effectivement, a changé et le recrutement de cette équipe voulue, liée notamment à la création de ce fonds vert et d'un certain nombre de collaborateurs de haute compétence, va comme l'a dit le Docteur CUCCHI, rebattre les cartes. Donc, on nous pose des questions et on ne sait pas trop quoi répondre.

**M. le Ministre d'Etat.-** Il vaudrait mieux parler du sujet à partir de documents. Parce que là, on peut parler pendant des heures...

**M. le Président.-** Je le sais bien. Chacun y va de son argument, oui, bien sûr.

**M. le Ministre d'Etat.-** Donc, attendons la Commission Plénière d'Etude pour voir au moins les propositions compte tenu de la donne qui, effectivement, a changé dont Il faut tenir compte, en faisant un équilibre aussi sur la nécessité de traiter nos déchets et de chauffer et de refroidir tout le quartier de Fontvieille.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Ma question était : la donne ayant changé, est-ce qu'on a reposé la question ? C'est tout.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Au niveau de la Commission Plénière d'Etude on vous soumettra le cahier des charges et vous verrez que toutes les différentes possibilités ont été évoquées et que, notamment, le côté environnemental est bien sûr très bien traité dans cet appel d'offres.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur ROBILLON

**M. Jean-François ROBILLON.-** Merci, Monsieur le Président.

Merci beaucoup à Thierry POYET d'avoir lancé ce débat...

(Rires).

Je voulais faire rapidement une mise au point. Je crois qu'il y a un point essentiel je dirai, c'est la position récente de Notre Souverain, le Chef de l'Etat qui a dit que, peut-être, l'incinération n'était pas la solution sur Monaco. Donc je pense que cela permet de débloquent pas mal de possibilités.

Le deuxième argument c'est les gaz à effet de serre, Jean-Michel CUCCHI en a déjà parlé et je crois qu'on va aller vers la production de moins de gaz à effet de serre et l'incinération, à mon avis, n'est pas la

meilleure solution, raison de plus. La Convention de Bâle, on me sort la Convention de Bâle depuis environ 5 ans, j'objecterai une chose, c'est qu'en France, ils ont des moyens de traiter leurs ordures et je ne vois pas pourquoi Monaco importe des déchets à partir de la France. Je note donc que la Convention de Bâle est une convention semi-perméable, qui permet de transporter les ordures dans un sens mais pas dans l'autre sens, je ne l'avais pas lu comme cela exactement.

Ensuite, si on continue notre politique de traitement des déchets avec le recyclage, on va réduire le nombre de déchets. On ne va pas réduire l'importation des déchets dans l'avenir pour faire tourner même si on n'a que deux fours, on va augmenter l'importation des déchets des communes limitrophes pour faire tourner les deux fours.

En ce qui concerne les autres techniques, je suis pour depuis longtemps, on en avait parlé, mais moi je n'enlèverais pas la possibilité de traiter ailleurs les déchets, je crois qu'il ne faut pas avoir peur non plus de chercher quelque chose de plus. Donc, moi je ne suis pas d'accord du tout avec ce postulat disant qu'il faut le faire obligatoirement *in situ*.

Les gestions hors territoire, cela peut se faire, on peut discuter avec Roquebrune Cap-Martin qui avait des idées pour faire un parc de gestion des déchets – peut-être allez-vous nous annoncer des nouvelles parce que vous avez le sourire qui commence à poindre – mais vous avez aussi la Turbie, la Cruella, si on ne s'en sert pas pour faire un parking. On peut très bien envisager de faire quelque chose sur ces terrains. Les voyages en camion ne sont pas si importants, vous en aurez quelques-uns de plus qui traverseraient à Monaco. Entre prendre les déchets d'un quartier de Monaco, les amener à la S.M.A., ou bien faire le calcul du trajet je ne suis pas sûr que si on fait le calcul S.M.A. ou Monaco la Turbie à la Cruella, ce n'est pas si loin.

Je crois qu'il y a aussi, et pour répondre aux interrogations de mes collègues, des accords, par exemple, sur la livraison d'électricité. Nous sommes prioritaires par rapport à la livraison d'électricité, nous avons eu l'exemple il y a maintenant quatre ou cinq ans lorsqu'il y avait eu une grande coupure d'électricité dans les Alpes-Maritimes, Monaco a été servi par priorité, je crois que l'on peut aussi très bien négocier avec l'Etat voisin. Je pense qu'il est important de ne pas se fermer des portes, je suis très content d'ailleurs que vous ayez changé votre manière de voir les choses et d'ouvrir à la concurrence ou à d'autres techniques,

cela je crois, était la chose fondamentale à voir, mais je pense véritablement...

(*Sonnerie*).

... je crois qu'on n'a pas de souveraineté à défendre de ce côté-là....

... Monsieur le Ministre, l'eau d'où vient-elle ? L'électricité d'où vient-elle ? La nourriture, d'où vient-elle ? Nous avons des partenariats avec le pays voisin, je ne vois pas pourquoi on s'enferme dans une négociation *intramuros* et on ne réfléchit pas à d'autres perspectives.

**M. le Ministre d'Etat.-** Parce que, Monsieur ROBILLON, la sensibilité vis-à-vis des déchets n'est pas la même que vis-à-vis de l'eau ou vis-à-vis de l'électricité. L'électricité, nous sommes en partenariat, nous produisons nous-mêmes de l'électricité dans les hautes vallées de l'arrière-pays. Monsieur ROBILLON, je vous le dis, il est complètement irresponsable de penser que les autres vont prendre nos déchets. Personne n'en voudra de nos déchets ! Personne n'en veut et c'est contraire aux conventions internationales. Donc, cessez de faire croire qu'il y a une autre solution possible. Nos déchets nous les traitons parce que ce sont les nôtres, nous les traitons chez nous.

**M. Jean-François ROBILLON.-** Si vous ne prenez pas les déchets de la France vous ne faites pas tourner vos fours à Monaco.

**M. le Ministre d'Etat.-** Dans l'hypothèse où on ne prendrait pas les déchets de l'Est du département des Alpes-Maritimes, on configurerait l'usine à Monaco pour fonctionner sans ces déchets.

**M. Jean-François ROBILLON.-** Vous ne pouvez pas descendre à moins de deux fours de brûlage, donc vous êtes obligés de brûler du bois ou du mazout.

**M. le Président.-** Je ne savais pas que vous étiez très calé sur cette question !!

**M. Jean-François ROBILLON.-** Cela s'appelle la rudologie !

**M. le Président.-** En plus d'être médecin....

**M. Jean-François ROBILLON.-**... le traitement des déchets cela s'appelle la rudologie, nous sommes des rudologues en espoir...

**M. le Président.-** Je suis très content parce que j'ai appris un mot ce soir. Remarquez, on en apprend tous les jours.

Monsieur BOISSON.

**M. Claude BOISSON.-** Merci, Monsieur le Président.

Moi je fais partie depuis 10 ans, vous pouvez trouver cela sur un site, d'un mouvement politique qui défend le principe de souveraineté, mais pour toutes les raisons que vous avez rappelées, cela doit se faire en Principauté.

Par contre, il y a un sérieux problème, parce que des membres de l'hémicycle continuent à être convaincus que c'est possible. Alors, nous n'avons pas les mêmes sources, moi, je suis convaincu qu'il faut rester *in situ*.

Je reviens souvent à l'argument de la minorité, un argument tout à fait respectable, qui est de dire : « Attention que l'on ne mette pas une usine qui porte préjudice à l'école voisine », vous avez parfaitement raison mais je pense vraiment que ni le Gouvernement, ni le Souverain ne se permettront d'installer une usine qui risque d'intoxiquer les élèves à proximité... enfin, cela veut dire quoi ? Cela veut dire que, Madame le Conseiller, vous nous l'avez annoncé depuis deux ans, vous l'avez rappelé ce soir clairement, que vous vous ouvrez à toutes formes de techniques ; il est vrai que les premiers documents que nous avons reçus parlaient d'usine d'incinération, vous ne nous parlez plus de cela, vous parlez d'usine de traitement de déchets et c'est ouvert à toutes les technologies.

Donc, on ne peut que vous inviter à chaque mandat, à chaque réunion, de rechercher la technique qui puisse éviter la pollution. Est-ce qu'une pollution zéro existe ? Je doute, mais qu'il y ait le moins de toxicité possible.

Je vous donne une idée qui m'est passée par la tête et qui peut, peut-être, bouleverser certes beaucoup de choses. Ne serait-il pas opportun de trouver un autre emplacement, par exemple totalement à l'Ouest de Monaco ? A ce moment-là, évidemment, tout le projet Pasteur serait remis en question. Mais néanmoins, ne serait-ce pas la solution sachant que derrière il y a une falaise ? C'est à réfléchir, cela rassurerait peut-être un certain nombre de personnes

car il est vrai que là où se trouve actuellement l'usine, nous voyons pour l'instant quelques émissions, même si selon les professionnels et les techniciens, ce sont, évidemment des émissions de vapeur, et même si les mises en place des moyens techniques ont permis de répondre aux normes afin d'éviter la dioxine, etc...

Mais il est vrai que les choses évoluent très vite. C'est une préoccupation pour tout le monde, on comprend très bien la vôtre.

**M. le Président.-** Madame le Conseiller, je vous en prie.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je vous remercie de ce que vous avez dit, pour autant il est difficile de la délocaliser parce que je vous rappelle quand même qu'elle produit tout le chaud et le froid du quartier de Fontvieille.

**M. le Président.-** Absolument.

Monsieur BOERI.

**M. Daniel BOERI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je vais dire une banalité, mais les banalités parfois font avancer. Le monde change, et en peu de temps. Ce qui nous importe, nous, sur les déchets c'est comment les traiter. La région voisine a exactement les mêmes obligations et aujourd'hui, notre problème est que nous traitons les stocks, nous avons des déchets que nous essayons de traiter le mieux possible avec le moins de dégâts possible. Si nous traitons les flux à la place des stocks, à terme, cela veut dire que nous devons viser zéro déchet. Zéro déchet chez nous, sachant que la région voisine a exactement, à terme, les mêmes préoccupations que nous, et zéro déchet chez elle. Cela existe aujourd'hui à San Francisco, c'est nouveau.

On recommence maintenant à traiter l'ensemble des déchets, à les régénérer, et à ce moment-là nous n'aurons plus ces problèmes de pollution que nous avons aujourd'hui. Je crois qu'il faut mener en même temps les deux parce qu'on a un problème de court terme. Mais, en même temps, il convient de s'interroger parce que si on ne prend plus Roquebrune Cap-Martin, on ne va pas rentabiliser notre usine car il faut des déchets quand même pour faire fonctionner les deux fours. En revanche, si nous notre démarche est de ne

plus avoir de déchet, alors l'usine va s'arrêter d'elle-même. Je crois vraiment que nous avons des objectifs communs avec la région voisine. Je pense que l'accord de Bâle est une contrainte, et qu'on pourrait peut-être envisager de le faire évoluer, en parallèle du travail que l'on fait à court terme.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur BOERI.

Monsieur ALLAVENA.

**M. Jean-Charles ALLAVENA.-** Je vais sans doute redire ici ou là des choses qui ont été dites soit par M. Thierry POYET soit par M. Jean-François ROBILLON ou par d'autres, mais si on pose et repose la question sans fin depuis que nous avons été élus, puisque nous avons eu, je crois, deux Commissions Plénières d'Études, cinq ou six séances budgétaires et à chaque fois nous y avons passé un long moment, je crois que c'est simplement parce que la réponse n'est pas claire, elle n'est pas complète ou elle n'est pas totalement convaincante. Aujourd'hui, Monsieur le Ministre, ce que vous avez dit mérite dialogue, mérite débat, mais pour moi cela ne règle pas la question, parce que point par point on peut contrecarrer ou débattre de ce que vous nous avez dit... Oui sur la Convention de Bâle il y a des cas de symétrie, il y a des cas de dérogation, donc pourquoi ne pas y penser si on trouve qu'il y a un intérêt ? Sur les norias de camions, oui pourquoi pas, mais combien ? Parce qu'aujourd'hui nous n'avons pas l'ombre d'un chiffre et est-ce qu'a été fait le comparatif avec le CO<sup>2</sup> qui est émis chez nous ?

Lorsque vous dites que personne ne veut de nos déchets... j'aimerais en être sûr. Aujourd'hui la gestion des déchets ce n'est plus une question honteuse c'est un business. En ce qui concerne la région voisine, Daniel BOERI vient de le dire, elle est en train de réfléchir à des outils de traitement des déchets. Je n'ai pas de parti-pris là-dessus, mais c'est mon esprit quelque part cartésien et ma formation d'ingénieur qui me font dire que j'aimerais avoir un bilan global, sérieux et pas des préjugés. Nous avons eu des C.P.E. qui ont présenté des éléments partiels, nous n'avons jamais fait de bilan global de la situation. Vous parlez d'autonomie, Jean-François ROBILLON a répondu et moi je conteste assez violemment le fait qu'il soit moins grave de manquer d'eau pendant 3 jours que d'avoir des déchets dans la rue pendant 3 jours, mais enfin on ne l'a jamais vécu... Je passe sur un sujet beaucoup plus léger, on voit le souk que c'est lorsqu'on n'a pas d'Internet ou de téléphone pendant 2 heures

et pourtant c'est potentiellement beaucoup moins grave.

Toutes ces questions-là, pour moi, doivent être traitées dans le cadre d'un bilan global. Je suis prêt à souscrire à l'idée que l'usine doit rester ici, cela ne me pose pas de problème philosophique majeur, mais j'aimerais vraiment être convaincu un jour, à partir du moment où on s'engage pour 50 ans, que c'est la vraie bonne décision et pas seulement par des arguments marginaux. Donc, j'aimerais que dans les prochaines C.P.E. que nous devons programmer on arrive à obtenir ce bilan global ou alors, Monsieur le Président, je vous demanderai que le Conseil National mandate son propre expert pour avoir un avis sur le sujet, qui soit indépendant, qui soit complet afin que l'on puisse, le jour où on sera amené à voter sur ce sujet-là, avoir vraiment les éléments parce qu'aujourd'hui je ne suis pas satisfait, même si l'échange existe, mais on n'a que des informations partielles, voilà.

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre, je vous en prie.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je redis qu'il ne faut pas confondre les deux sujets. L'expert que le Conseil National pourrait prendre et pourra prendre s'il le souhaite c'est sur la technique. Sur la localisation de l'usine, c'est la responsabilité du Gouvernement de ne pas prendre de risque pour la souveraineté de la Principauté et, précisément comme vous venez de le dire, à 50 ans. Qui aujourd'hui peut assurer que dans 50 ans la France voudra de nos déchets ? Alors que j'ai à votre disposition la lettre de refus du Préfet, la lettre de refus de M. ESTROSI, la lettre de refus de plusieurs Maires de la région. Qui va prendre la responsabilité ? En tout cas, moi, je ne la prendrai pas, Monsieur ALLAVENA, c'est clair je n'engagerai pas la Principauté dans une voie sans issue et beaucoup trop risquée pour sa souveraineté nationale.

**M. Jean-Charles ALLAVENA.-** Excusez-moi...

**M. le Ministre d'Etat.-** Ce sujet est clos. On peut en parler mais il est clos!

**M. Jean-Charles ALLAVENA.-** Excusez-moi, deux secondes de débat, nous savons qu'il y a des courriers qui commencent à dater, est-ce que ce sont les bons

interlocuteurs qui ont répondu ? C'est une autre question.

Sur l'autonomie, je comprends que c'est du domaine exclusif du Gouvernement, je voudrais simplement que l'on assume ensemble que nous n'avons pas d'autonomie sur l'eau, pas d'autonomie sur les Telecom, pas d'autonomie sur l'électricité et pas d'autonomie sur l'essentiel de nos approvisionnements... Pourquoi est-ce que la gestion des déchets devrait être le seul domaine sur lequel on s'arc-boute sur une autonomie ?...

**M. le Ministre d'Etat.-** Monsieur ALLAVENA, j'ai à votre disposition les courriers y compris les échanges avec le Cabinet du Président de la République pour trouver un endroit qui veuille bien accepter les résidus de la combustion faite dans notre usine. Personne n'en veut !

C'est comme les carrières, la Cruella, tout le monde dit on va faire un parking de dissuasion, c'est formidable... Mais, en réalité on ne peut pas parce que nous n'avons pas trouvé d'endroit pour faire une autre carrière parce que personne ne veut de carrière !

Donc, ne rêvons pas et ne faisons pas croire aux Monégasques qu'une solution à l'extérieur des frontières est possible. Ce n'est pas honnête intellectuellement de le soutenir.

**M. le Président.-** Bien. En tous les cas, la réponse du Gouvernement, la réponse du Ministre d'Etat ce soir a le mérite d'être claire, il faut reconnaître ce qui est, enfin !

Madame ROUGAIGNON-VERNIN, c'est à vous.

**Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.-** Je m'excuse, Monsieur le Ministre, mais là je viens de vous entendre parler de refus des résidus de combustion par la France. Par rapport à l'époque où vous aviez demandé cela à la France, il y a du temps qui est passé. Je me demandais si maintenant que les déchets sont valorisés avant combustion, nos déchets ne pourraient pas être intéressants pour certains pays ; je dis certains pays parce que nous sommes entourés par la France d'un côté et l'Italie de l'autre. Peut-être qu'il serait possible de trouver là une solution et signer un contrat avec les deux pays de façon à sécuriser la prise en charge de nos déchets.

**M. le Président.-** Bien.

Monsieur GRINDA.

Ensuite, mes chers collègues, je vais clore ce débat afin de pouvoir avancer.

**M. Jean-Louis GRINDA.-** On ne remerciera jamais assez M. Thierry POYET, d'avoir lancé si tôt dans la soirée ce débat.

*(Rire et brouhaha, inaudible).*

**M. le Président.-** Absolument.

**M. Jean-Louis GRINDA.-** ... Franchement, Président, je crois qu'on partage cette préoccupation ce soir ?

**M. le Président.-** On le partage et je suis même proactif sur le sujet.

**M. Jean-Louis GRINDA.-** Très bien. Vraiment, merci M. POYET.

**M. le Président.-** Je pense que cela est important, blague à part, mes chers collègues, nous ne sommes pas toujours d'accord, c'est le moins que l'on puisse dire, mais c'est important parce qu'il y a eu un mélange d'arguments, de contre-arguments, de sujets qui n'ont rien à voir les uns avec les autres, de localisation, de technique de traitement de déchets et que nos compatriotes qui nous écoutent, qui nous posent des questions, et ce n'est pas de leur faute, ont fait un amalgame. Je crois que ce soir l'avantage, je l'espère, de ce débat, c'est qu'il a eu pour conséquence une certaine clarification sur ce sujet. Donc, c'est l'objectif d'avoir passé quelques minutes, mais qui nous paraissent salutaires.

Je vous en prie.

**M. Jean-Louis GRINDA.-** Merci, Président.

Beaucoup de choses à dire en trois minutes. La Convention de Bâle comme l'a dit M. ROBILLO, il faut qu'elle existe dans les deux sens. Je ne refais pas le débat là-dessus, vous savez que je pense que je n'ai pas forcément tort.

La deuxième chose c'est que vous avez cité, je cite pêle mèle : les mâchefers dont personne ne veut, mâchefer résume la combustion, donc pourquoi continuer à faire dans la combustion si on ne sait pas quoi faire de nos mâchefers ? Cela est encore un vaste débat mais nous y reviendrons sans doute.

Troisièmement, Monsieur BOISSON, ce n'est pas une question de minorité, de majorité, une question politique, on est bien d'accord là-dessus, c'est une question de vision et de responsabilité. Je redis mon propos liminaire de tout à l'heure, je ne pense pas un instant que le Gouvernement n'ait pas en point de mire l'intérêt général, mais il se peut que sur un sujet comme celui-ci nous ayons un point de vue différent, enfin certains ici, il faut quand même l'accepter. Bien.

Ceci étant dit tout a été quand même réglé, me semble-t-il, par la feuille de route dressée par le Souverain qui prévoit à un certain terme 50 % de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre et avoir en carbone zéro dans 50 ans. Vous m'arrêtez si je me trompe. Avec cette feuille de route il me semble impensable de repartir dans une usine d'incinération...

Monsieur le Ministre d'Etat, je vais finir parce que je n'ai que trois minutes moi !

*(Rires).*

**M. Jean-Louis GRINDA.-** ... Donc, pour moi c'est réglé.

Maintenant, Madame GRAMAGLIA – excusez-moi, Monsieur le Président – vous portez les responsabilités de tous ces échanges, pas vous Président, vous, vous avez organisé une Commission Plénière d'Etude là-dessus, mais la présentation du Cabinet MERLIN a été désastreuse, le Ministre d'Etat n'était pas là, mais certains d'entre nous en rien encore. Je vous rappelle la piste de ski avec la petite boule de suie noire qui passe deux fois par jour pour ne pas gêner les skieurs... mais c'était écrit dans le dossier que vous nous avez remis...

*(M. le Ministre d'Etat intervient hors micro, inaudible).*

**M. Jean-Louis GRINDA.-** ... Si, si, c'était écrit dans le dossier.

Donc, cette présentation était grotesque et surtout, Madame GRAMAGLIA, elle n'ouvrait absolument aucune autre solution que l'incinération, tout le monde l'a dit

ici, aucune, parce qu'évidemment on peut toujours dire que l'on va faire un appel à d'autres technologies mais si vous, dans l'appel d'offres vous restreignez dans le temps à trois mois, comme vous l'avez fait, la durée des travaux, vous savez pertinemment qu'on ne pourra rien faire d'autre que ce qu'on y fait déjà. Donc, là je pense que vous devez réviser, peut-être, les paramètres de votre appel d'offres.

C'est un sujet extrêmement sensible, le Président NOUVION l'a très bien expliqué, il y a beaucoup de demandes, il y a beaucoup d'interrogations, on peut faire rire, on peut faire alarmer les gens, il y a une feuille de route qui a été établie par le Souverain et je ne crois pas que l'on puisse faire autre chose que de s'y conformer.

**M. le Président.-** Je vous en prie, Madame le Conseiller.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Juste une précision ; je rappelle que la personne du Cabinet MERLIN venue à la C.P.E. était remarquablement compétente. Elle a su répondre à la totalité de vos questions que ce soit pendant la C.P.E., ou après, lors de discussions par petits groupes. Elle connaissait parfaitement toutes les techniques existantes en matière de traitement des déchets.

Par ailleurs, s'agissant du temps maximal d'arrêt de fonctionnement de notre usine, ce n'est pas 3 mois mais 6 mois, temps qui correspond au temps où la France peut prendre en charge nos déchets lorsque ses fours ne sont pas pleins, en période hivernale.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur GRINDA.

**M. Jean-Louis GRINDA.-** Quand même, vous ne pouvez pas, Madame GRAMAGLIA, dire que la personne du Cabinet MERLIN, même si M. MERLIN est un grand technicien, je ne prétends pas l'être, mais ce Monsieur est venu pour nous vendre l'incinération, rien d'autre. Alors, ne nous dites pas aujourd'hui, avec toute l'estime et le respect que j'ai pour vous – j'aimerais que la réciprocité soit vraie – ne nous dites pas qu'il est venu nous parler d'autre chose. Il a répondu de façon pointue comme un technicien, un type hyper

performant dans son domaine, peu botté en touche sur l'un ou l'autre domaine.

Je crois que de ce sujet maintenant on en a beaucoup parlé et le Président a bien raison de vouloir clore le sujet pour ce soir mais moi tout ce que j'ai à vous dire c'est que le Souverain a dressé une feuille de route et nous devons bien nous y conformer et nous attendons du Gouvernement, l'Exécutif qui justement nous dit qu'il est seul décisionnaire de l'endroit. C'est de votre responsabilité, Monsieur le Ministre d'Etat, vous l'avez dit, vous avez décidé que l'endroit du traitement des déchets, devait se faire là et nulle part ailleurs, c'est votre responsabilité, de cela j'en conviens tout à fait, on peut ne pas être d'accord mais c'est votre responsabilité.

Par contre, c'est de notre responsabilité de nous battre pour nos convictions.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je suis d'accord que la localisation est de la responsabilité de l'Exécutif et je ne prendrai pas la responsabilité, le Gouvernement ne prendra pas la responsabilité d'exposer Monaco à un risque de non traitement de ses déchets. Ça c'est le premier point.

Deuxième point, la discussion est ouverte sur la meilleure manière de traiter les déchets et, évidemment, on doit intégrer l'objectif fixé par le Souverain. Ai-je besoin de dire que c'est un sujet que le Souverain va regarder avec attention ?

**M. le Président.-** C'est évident.

Monsieur ELENA et ensuite Monsieur BOISSON.

**M. Eric ELENA.-** Merci, Monsieur le Président.

Je ne veux pas rallumer la flamme mais concernant le traité de Bâle en réalité, je voudrais bien qu'on détermine la définition de traitement nos déchets. Moi j'habite Fontvieille et régulièrement je vois des semi-remorques qui enlèvent de gros sacs de résidus qui sont certainement au fond des fours et donc je ne pense pas que cela reste à Monaco. Je crois qu'il faut vraiment que l'on sache jusqu'où on peut aller.

Je vais d'ailleurs lancer une idée car je ne pense pas qu'il faille se limiter à la France et à l'Italie. Je sais qu'il y a une vingtaine d'années il y avait eu une étude pour un transfert par bateau pour aller je crois



vers l'Algérie. Peut-être faudrait-il ré-ouvrir cette piste-là ?

Je vous remercie.

**M. le Ministre d'Etat.-** Monsieur ELENA vous voyez bien quand même la problématique... Les déchets, on n'en veut pas, on les donne aux autres et comme on ne peut pas les mettre en France ou en Italie on va les mettre dans les pays sous-développés ! C'est quand même une présentation que l'on ne peut pas assumer... Moi je ne veux pas assumer d'envoyer les déchets de Monaco en Algérie... Je regrette.

**M. le Président.-** C'est un exemple probant, effectivement, cela met tout le monde d'accord.

Monsieur BOISSON et on termine avec ce sujet.

**M. Claude BOISSON.-** Je n'ai vraiment pas envie de polémiquer, croyez-moi, en plus le fondement de vos idées est tout à fait sincère et fondé. Vous ne pouvez pas dire – et je ne suis pas là pour défendre le Gouvernement – vous ne pouvez pas dire que le Cabinet qui était venu n'a pas fait une étude générale, cela n'est pas possible parce que vous pouvez raconter ce que vous voulez à la Commission de l'Environnement, en interne, mais là il y a des téléspectateurs qui écoutent...

*(Quelqu'un intervient hors micro, inaudible).*

... Eh bien si vous voulez je vais dans mon bureau chercher les deux documents que nous a remis le Gouvernement. Le premier document était particulièrement orienté vers l'incinérateur, c'est vrai, nous l'avions dénoncé et nous avons reproché à Madame le Conseiller d'orienter cela vers l'incinérateur. Nous avons eu des réunions de travail, le Gouvernement a dit qu'il prenait en considération nos demandes. Ensuite, nous avons eu un deuxième document et dans ce document le titre n'est plus « usine d'incinération » c'est « usine de traitement des déchets », vous pouvez le retrouver si vous gardez vos documents. Vous avez dans ce document des tableaux où toutes les techniques sont présentées, toutes, et il n'y a pas de parti pris dans ce document. Il y a juste une technique où il est indiqué qu'elle n'est pas applicable parce qu'il faudrait une superficie de terrain dont ne disposons pas. Donc, franchement, dire que nous n'avons jamais eu ce genre d'information et que le Cabinet ne s'orientait que vers une seule technique, ce n'est pas vrai.

Comparer les ordures ménagères avec l'eau et l'électricité, ce n'est pas sérieux non plus. Déjà, en ce qui concerne l'eau, nous avons au moins 20 % de possibilité d'être autonome et si dans un futur la situation devait être différente nous avons des systèmes de dessalination, etc... Ce n'est pas à propos de comparer le fait de faire sortir des tonnes de déchets chaque jour et remettre en question l'arrivée de l'eau et de l'électricité. En ce qui concerne les mâchefers, oui, c'est vrai les mâchefers ne peuvent pas être traités ici, ils partent mais ce n'est pas parce que nous devons sortir une certaine quantité de mâchefers qu'il peut être envisageable de faire sortir tout le reste...

Je parle de bon sens, Monsieur ROBILLO, et cela vous fait rigoler ! Je ne comprends pas, vous ne voyez pas ce qui se passe ailleurs, les pays voisins n'arrivent pas à traiter leurs déchets ! Monsieur le Ministre a raison, comment voulez-vous qu'ils prennent les nôtres en plus ?

**M. le Président.-** Le sujet est clos, conformément au Règlement intérieur lorsque je juge que l'on a été suffisamment informé.

Cela fait pratiquement quarante-cinq minutes que nous sommes sur ce sujet, nous passons au sujet suivant.

Monsieur GRINDA, je vous en prie.

**M. Jean-Louis GRINDA.-** Oui, j'ai été saisi d'un problème par certains compatriotes qui n'a pas cessé de m'étonner sur la fourniture d'eau chaude dans les domaniaux. On me dit qu'il faut un temps absolument incroyable dans certains immeubles pour obtenir de l'eau chaude. *A priori*, et dit comme ça, cela n'a aucune importance peut-être, sauf que chacun paie son eau et pour avoir de l'eau chaude il faut parfois laisser plusieurs minutes un robinet entièrement ouvert. C'est bien sûr le Président de la Commission de l'Environnement qui vous parle. J'ai fait un rapide calcul, on arrive à une déperdition, un gaspillage d'eau, je dis bien un gaspillage d'eau, Monsieur le Ministre, de plusieurs millions de mètres cubes par an et je pense que c'est même plusieurs dizaines de millions... j'ai fait le calcul sur seulement trois immeubles. Donc, ce qui est fait par une raison technologique ne peut pas être rectifié dans le quart d'heure qui suit, je le comprends bien. Une seule chose, je souhaiterais que cette donnée qui a l'air amusante comme ça mais qui, d'abord coûte à chacune des personnes qui paie son eau, bien sûr, et par ailleurs, comment, aujourd'hui,

dans ce pays qui est Monaco avec le Souverain qui est le nôtre peut-on dire que l'on gaspille des millions de mètres cubes d'eau ? Raisonnablement ce n'est pas une position défendable. Donc, j'aimerais que vous me rassuriez quant à l'avenir, parce que le passé est le passé et je ne pense pas que vous puissiez arranger les choses. Dans l'extension en mer, dans les nouveaux bâtiments qui vont être construits, pouvez-vous nous garantir que ce problème sera pris en compte ? Je ne dis pas entièrement résolu, je dis pris en compte.

Merci.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je ne sais pas du tout quelle technique permet de remonter...

**M. le Président.-** ... Non, mais attendez, là si on rentre dans un sujet technique, écoutez franchement, mes chers collègues, le sujet est passionnant, vous en avez fait état, je crois que Madame le Conseiller a pris des notes, elle va regarder ces éléments. Si on commence à partir sur des considérations techniques, certains sont ingénieurs, ont une formation et d'autres ne le sont pas... il faut aussi avoir un peu de respect quant au débat concernant les Recettes, et je vous rappelle qu'il y a beaucoup de sujets et que ce soir nous nous arrêterons aux Recettes.

Je n'arrête pas la Séance Publique tant que nous n'avons pas terminé les Recettes. Cela ne me dérange pas personnellement, je peux rester très tard.

Monsieur POYET.

**M. Thierry POYET.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voulais évoquer, Monsieur le Président, le dossier de Monaco Telecom mais peut-être que si d'autres personnes souhaitent intervenir sur l'eau, peut-être terminer avant d'attaquer sur un autre sujet ?

*(Plusieurs personnes parlent en même temps, inaudible).*

**M. le Président.-** Je vous en prie, Monsieur POYET, nous vous écoutons.

**M. Thierry POYET.-** Ce sera très bref, Monsieur le Président, je respecte vos consignes...

**M. le Président.-** Ce n'est pas une consigne, c'est une demande, après vous faites ce que vous voulez...

**M. Thierry POYET.-** ... Ce n'est nullement une critique parce qu'il nous reste une soixantaine de pages et on n'a pas fini la première.

J'ai noté une augmentation de la redevance de près de 10% concernant Monaco Telecom en un an, environ, un petit peu moins Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie en a parlé, vous avez répondu également, Monsieur le Ministre là-dessus, nous sommes passés de 5,9 M€ au Primitif 2015 à 6,4 M€ au Primitif 2016. Les actions menées par le nouvel actionnaire commencent à se traduire dans les chiffres. Espérons un résultat semblable dans la satisfaction des clients et l'engagement et la motivation des salariés.

**M. le Président.-** Monsieur POYET, pouvez-vous juste préciser votre question, parce que Madame le Conseiller est en train de rechercher...

*(Rires).*

**M. Thierry POYET.-** Je peux vous la refaire si vous voulez ... mais cela ne se terminait pas par une question, c'était une affirmation.

**M. le Président.-** C'est parce que Madame le Conseiller cherchait à répondre.

**M. Thierry POYET.-** ... On s'est bien compris ?

**M. le Président.-** Vous avez noté, Madame.

**M. Thierry POYET.-** Merci.

**M. le Président.-** Bien. Qui souhaite à présent intervenir ?

Monsieur BOISSON et ensuite nous passons à la S.B.M.

**M. Claude BOISSON.-** Sur Monaco Telecom, deuxième exercice de pédagogie.

Nous avons reçu dernièrement un document d'information dont nous avons bien besoin parce que nous avons plusieurs interrogations.

Dans les réunions de Commission des Concessions, à d'autres moments, nous nous sommes plaints de la petite carence de communication de Monaco Telecom. Ils ont pris en considération nos remarques et ils nous ont dit qu'ils allaient apporter des améliorations. Alors, moi je ne suis pas un commercial de Monaco Telecom, je ne suis pas là pour parler à leur place, mais lorsqu'on annonce à la presse qu'à partir de telle date, on appuie sur un bouton et tout le monde peut avoir 83 chaînes. Là il y a un problème parce que lorsque les gens allument leur téléviseur, même s'ils savent faire une recherche automatique, ils n'ont pas les 83 chaînes et ils ne comprennent pas... Alors, ce qui est dommage, c'est que par rapport à cette information, n'ait pas été assortie une information complémentaire. Depuis, cette information est donnée lorsqu'on se déplace jusqu'à la boutique, elle est donnée d'ailleurs avec un petit prospectus. Alors, encore une fois je vais venir avec un outil pédagogique : lorsque vous ne prenez pas les 83 chaînes c'est que le téléviseur date d'avant 2010 et ce qui doit être dit, c'est qu'il suffit d'un décodeur... Non, mais c'est sérieux ! A la boutique vous avez ce petit décodeur qui est vendu à un prix raisonnable et qui vous permet d'avoir les 83 chaînes. Ce n'est pas une plaisanterie. Si je parle de ce décodeur c'est que grâce à cet équipement, les abonnés qui paient pour les programmes minimum auront alors toutes les chaînes équivalentes à la TNT. Où je veux en venir ? C'est la notion d'attractivité. Un autre petit détail technique que peu connaissent : sur la télécommande, il y a un petit bouton qui s'appelle « Audio » qui permet d'avoir les 83 chaînes en anglais ce qui n'est pas négligeable. Donc, je vous recommande le décodeur de Monaco Telecom...

*(Rires et brouhaha).*

**M. le Président.-** Bien, merci.

Sur Monaco Telecom y a-t-il d'autres interventions ?

Non, alors nous passons à la S.B.M..

Monsieur ROBINO.

**M. Christophe ROBINO.-** Avant que le chrono ne démarre, juste pour dire que dans les immeubles domaniaux, sur certaines tuyauteries il y a un réchauffeur électrique pour avoir de l'eau chaude. La plupart l'ont déconnecté parce que cela consomme beaucoup d'électricité mais cela existe.

**M. le Président.-** On ne va pas repartir sur le sujet.

**M. Christophe ROBINO.-** Donc, sur la S.B.M..

Avec une baisse de la redevance sur les jeux de près de 5 % au Budget Primitif 2016 par rapport au Budget Primitif 2015, et ce malgré les mesures qui ont pu être prises, comme l'ouverture des salles H24, on ne peut que constater que la situation des jeux à la S.B.M. ne semble pas vouloir s'améliorer.

Si on y ajoute, suite à la mise en place du nouveau statut, dont le coût n'était pas négligeable, la limitation des renouvellements à un départ à la retraite sur deux, la limitation à sa plus simple expression de l'école des jeux, dont l'admission est limitée à la promotion interne, comment peut-on envisager qu'elle continue à assumer dans l'avenir le rôle social qui lui était dévolu ?

Cette situation ne peut pas perdurer et il devient urgent de redresser la situation, faute de quoi nous devons faire face à une situation sans précédent pour un des fleurons de la Principauté.

Il faut tout faire pour reconquérir la clientèle des jeux, ne pas négliger les agents des joueurs, ne pas mégoter sur les conditions d'accueil des joueurs, se donner les moyens de les accueillir en réservant des chambres à leur intention. Et surtout, je me demande si la réduction de l'école des jeux est la bonne solution. Il est peut-être temps d'écouter les employés des jeux : ils ont sûrement des suggestions pertinentes à partager, fruits de leurs expériences et je souhaite attirer l'attention de la nouvelle Direction sur ces pistes de travail et espérons que tout cela amènera à une amélioration de la situation.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je relisais l'autre jour un rapport que j'avais fait dans une autre mandature à la place de M. BURINI, où je parlais de la S.B.M. et je me disais que finalement j'aurais pu le recycler en redisant la même chose, rien n'a changé !

Certes, aujourd'hui on a vu quand même deux grandes modifications. Une, c'est cette magnifique école des jeux pour dix personnes – c'est toujours mieux que rien me direz-vous, Monsieur le Président, en effet – et l'autre est la nomination d'un compatriote dont tout le monde reconnaît les qualités de management, à la tête du secteur des jeux, avec une nouvelle redistribution.

Alors, normalement l'expérience aurait dû me servir de leçon et je devrais vous dire que je vais voter contre cette ligne puisque ce n'est pas la première fois qu'on nous présente des recettes miracles et que cela n'a jamais marché, mais j'ai l'impression que cette fois-ci il y a quand même un petit espoir que cela se passe mieux et que tout ce qui a été promis puisse en partie être tenu et en tous les cas, comme c'est également les objectifs fixés par le Souverain qui les a nettement précisés en ce qui concerne la nécessité d'avoir un secteur des jeux dynamiques qui revienne à l'équilibre, je crois qu'il faut avoir une certaine positivité et donc je m'abstiendrai de voter contre.

**M. le Président.-** Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Oui, effectivement, le Conseil National est satisfait de façon mesurée que cette anomalie sur un étranger à la Direction générale des jeux ait été réparée et qu'il y ait un compatriote nommé à la tête de ce secteur essentiel, secteur clé. Il y a des difficultés, la société en traverse, y compris sur le plan financier. Il a pris ses fonctions je crois le 1<sup>er</sup> décembre dernier, il y a donc six jours, nous lui souhaitons bonne chance, ses missions ne sont pas simples, et on sait bien que nos compatriotes dans les jeux ne sont pas non plus des tendres, ils connaissent aussi ce sujet et j'espère qu'il pourra asseoir son autorité, il a une vision, il a un plan, c'est en tous les cas ce que nous pouvons lui souhaiter de mieux.

Ce Conseil National, je le redis une fois de plus, n'est jamais intervenu nommément depuis trois ans, depuis que nous sommes là en responsabilité et n'a pas fait de politique politicienne au sein des jeux et je tiens à le rappeler ce soir.

Monsieur BOISSON.

**M. Claude BOISSON.-** Monsieur le Président, je voudrais seulement rappeler que lors de la dernière Commission Tripartite S.B.M., ses dirigeants nous ont annoncé qu'ils avaient décidé pour prendre en considération notre demande, parce que sur le plan de la conjoncture économique, ils auraient préféré ne faire aucune école, voire de faire une école de huit. Nous avons discuté un bon moment pour considérer que c'était peu, même si on comprenait leur problème financier, mais nous on voyait d'abord l'intérêt des jeunes Monégasques qui attendent pour travailler à la S.B.M. et aujourd'hui nous avons appris que cela va être une école de jeux de dix. Deux de plus ce n'est peut-être pas grand-chose mais c'est deux têtes de plus de sauvées pour l'avenir.

Il est quand même appréciable que la S.B.M. fasse un petit effort et ait tenu compte de notre demande.

**M. le Président.-** Merci.

Madame FRESKO-ROLFO, je vous en prie.

**Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je ne peux laisser clore ce chapitre sans demander de nouveau au Gouvernement d'être vigilant pour la priorité nationale dans toutes les sociétés au monopole concédé et toutes les sociétés dépendant directement et indirectement du budget de l'Etat.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

La majorité, effectivement, s'associe à votre demande.

**M. le Ministre d'Etat.-** C'est vraiment une priorité pour le Gouvernement. Nous l'avons rappelé à chacune de ces sociétés par lettre et nous faisons un suivi très proche et votre délégué à la priorité nationale est en contact permanent avec M. Robert COLLE et dénonce tout ce qui peut être violation de cette règle.

Soyez persuadés que le Gouvernement partage avec vous cette priorité parce que c'est l'intérêt du pays, tout simplement.

**M. le Président.-** Merci beaucoup. Et en plus c'est un principe Institutionnel.

Monsieur ELENA.

**M. Eric ELENA.-** Merci, Monsieur le Président.

Je vais revenir sur la priorité nationale parce que la priorité nationale, ce n'est pas seulement pour les Monégasques, c'est aussi pour les sociétés monégasques...

**M. le Président.-** ... Bien sûr.

**M. Eric ELENA.-** J'ai été contacté récemment par une association que je ne citerai pas. Ce que je souhaiterais, c'est que toutes les sociétés qui bénéficient du monopole concédé puissent non seulement faire travailler les Monégasques mais essayer de trouver un équilibre afin qu'il y ait vraiment une répartition équilibrée, à l'instar de ce qui est fait pour les travaux où il y a vraiment un quota. Je pense en effet qu'il ne faut pas qu'il y ait d'excès, cela peut nuire, il faut que tout le monde puisse travailler.

Je vais revenir sur la nomination d'un Monégasque à la Direction des Jeux. Effectivement, je suis très satisfait, je pense que le schéma mis en place est le meilleur qui puisse y avoir, je crois qu'il y a trois Directeurs Monégasques, chacun, comme on le dit vulgairement « à son vélo et il va falloir qu'il pédale », mais je ne voterai quand même pas cette ligne parce que dix personnes à l'école des jeux, c'est vraiment trop peu. D'autant que, comme je l'ai expliqué en Commission Tripartite, le statut unique a un peu « boosté » les départs à la retraite. En d'autres termes, s'il n'y avait pas eu ce statut unique on aurait peut-être fait une école de six, et je pense que ce n'est pas sérieux. Selon moi, une école doit être faite pour un minimum de vingt candidats d'autant que cela fait trois ans qu'il n'y a pas eu d'école. Beaucoup de Monégasques tapent à la porte et c'est pour cette raison que je ne voterai pas cette ligne.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur ELENA, mais s'il faut en redemander une dans un an, on en demandera une dans un an.

*(M. Eric ELENA intervient hors micro, inaudible).*

**M. le Président.-** ... non, on l'a demandé il y a deux ans.

Monsieur GRINDA.

**M. Jean-Louis GRINDA.-** Je ne vais pas prendre le discours de tout le monde sur la S.B.M. je me suis déjà exprimé à plusieurs reprises. Je voudrais quand même, parce que j'essaie d'être le plus honnête possible, me réjouir comme tout le monde de la nomination d'un Monégasque. J'aimerais rappeler, et dans mon rôle de minoritaire je crois que c'est encore peut-être plus intéressant ou plus fort, c'est vrai Président NOUVION que vous avez, vous-même, dès le début, appelé à la nomination d'un Monégasque, cela est à votre crédit. Aujourd'hui, d'ailleurs les faits vous ont donné raison.

Quant au reste, eh bien moi, je constate quand même que l'on ne peut pas demander à une société de rapporter davantage d'argent à l'Etat et de dépenser davantage d'argent pour des postes dont elle n'a peut-être pas besoin. Alors, on peut toujours discuter et Monsieur ELENA est certainement plus compétent que moi, de même que d'autres ici sans doute, pour savoir le nombre d'employés de jeux dont la société peut avoir besoin, mais on ne peut pas dire qu'il faut engager du monde alors qu'on n'en a pas vraiment besoin. Le reprocherait-on à l'Etat s'il faisait cela ? Mais bien sûr ! Lui reprocherait-on dans une autre société ? Evidemment ! Pourquoi là, tout d'un coup on devrait engager dix, vingt, trente personnes dont on n'a pas vraiment besoin ? Ceci est une façon dépassée de vouloir gérer l'entreprise. Monsieur ELENA, je comprends que l'on ne soit pas d'accord – il me reste 1 minutes 35 –

*(Rires).*

... ce soir je suis particulièrement chronophage ! Moi tout ce que je peux dire sur la S.B.M. c'est de la satisfecit totale, bien sûr, d'avoir un compatriote Directeur des jeux, l'organisation, je ne doute pas qu'elle soit bonne et je lui souhaite le plein succès. Je constate que la feuille de route qui avait été tracée par le Prince en ce qui concerne la S.B.M., c'est-à-dire le statut unique des jeux, on y est arrivé. L'ouverture du capital, on y est arrivé, les locations de toutes les boutiques, on y est arrivé et que sais-je encore. Je crois que toutes les cases ont été cochées positivement avec des difficultés à certains endroits, sans doute, mais elles ont quand même été cochées. Je ne dis pas que le poids politique, vous voyez que vous-même Président ou la majorité, n'a pas joué et je le reconnais bien volontiers, aujourd'hui regardons les choses de façon positive. Tout ceci a été accompli, le plus dur reste à accomplir car c'est maintenant cela qui va être difficile, certainement, parce que là nous n'avons pas de « rentrées », l'Hôtel de Paris est fermé, les nouveaux bâtiments ne sont pas encore construits

et les rentrées d'argent n'existent pas encore, mais ne demandons pas, de grâce, une gestion saine avec des propositions qui vont à l'encontre totalement de tout ce que l'on demanderait d'une gestion saine d'une autre société, même s'il s'agit d'un monopole concédé.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur CUCCHI.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

A écouter mon collègue GRINDA je pensais qu'à la S.B.M. tout allait bien. Certes, et c'est heureux, certains points ont été réussis, on va dire « dans la douleur » mais malgré tout, Monsieur GRINDA, dois-je vous rappeler : le plan jeux : que nenni, la relance des jeux : que nenni, le marketing : que nenni. Quant au reste je pense, Monsieur GRINDA, que vous êtes un peu trop optimiste. Attendons de voir ce qu'il va se passer pendant cette période de travaux pour voir si la société réussira, en effet, à continuer à fonctionner avec une certaine rentabilité lui permettant de ne pas devoir faire un nouvel appel à capital et si *in fine*, l'opération réussira parce que pour l'instant, on n'en sait rien.

La seule chose que l'on sait c'est que cela a pris du retard et si cela a pris du retard cela va coûter plus cher donc, je ne suis pas du tout aussi optimiste que vous, même si je le voudrais. Gardons-nous d'un optimisme trop flagrant. Je pense que, malheureusement, cette société est, en effet, dans une situation délicate, vous avez raison. Mais pourquoi ? Et à cause de qui ? Bien qu'elle soit dans une situation délicate, il ne faut tout de même pas oublier quelque chose d'important : une société a un rôle social qui est quelque part le pendant du fait qu'elle bénéficie d'un monopole des jeux sur notre territoire contre un reversement qui est, par rapport à la moyenne mondiale des reversements des casinos, vraiment très faible. On ne parle pas de la partie hôtellerie, on parle de la partie casino. Si elle n'avait pas le monopole des jeux, je serais tout à fait d'accord avec vous Monsieur GRINDA. Le problème, c'est qu'elle bénéficie, contre une redevance qu'on baisse encore d'ailleurs et qui est déjà nettement moins élevée que la redevance moyenne des casinos dans les autres pays, d'un monopole qui est quand même un énorme avantage.

**M. le Président.-** C'est une société depuis 1870 à vocation sociale et j'attends qu'il y ait quelqu'un qui remette en cause le côté social de la S.B.M. en tous les cas ce ne sera pas nous.

Monsieur BOISSON.

**M. Claude BOISSON.-** Je comprends et je partage, Monsieur GRINDA, votre philosophie c'est-à-dire, si je peux traduire vos pensées – et vous m'arrêtez si je me trompe – que nous n'avons pas à faire de démagogie, ce n'est pas parce que nous sommes des élus que nous devons demander des écoles de jeux si elles ne sont pas justifiées. Mais, à ce jour nous entendons des informations contradictoires. D'un côté, nous avons l'Administration de la S.B.M. qui nous dit qu'elle a des difficultés financières, qu'il n'y a pas besoin de prendre des croupiers en plus parce qu'il n'y a pas beaucoup de clients et de l'autre côté, des personnes de terrain témoignent, nous disent que par exemple, cet été, des tables n'ont pas pu être ouvertes parce qu'il manquait du personnel.

Alors, nous, nous devons faire avec ces informations, nous ne sommes pas là pour les vérifier et c'est pour cela que moi j'ai grand espoir dans cette nouvelle démarche. Un nouveau directeur qui fédère, qui fédère de nouveaux directeurs ; cette équipe doit pouvoir au niveau de la S.B.M. et après en relais au Gouvernement, auprès de nous s'il le faut, on les défendra, nous apporter les éléments pragmatiques, nous démontrer s'il faut du personnel ou pas et s'il le faut, de différentes manières : est-ce que c'est parce qu'il y a des départs à la retraite ? Est-ce que c'est parce qu'il y a aujourd'hui des manques pour ouvrir des tables ? Ou aussi par rapport aux nouvelles perspectives puisqu'il y a aussi les jeux chinois qui vont se développer... donc, voilà. Moi-même je suis un peu gêné parce que j'ai envie de défendre, je défends le côté social et je dis, après tout, cela coûte un peu à la S.B.M. mais on a besoin d'insertion pour nos jeunes Monégasques, il faut faire une école. D'un autre côté, je réfléchis aussi en tant que gestionnaire en disant qu'on ne peut pas demander si on n'a pas besoin. Je ne sais plus s'il y a un besoin ou pas besoin. Attendons que le nouveau directeur démontre le besoin et qu'il le démontre concrètement avec des éléments, ils parleront entre professionnels pour souligner le manque ou pas de personnels à tel ou tel endroit, etc... Ils pourront alors démontrer leurs besoins et là, nous serons le relais pour taper sur la table et demander une nouvelle école et je sais que nous le ferons, n'est-ce pas Monsieur le Président ?

**M. le Président.-** Absolument.

Monsieur ELENA

**M. Eric ELENA.-** Merci, Monsieur le Président.

Je veux rassurer Monsieur GRINDA et lui dire que mon objectif est loin de moi l'idée de vouloir nuire à la S.B.M.. Aujourd'hui je pense que la S.B.M. est partie dans la gestion des jeux avec une politique, depuis quelques années, sept ou huit ans, où elle s'est limitée au niveau de l'exploitation. Cela a été en premier la fermeture du Café de Paris, on a enlevé les tables et laissé des machines, ensuite on a fermé le Sporting d'été, ce qui est quand même une aberration, nous en avons parlé à la Tripartite. Aujourd'hui, il faut repenser tout cela. J'ai rencontré le nouveau directeur, Monsieur Pascal CAMIA, qui est tout à fait dans cet état d'esprit, ce qui me rassure. Je ne souhaite pas qu'on embauche des personnes pour ne rien faire, ce que je voudrais c'est qu'on les exploite pour qu'ils soient rentables, pour que l'on puisse répondre aux demandes des clients. Effectivement, cet été, le personnel a fait preuve d'une réelle volonté mais il n'a pas pu offrir aux clients un service à la hauteur.

Deuxièmement sur cette gestion du personnel, le statut unique a démontré rapidement ses limites. Aujourd'hui nous sommes rentrés dans un système de 4/2 avec une exploitation au quotidien. En d'autres termes, pour que tout le monde puisse comprendre, aujourd'hui, un lundi au mois de novembre il y aura autant d'employés qu'une samedi au mois d'août. Selon moi, je pense que cette mesure est une ineptie... J'en ai encore parlé à M. CAMIA aujourd'hui, effectivement, il reconnaît que cela est absurde.

Ce qu'il faut comprendre c'est qu'on a vraiment besoin de réussir. Le Souverain a tiré, je pense, une sonnette d'alarme et aujourd'hui nous n'avons qu'une obligation, c'est de réussir.

Moi je souhaite vraiment à M. CAMIA, comme aux trois directeurs, un franc succès. En tous cas ils auront toujours mon soutien.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur ELENA

Monsieur GRINDA.

**M. Jean-Louis GRINDA.-** Ecoutez, je suis tout à fait d'accord et je l'ai déjà dit en Tripartite pour dire

que ne pas ouvrir les tables au Sporting d'été me paraissait être quelque chose d'aberrant. On nous a répondu d'une certaine façon que cela coûtait plus cher de les ouvrir – rappelez-vous – que de les laisser fermées, c'est ce qui nous a été répondu. Bien, je ne reviens pas là-dessus... moi je n'ai pas la compétence, je n'ai pas les chiffres sous les yeux et vous non plus, bref.

Ce que je dis tout simplement – et Président vous avez haussé la voix et c'est votre rôle – en disant que vous ne serez pas celui qui remettra en cause le rôle social de la S.B.M. et vous l'avez fait en tonnant un peu, je vous en rends hommage parce que j'aime bien ça, mais néanmoins on ne peut pas demander, je le redis, tout et son contraire. On ne peut plus demander et on ne peut plus, cher Docteur CUCCHI, penser à la gestion de la S.B.M., au XXI<sup>ème</sup> comme on le faisait au XX<sup>ème</sup> siècle. Le monde a changé c'est un fait, tout s'accélère, vous le savez beaucoup mieux que moi dans votre domaine et je peux vous garantir que, partir avec ce type d'idée-là, c'est vraiment aller – de bonne foi, je n'en doute pas un seul instant – partir avec des idées d'avant-hier. Moi je ne suis le porte-parole de personne, j'ai une liberté totale pour intervenir, je l'ai fait, ce n'est sans doute pas très populaire mais je me suis senti obligé de le faire ce soir dans ces termes-là.

Merci.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur GRINDA.

Monsieur PASQUIER.

**M. Bernard PASQUIER.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais revenir sur ce qui a été dit par Monsieur CUCCHI parce que je crois qu'il a posé le problème dans les termes qui sont corrects. D'un côté, la S.B.M. a un rôle social à jouer et cela, je crois que personne dans cette Assemblée, ni même du côté du Gouvernement ne le conteste et, de l'autre côté, pour contrebalancer ce rôle social on lui demande une redevance qui est plus faible que celle des autres casinos dans le monde.

Moi, ce que je n'arrive pas à comprendre, à savoir, à appréhender et à mesurer, c'est dans quelle mesure cette réduction de la redevance compense les coûts plus élevés qu'a la S.B.M. à cause de son rôle social ? Je n'ai pas de réponse à cela, je ne sais pas si M. CUCCHI a raison ou pas, a-t-on trop baissé la

redevance ? etc... Ce que je sais en revanche c'est que lorsqu'on regarde la structure du coût de la S.B.M., les coûts personnels sont énormes, et représentent une partie fondamentale de son compte d'exploitation et donc il est possible, sans que je puisse l'affirmer, que les coûts additionnels de la S.B.M. par rapport à sa compétition due au fait qu'elle est à Monaco et qu'elle a un rôle social compensent plus, peut-être, la diminution de la redevance ? Je n'en sais rien, mais je crois que c'est la vraie question qu'il faut se poser. Il faut regarder le compte d'exploitation de la S.B.M. le comparer avec celui de ses concurrents et regarder dans quel sens cette redevance plus faible compense l'excès de coûts du personnel.

De toute manière, quelle que soit la réponse à cette question, je crois que M. ELENA a raison, le problème est qu'il faut que l'on arrive à remplir les casinos parce que si on n'arrive pas à remplir les casinos, on peut créer toutes les écoles de jeux qu'on veut, on n'arrivera pas à mettre ces gens au travail. Je n'en sais rien, je ne sais pas si les casinos à Las Vegas marchent ?

**M. le Président.-** .... Leur donner du travail, pas les mettre au travail...

**M. Bernard PASQUIER.-** ... Non, non, moi je dis les mettre au travail ! C'est cela la différence entre vous et moi, moi je les mets au travail parce qu'il faut qu'ils travaillent, on ne leur donne pas un travail, ce n'est pas une obole qu'on leur donne, on leur donne une opportunité de développer leur vie professionnelle comme ils ont le droit de le faire, on leur donne une opportunité pour leur montrer qu'ils sont capables de faire quelque chose...

**M. le Président.-** ... Pour cela il faut des clients !

**M. Bernard PASQUIER.-** Moi c'est comme cela que je le vois en tout cas. Il me reste 41 secondes, et je voulais vous dire aussi que je rejoins totalement Monsieur ELENA, il faut qu'on arrive à remplir les salles parce que si on ne remplit pas les salles il n'y aura pas de travail pour les employés de jeux monégasques.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur CUCCHI, si vous permettez, Monsieur ALLAVENA, et après je vous donne la parole.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je suis quand même content que mon collègue PASQUIER reconnaisse que la S.B.M. a un rôle social et doit le maintenir, j'ai eu peur.

Je voudrais quand même rappeler que la société a perdu 35 M€ cette année, qu'il est prévu qu'elle en perde au moins 50 M€ l'année prochaine, alors qu'on se félicite de sa gestion.... enfin, bon ! Chacun a ses repères.

En effet, la véritable problématique est qu'il faut remplir les casinos, mais malgré tout, la question que je me pose, et cela ne date pas d'hier, c'est qu'il y a des personnes qui sont engagées pour cela, qui devaient faire des plans, qui devaient obtenir des résultats, ils ne les ont pas eus. Aujourd'hui mon souhait le plus cher, je partage là-dessus le point de vue de Monsieur ELENA, est que d'espérer que la nouvelle équipe réussira ce que les précédents n'ont pas réussi. Mais le but avant tout est bien de redynamiser les casinos et ce n'est pas d'espérer faire fonctionner un système qui sinon est perdu d'avance en se disant qu'on va compenser en faisant autre chose que son cœur de métier en louant des boutiques, ou en faisant de la promotion immobilière, etc...

Donc, l'essentiel et j'insiste – c'est pour cela que je me suis élevé contre la gestion de la S.B.M. jusqu'à présent – et ça n'a pas été fait, est le développement des jeux. Si cela n'est pas réussi, rien n'est réussi.

**M. le Président.-** Monsieur ALLAVENA.

**M. Jean-Charles ALLAVENA.-** Le débat est peu décousu parce que j'ai l'impression que lorsqu'on commence à parler de la S.B.M. on peut être d'accord ou en opposition avec tout le monde, et la discussion dans cet hémicycle, ce soir, le démontre encore. C'est une société qui est pleine de contradictions dans tous les sens et quel que soit le bout par lequel on approche le problème on arrive à montrer cela, parce que je souscris volontiers à la demande que vous avez faite quant à l'école des jeux par rapport à l'emploi et l'offre que l'on doit faire aux jeunes Monégasques, mais vous avez aussi demandé une orthodoxie financière ou une bonne gestion de la S.B.M., il y a une forme d'opposition, pourtant les deux sujets sont vrais. On parle du rôle social mais est-ce que c'est avec ou sans les abus du rôle social ? On évoquait les charges salariales trop élevées, on évoquait les situations devenues abusives, je crois qu'on était



d'accord à la Commission mixte sur le côté anormal de ce qui se passe au Café de Paris par exemple...

On évoquait les clients, oui, bien sûr, mais on n'a pas encore tranché sur un sujet, qui est : est-ce que de ne pas trouver de clients aujourd'hui est une incompétence des hommes de marketing et de commercial local ou est-ce que c'est comme l'a évoqué un certain nombre de fois le Président de la S.B.M. une vraie crise mondiale du secteur des jeux laquelle nous subissons comme d'autres l'ont subie ou la subissent à côté de nous ? Donc, je pense que l'on peut parler de tout cela toute la nuit et que nos successeurs en parleront encore pendant 50 ans parce que cette société sera toujours là dans 50 ans.

**M. le Président.-** Je l'espère.

Monsieur CROVETTO.

**M. Thierry CROVETTO.-** Juste quelques remarques au sujet de la S.B.M..

Effectivement, plusieurs d'entre nous l'ont rappelé, le faible niveau de redevance a bien une contrepartie sociale pour la S.B.M. et si les écoles de jeux sont moins fréquentes et moins importantes, c'est sans doute l'échec du fameux « plan jeux ». En effet, on ne peut pas avoir des écoles de jeux si l'activité jeux n'est pas dynamique.

Je suis satisfait, bien évidemment, de la nomination de notre compatriote à la Direction des jeux et je lui souhaite d'ailleurs bonne chance. Cela va être compliqué parce que les cinq années de travaux pour l'activité jeux ce n'est pas forcément favorable.

Ensuite, une petite remarque puisqu'on a parlé pas mal de la diversification de l'économie de Monaco et le petit paradoxe c'est que l'activité la plus dynamique et rentable de la S.B.M. ça reste l'immobilier, là aussi.

**M. le Président.-** Eh oui.

Madame AMORATTI-BLANC.

**Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.-** Je vous remercie.

Je rejoins mes collègues concernant le respect de la priorité nationale au sein du Casino et je félicite à cette occasion le nouveau Directeur des jeux ainsi que les deux nouveaux Directeurs des deux casinos pour

leur nomination, mais il ne faudra toutefois pas oublier de faire respecter cette même priorité nationale au niveau de l'hôtellerie de la S.B.M. et donc de ne pas oublier tous les Monégasques qui ont été formés dans des prestigieuses écoles hôtelières.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Vous avez tout à fait raison, on parle toujours de nos compatriotes dans les jeux mais il y a de plus en plus de nos compatriotes dans l'hôtellerie...

**Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.-** ... Et il ne faut pas les oublier !

**M. le Président.-** ... La preuve, c'est un peu la « revanche » puisqu'un de nos compatriotes maintenant est à la tête des jeux alors qu'il est passé par l'hôtellerie mais il est vrai que familialement il connaissait bien le métier de par les fonctions de son père.

Monsieur POYET.

**M. Thierry POYET.-** Merci, Monsieur le Président.

C'est avec un certain plaisir que j'ai lancé tout à l'heure le débat sur la S.M.A. et vous m'avez tous remercié, pour autant vous voyez je ne participe pas au débat sur la S.B.M. et vous savez pourquoi, donc je m'abstiendrai sur le vote de cette partie-là pour l'inscription de la ligne sur la S.B.M..

**M. le Président.-** Je comprends bien, merci.

Madame LAVAGNA.

**Mme Sophie LAVAGNA.-** Merci, Monsieur le Président.

Je reviens toujours sur le même sujet s'agissant de la S.B.M., mais ne faudrait-il pas trouver un équilibre entre le rôle social et le principe de réalité économique qui fait que le secteur des jeux a sûrement et pendant un temps donné des emplois aux Monégasques, mais il y a peut-être aussi d'autres secteurs qui de nos jours peuvent être plus porteurs d'emplois, tels que la restauration, la gestion, les aspects juridiques. Pourquoi est-ce qu'on ne développerait pas plus ces secteurs aussi pour les Monégasques plutôt que de les cantonner

seulement au secteur des jeux puisqu'il se trouve qu'actuellement il n'est pas spécialement porteur ?

**M. le Président.-** C'est aussi à la Direction d'ouvrir un certain nombre de ces services marketing et autres à des compatriotes compétents. Cela fonctionne à deux.

Monsieur BOISSON et ensuite Monsieur GRINDA.

**M. Claude BOISSON.-** Je voudrais faire une suite à ce que disait Mme AMORATTI-BLANC et vous livrer une petite anecdote. Vous venez de parler du parcours de M. Pascal CAMIA, moi j'ai connu le début de son parcours, j'ai vu cet homme effondré, déçu, lorsqu'il est rentré en Principauté de Monaco et lorsque personne ne voulait de lui, lorsque des français, des étrangers étaient embauchés et qu'il ne pouvait pas accéder à des postes à la S.B.M.. Je ne sais pas si vous le saviez ça... Je l'ai vu la larme à l'œil, je l'ai vu pendant des mois regretter qu'on ne lui donne pas du travail alors qu'il était compétent. Ensuite il est rentré, il a fait ses preuves et les choses ont changé. Donc, c'est vrai, il faut continuer à préserver la priorité nationale dans l'hôtellerie, mais le message est de dire aussi à des jeunes Monégasques qui vont rentrer par les petites portes de prendre cet exemple, de garder l'espoir, parce que peut-être que eux, un jour aussi, ils seront directeur à condition de travailler, de travailler dur et d'être compétent.

**M. le Président.-** Vous avez raison, de travailler dur !

Monsieur GRINDA.

**M. Jean-Louis GRINDA.-** Pour une fois je suis entièrement d'accord avec ce que vient de dire Monsieur BOISSON...

**M. le Président.-** Eh bien, vous voyez...

*(Rires et brouhaha).*

**M. le Président.-** C'est grâce à la valeur travail !

**M. Jean-Louis GRINDA.-** Exactement, la paix et l'harmonie, tout à fait.

Vous avez raison et d'ailleurs cela me fait rebondir sur le problème des jeunes. L'école des jeux, M. CUCCHI le disait, on a un rôle social, oui mais le rôle social n'est pas uniquement en direction des jeux et, d'ailleurs, l'ouverture du capital devrait permettre à la Direction de la S.B.M. de pouvoir proposer aux jeunes Monégasques de se former à d'autres métiers dans d'autres pays. C'est ce que nous devrions au moins essayer de proposer, ce que la société devrait proposer. Ce n'est pas irréaliste me semble-t-il, et cela me semble déjà important.

D'un autre côté pour en revenir aux jeux, Monsieur CROVETTO l'a très bien dit, je vais le paraphraser, les jeux aujourd'hui ne sont plus la manne financière numéro un de la S.B.M.. La S.B.M. doit sa rentabilité et sa survie à l'immobilier et l'immobilier...

**M. le Président.-** ... Aux machines à sous, aussi.

**M. Jean-Louis GRINDA.-** ... aux machines à sous mais moins, Monsieur le Président, vous le savez bien...

**M. le Président.-** ... Non, les machines à sous ramènent des dizaines de millions d'euros nets par an.

**M. Jean-Louis GRINDA.-** ... D'accord, mais moins que ce que représentera l'immobilier dans quelques années ? Ecoutez, on verra mais tel que cela est prévu c'est comme ça...

**M. le Président.-** Un des trois pieds en tous les cas !

**M. Jean-Louis GRINDA.-** D'accord.

Je vais essayer de poursuivre mon raisonnement. Un, l'immobilier a pris le pas sur les jeux ; deuxièmement, cela s'est acté de façon définitive lorsqu'on a accepté, lorsqu'on a décidé la destruction du Sporting d'Hiver pour le transformer en ce que nous savons aujourd'hui, c'est une révolution totale, ne refaisons pas la bataille du passé mais tous ceux qui étaient d'accord à ce moment-là pour arriver à ce que l'on nous propose aujourd'hui, implicitement accepter que les jeux passent en numéro 2.

**M. le Ministre d'Etat.-** Il n'y avait pas de jeux au Sporting d'Hiver !

**M. le Président.-** Mais attendez, c'était une opération créatrice de valeurs, cela n'a pas de rapport. Plus les hôtels seront pleins plus il y a d'activité et plus l'activité jeux va se développer également.

**M. Jean-Louis GRINDA.-** Plus les hôtels sont pleins plus les activités jeux vont se développer ?

**M. le Président.-** Et bien oui, plus les hôtels sont pleins, la Place du Casino une fois terminée, remise en état et ayant retrouvé lustre ; je ne sais plus quel élu tout à l'heure le disait, je crois que c'est le Docteur CUCCHI, disait que cela va être très compliqué de relancer, et c'est tout le challenge d'ailleurs de la nouvelle Direction, l'activité jeux, secteur clé, alors que l'Hôtel de Paris est à moitié fermé, il n'y a que 40 chambres et que la Place du Casino est éventrée... Voilà c'est tout.

**M. Jean-Louis GRINDA.-** Mais on est tout à fait d'accord là-dessus, tout le monde est d'accord là-dessus mais la destruction du Sporting d'Hiver a été présenté comme La Solution avec un « L » majuscule et un « S » majuscule pour sauver la S.B.M., je ne me trompe pas ?

**M. le Président.-** C'est un des trois pieds. Hôtellerie, jeux et revenus fonciers.

Monsieur CUCCHI.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** J'espère vraiment Monsieur GRINDA que vous avez tort parce que si la S.B.M. compte s'en tirer en se transformant en une usine de promotions immobilières et de location de boutiques, en effet, elle aura du mal à maintenir son rôle social.

Lorsque vous dites que les casinos sont moins rentables c'est vrai, mais si on ne continuait pas à les prendre pour « des vaches à lait » de la société en leur surfacturant systématiquement tout, ils seraient peut-être plus rentables aussi. Donc, si on devait faire tous les calculs, Monsieur PASQUIER, il faudrait également intégrer ceci.

Je pense que c'est beaucoup plus complexe que cela. Que la société veuille développer autre chose à côté du secteur des jeux dont on sait que la relance va être plus difficile que prévu afin de générer d'autres sources de profits, ce n'est pas un mal. Toutefois, si cette société devait se transformer complètement pour devenir loueuse d'appartements et de boutiques, je ne vois plus trop l'intérêt pour les Monégasques et pourquoi dans ces conditions l'Etat devrait continuer à en être l'actionnaire majoritaire. Je ne suis pas d'accord avec vous là-dessus. J'espère en tous les cas que ce n'est pas dans cette direction que la société s'oriente parce qu'en plus et de cela j'en suis complètement persuadé, si elle compte s'en tirer comme ça, elle se cassera la figure parce qu'on ne peut pas maintenir une société avec le braquet qu'elle a, en espérant qu'un des trois pieds suffise à maintenir son équilibre. Elle aura vraiment besoin des trois.

**M. le Président.-** Bien, merci.

Ceci clôt donc le débat...

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je vais dire un mot rapide simplement au nom du Gouvernement, saluer aussi l'arrivée de Pascal CAMIA à la Direction Générale des jeux. C'est, effectivement, un très grand professionnel et il l'a montré dans les différentes fonctions qu'il a pu remplir au sein de la société et plus particulièrement en tant que Directeur de l'Hôtel Hermitage ces dernières années.

Nous saluons également le travail qui a été réalisé en commun et qui a été, notamment, évoqué par M. BOISSON, lors de la dernière Commission Tripartite, également le échanges que le Gouvernement peut avoir et a régulièrement avec la Direction générale de la S.B.M. pour porter l'école de jeux à ce chiffre de 10, qui n'était pas le chiffre initialement envisagé par la société. Une fois encore, il est ce qu'il est mais on a travaillé ensemble pour essayer d'optimiser ce résultat.

Il faut saluer également l'arrivée de nouveaux membres au sein du Conseil d'Administration. Lors de la rencontre qui suit les conseils et où le Gouvernement a l'occasion de rencontrer les membres du Conseil d'Administration, on a pu avoir quelques échanges d'ores et déjà. D'un côté, M. Nicolas BAZIRE, et de l'autre côté M. Mickael MECCA qui représente le groupe Galaxy. Ce qu'on a évoqué, ce sont les

opportunités que l'étranger représentera demain quant à la possibilité pour des Monégasques de se former et de travailler, de montrer leur savoir-faire dans le cadre de ces accords internationaux qui ont vu l'entrée au capital de nouveaux acteurs, qui ont été initiés lors de cette première réunion.

Voilà, je n'avais pas grand-chose d'autre à dire à ce stade de la soirée à part véritablement vous assurer de tout l'intérêt que nous portons, bien évidemment, au dossier mais surtout du soutien que nous ne manquerons pas d'apporter à la nouvelle Direction des jeux et à l'organisation qui s'est mise en place.

**M. le Président.-** Merci beaucoup, Monsieur le Conseiller.

Je mets donc ce chapitre 1<sup>er</sup> aux voix.

**M. Daniel BOERI.-** Excusez-moi, j'aurais peut-être juste une question, désolé mais c'est la dernière ligne et comme on parle beaucoup de la COP21, du développement durable, je constate que les recettes passent de 9 M€ à 1 M€. Alors, j'ai peut-être mal lu le document, sinon j'aimerais savoir ce qu'il en est ?

**M. le Président.-** Cela a été expliqué dans le Programme Gouvernemental d'Action.

Je vous en prie, Madame VATRICAN.

**Mme Sophie VATRICAN.-** *Directeur du Budget et du Trésor.-* Il s'agit du reversement du fonds énergie développement durable sur les Recettes de l'Etat et qui correspond au financement des équipements qui mettent en œuvre des énergies renouvelables dans le cadre des opérations de travaux, notamment.

**M. le Président.-** Merci.

Je mets ce chapitre 1<sup>er</sup> aux voix.

Avis contraires ? Un avis contraire.

Abstentions ? Huit abstentions.

Pour ? Quatorze votes pour.

Le chapitre 1<sup>er</sup> est adopté.

*M. Eric ELENA votre contre ;  
M. Jean-Charles ALAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. Christian BARILARO, Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI, Thierry POYET, Christophe ROBINO et Pierre SVARA, s'abstiennent ;  
MM. Daniel BOERI, Claude BOISSON, Marc BURINI, Alain FICINI, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, M. Jean-Louis GRINDA Mme Sophie LAVAGNA, MM. Bernard PASQUIER, Laurent NOUVION, Jacques RIT, Jean-François ROBILLO, Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et M. Christophe STEINER, votent pour).*

**M. le Secrétaire Général.-**

## Chap. 2 - PRODUITS ET RECETTES DES SERVICES ADMINISTRATIFS

012.101 - Force Publique : Prestations .....	600
012.102 - Sûreté Publique : Prestations .....	843.500
012.103 - Musée d'Anthropologie Préhistorique.....	35.000
012.104 - Commerce et Industrie - Brevets.....	2.625.500
012.105 - Domaines : Produits divers.....	132.000
012.106 - D.E.E.U. - Redevances.....	49.400
012.108 - Serv. Judiciaires - Droits Chancellerie.....	42.500
012.110 - Autres recettes.....	4.837.500
012.111 - Action Sanitaire & Sociale Prestations .....	160.000
012.112 - Education Nationale - Produits divers.....	524.100
012.113 - Service de la Circulation.....	4.850.000
012.115 - Droits de Greffe.....	253.000
012.116 - Aviation Civile - Hélicopt Monaco .....	742.000
012.118 - Interventions publiques trop perçu sur subventions .....	1.918.000
012.119 - Sûreté Publique - P.V. / Alarmes.....	1.218.000
012.120 - Activités des détenus .....	100
012.123 - Remboursement par Ets privés et divers .....	5.600.000
012.124 - Expositions & Foires .....	160.000
012.126 - Théâtre des Variétés.....	7.000
012.128 - Recettes Ressources Numériques.....	190.000
012.130 - Monte-Carlo Festival.....	120.000
012.132 - Assurances Foires Prospection.....	6.800
012.133 - Tourisme - Recettes diverses .....	90.000
012.135 - Auditorium Rainier III.....	125.000
012.137 - Foyer de l'Enfance.....	33.300
012.138 - Hélicopt - Carburant .....	1.336.000
012.139 - Refact. Contrôles Réseaux Radio .....	150.000
012.300 - Direction Informatique.....	161.000
012.450 - Musée du Timbre et des Monnaies.....	160.000
012.500 - Stade Louis II .....	5.658.100
012.602 - Droits divers .....	430.000
012.606 - Garages à bateaux.....	175.000
TOTAL DU CHAPITRE 2.....	<u>32.633.400</u>

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

**M. le Secrétaire Général.-**

## Chap. 3 - CONTRIBUTIONS

<i>1) Droits de douane :</i>	
013.101 - Droits de douane.....	<u>29.000.000</u>
<i>2) Transactions juridiques :</i>	
023.101 - Droits de mutations.....	100.000.000
023.102 - Droits sur autres actes Civ. Adm. ....	23.000.000
023.103 - Droits sur autres actes Judic. ....	50.000
023.104 - Droits d'Hypothèques .....	3.000.000
023.105 - Droits de Timbres .....	800.000
023.106 - Taxes sur les Assurances.....	11.000.000
023.107 - Pénalités .....	500.000
023.108 - Amendes de condamnations.....	200.000
023.109 - Frais de Poursuites - Recouvrements .....	1.000
023.110 - Fiscalité de l'épargne.....	<u>5.000.000</u>
	<u>143.551.000</u>
<i>3) Transactions commerciales :</i>	
033.101 - Taxe sur la valeur ajoutée.....	580.000.000
033.106 - Pénalités .....	<u>150.000</u>
	<u>580.150.000</u>
<i>4) Bénéfices commerciaux :</i>	
043.101 - Impôt sur les bénéfices .....	125.000.000
043.102 - Pénalités .....	<u>50.000</u>
	<u>125.050.000</u>
<i>5) Droits de consommation :</i>	
053.102 - Droits sur différents Alcools.....	500.000
053.103 - Droits sur les métaux précieux .....	260.000
053.104 - Pénalités .....	1.000
053.106 - Taxe sur Boissons alcooliques .....	<u>160.000</u>
	<u>921.000</u>
TOTAL DU CHAPITRE 3.....	<u><u>878.672.000</u></u>

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 3 ?

Monsieur CROVETTO.

**M. Thierry CROVETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voulais intervenir, notamment sur la T.V.A. mais plus globalement en fait pour l'économie du pays.

On peut, bien entendu, se féliciter de la hausse continue de la T.V.A. qui représente plus de la moitié des recettes de l'Etat mais comme je le rappelais plus en amont dans la séance, la plus grande partie de la

croissance de la T.V.A provient de la T.V.A. immobilière et avec les livraisons à venir, cela va se poursuivre.

Il faut diversifier notre économie donc nos recettes, attirer de nouvelles entreprises, leur donner envie de rester et de s'installer en la Principauté ; donc l'Etat doit donner la pulsion.

Il faut se donner les moyens d'attirer des entreprises innovantes en Principauté et il faut, par exemple, rendre possible d'un point de vue logistique, administratif et peut-être juridique, la création de pépinières d'entreprises publiques ou privées et également – on en avait parlé en Commission Plénière d'Etude – de créer des mesures incitatives pour l'installation de ces entreprises innovantes et également communiquer sur les mesures existantes pour la création de ces nouvelles entreprises innovantes. On pense, notamment mais pas seulement au crédit impôt recherche, on a vu une étude en France sur les retombées du crédit impôt recherche cela a des impacts assez positifs et ce serait dommage que la Principauté ne soit pas plus attractive que d'autres pays.

**M. le Président.-** Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Peut-être sur la question de la T.V.A. je vais laisser Monsieur DINKEL s'exprimer, mais je ne suis pas sûr que l'essentiel de la croissance soit dû à la T.V.A. immobilière mais plutôt à la bonne tenue de l'économie monégasque dans son ensemble et donc davantage à la T.V.A. liée à la consommation.

**M. Thierry CROVETTO.-** Excusez-moi mais lorsque je parlais de la T.V.A. immobilière, c'était également du secteur immobilier parce qu'on avait vu qu'un tiers en fait des retombés provient directement/indirectement du secteur immobilier c'était à cela que je faisais référence.

**M. le Président.-** Monsieur le Directeur des Services Fiscaux, je vous en prie.

**M. Antoine DINKEL.-** *Directeur des Services Fiscaux.-* Je rebondis un peu sur ce que vient de dire Monsieur CASTELLINI. Je crois qu'il faut, avant tout, relever et souligner que la T.V.A. interne constitue une

recette qui progresse de manière sensible. Certes, faut-il également relever que la T.V.A. immobilière constitue une part importante de la T.V.A. recouvrée bien entendu au plan global mais la progression la plus forte en proportion reste la T.V.A. interne. Je crois enfin qu'il faut relever et retenir à un moment donné de la soirée et cela a d'ailleurs été rappelé, que le compte de partage T.V.A. baisse d'année en année. Je dirais d'ailleurs, certains l'ont fait observer et c'est très juste, que c'est très bien. Cela montre que la Principauté de Monaco n'a pas besoin du pays voisin pour améliorer sa composante de recettes et est de moins en moins dépendante d'une certaine manière des flux externes que peut procurer naturellement le compte de partage.

Ce qui conduit à maintenir la thèse selon laquelle la T.V.A. interne pèse de plus en plus sur les rentrées budgétaires à Monaco et n'oubliez pas, la T.V.A. c'est quand même plus de 60 % des recettes de l'Etat.

Donc, je ne pense pas qu'il faille s'inquiéter, il faut espérer surtout que cela continue. La T.V.A. immobilière reste une source importante, on a des programmes en cours qui doivent normalement générer encore de belles recettes fiscales en matière de T.V.A. sur les ventes d'immeubles ou d'appartements neufs. Il ne faut que s'en féliciter.

L'année 2016 devrait être une bonne année encore parce que nous avons des programmes qui sont en train de se réaliser et toute la T.V.A. qui était déductible, celle de la T.V.A. d'amont comme je le dis souvent, elle est épongée, maintenant on est dans de la recette nette.

Donc, ne nous faisons pas peur. Je crois qu'il est peut-être sain de regarder cela positivement. Ce qu'il faut espérer et là aussi vous l'avez dit, que les difficultés que connaissent les pays voisins produisent par capillarité, des difficultés au niveau de la Principauté qui, pour l'instant, en est totalement étrangère.

Pensons à faire des prières à Ste Dévote et pourvu que cela dure.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je voulais compléter, par rapport à la deuxième partie de l'intervention de

M. Thierry CROVETTO, pour vous dire que la réflexion du Gouvernement, et plus particulièrement la mienne, a avancé de manière assez significative sur ces sujets qu'on pourrait distinguer les pépinières et donc le développement de nouvelles activités et de nouvelles entreprises au stade de l'incubation. J'ai réfléchi également à un projet qui interviendrait un petit peu plus tard donc dans ce que l'on appellerait plutôt le stade de l'accélération, l'un et l'autre étant complémentaires, les deux n'étant pas mutuellement exclusifs.

L'entreprise Monaco Telecom est intéressée et impliquée, notamment au niveau de l'incubation, j'ai eu – peut-être c'était effectivement Ste Dévote par anticipation – mais une forme de révélation lorsque j'ai assisté et que j'ai remis le prix du Gouvernement au dernier concours de création d'entreprise de la Jeune Chambre Economique. Je vais d'ailleurs rencontrer dans trois jours la lauréate de l'édition 2015, Mademoiselle Jade AUREGLIA.

La révélation c'est quoi ? C'est qu'on a ici de jeunes entrepreneurs fabuleux, dont certains sont nominés chaque année, quelques-uns d'entre eux et quelques-unes d'entre elles sont primées chaque année – au moins deux – prix de la Jeune Chambre Economique et prix du Gouvernement. J'ai demandé à ce qu'au sein de mon Département on fasse un peu un état des lieux de tous ceux qui ont été distingués, de ceux qui ont gagné, ceux qui auraient mérité de gagner, ceux qui sont aujourd'hui en activité mais qui pourraient peut-être bénéficier d'un soutien, soutien pouvant prendre plusieurs formes, notamment des locaux, et c'est aussi là où Monaco Telecom peut nous aider avec une activité de Mentoring parce que cela a été dit le soir de la remise des prix de la Jeune Chambre Economique, que souvent ces jeunes gens, ce dont ils ont besoin, c'est d'un accompagnement. L'argent c'est bien, les locaux c'est indispensable mais parfois on est seul, parfois dans ces premières étapes de la vie en entreprise on commet des erreurs, on ne sait pas, on a besoin de se tourner vers quelqu'un... Donc, je me retrouve aujourd'hui avec un certain nombre de réflexions, de possibilités et je vais demander à ce que quelqu'un au sein du Département soit plus spécifiquement chargé de ces questions et gère ces questions de création d'entreprise, d'incubation, d'accélération, comme un véritable projet, si vous voulez un projet industriel, pourra faire l'objet également éventuellement de réflexions au sein de l'Observatoire de l'Industrie, par exemple, vu que cela cadre assez bien. Maintenant, il ne faut pas se voiler la face, cela suscite également un certain nombre d'interrogations. Alors, je ne vais pas toutes les lister

ce soir mais il est vrai que, par exemple, pourra-t-on mettre tout le monde dans des locaux domaniaux ? Est-ce qu'il faudra réfléchir à ce moment-là à des exemptions, on se dira que les locaux doivent être mis à la disposition de jeunes entrepreneurs qui sont comme par exemple ceux primés par la Jeune Chambre Economique, monégasques pour certains, peut-être enfant du pays pour d'autres, mais comment utiliser un local domanial pour une pépinière d'entreprises ? Dans le cas des pépinières que l'on trouve dans d'autres pays, l'accès aux locaux est 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, il faudra peut-être que les locaux ou les immeubles où ces activités seront exercées le permettent. Il y aura la question de la partition des locaux, de choses aussi basiques que même l'accès à des sanitaires, l'accès à éventuellement une cuisine... Tout ce qu'on demande à une entreprise de mettre en œuvre et que l'Inspection du Travail requière, là on se trouverait avec 5, 6, 10 entreprises ou entrepreneurs. Il faudra réfléchir aussi, est-ce qu'il faudra qu'il y ait une forme sociale, personne morale ou cela peut être juste la personne physique dans un bureau avec un ordinateur, un téléphone, etc...

Voilà, cela suscite un certain nombre d'interrogations et c'est aussi pour cela que j'ai voulu d'abord réfléchir avant de dire, voilà on va faire, on va les mettre ici... On a beaucoup de possibilités, cela nous interpelle sur un certain nombre de questions qui sont trans-départements, notamment la sécurité et tout ce qui est lié à l'Inspection du Travail. C'est pour cela que je voudrais véritablement quelqu'un au sein de mon équipe qui gère cela comme on gèrerait un projet d'entreprise.

Et là, je vous remercie vous en particulier, je remercie également M. Thierry POYET, bien évidemment, tous ceux avec qui j'ai eu l'occasion d'échanger qui m'ont accompagné dans cette réflexion, qui vont continuer à accompagner la réflexion, qui m'ont présenté des gens de qualité et parfois justement aussi des entrepreneurs. C'est un bon exemple je pense de coopération intelligente qui peut déboucher sur quelque chose de très concret, très bon pour l'image de la Principauté. Demain peut-être également générateur d'emplois, générateur de recettes fiscales, le Conseiller pour les Finances et l'Economie ne peut pas perdre de vue cet objectif, mais avant tout il en va de la diversification du tissu économique et industriel monégasque et surtout d'une position de la Principauté en tant que terre d'accueil ou de développement de nutrition et d'incubation de ces jeunes entrepreneurs qui, peut-être, seront justement les portes drapeaux du Monaco de demain aux côtés



de certaines industries ou activités que l'on a pu évoquer plus tôt dans la soirée.

Merci.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

Oui, Monsieur CROVETTO, je vous en prie.

**M. Thierry CROVETTO.-** Je voulais simplement remercier Monsieur le Conseiller pour sa réponse très complète qui me satisfait pleinement. Effectivement, j'estime que c'est justement lorsque tout va bien comme je le disais en liminaire, qu'il faut prévoir l'avenir. Alors, c'est très bien de savoir qu'il y a de la T.V.A. immobilière, qu'il y a des programmes, que tout va bien et comme je faisais le parallèle avec la société Nokia dans les années 2000, vous le savez, c'est justement à ce moment-là qu'il vaut mieux prévoir le coup d'après.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur ALLAVENA.

**M. Jean-Charles ALLAVENA.-** Tout à fait dans le même esprit, moi je voulais féliciter le Conseiller de ses propos, l'encourager évidemment à poursuivre, à approfondir, à accélérer. C'est vrai, oui, il n'y a pas que les locaux, il n'y a pas que les Business Angels sous l'assistance financière, il y a le support, il y a l'accompagnement et je dois dire que je désespérais d'entendre un jour ces propos de la part du Gouvernement monégasque et je suis ravi que ce soir, aussi tard, on y ait droit.

**M. le Président.-** Merci.

Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

**Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.-** Dans la continuité, je vous remercie vraiment de nous avoir fait part de vos révélations qui sont extrêmement encourageantes pour notre futur ce dont je me réjouis vraiment. J'étais moi-même présente à cette soirée de remise des trophées et il est vrai que j'ai vraiment passé une agréable soirée parce qu'on est habitué ici à recevoir les personnes qui viennent se plaindre pour

diverses raisons, on est confronté à une actualité qui n'est pas toujours très gaie et là, on a rencontré des entreprises dynamiques, entrepreneuriales qui réussissaient, qui se réjouissaient d'être à Monaco, qui ont vanté les bons côtés d'être à Monaco, et également la proximité avec les autorités. C'était vraiment très encourageant, réellement, c'était une bouffée d'optimisme, il y avait une multitude d'entreprises que l'on ne connaît pas d'ailleurs, celles qui fonctionnent le mieux peuvent être parfois les plus discrètes.

Je me réjouis de vos propos et de tous vos projets.

**M. Jean CASTELLINI.- Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Je vous présente mes excuses, Madame ROUGAIGNON-VERNIN, m'en voudra sans doute d'avoir oublié de vous saluer à l'instar de ce que j'ai fait pour vos deux collègues masculins, mais je voulais également saluer votre implication dans toutes ces réflexions, votre participation, bien évidemment, à l'Observatoire de l'Industrie et souligner que la prochaine réunion de l'Observatoire se tiendra mercredi de cette semaine. A cette occasion, puisque c'est ma collègue Marie-Pierre GRAMAGLIA qui interviendra donc il est important que nous soyons d'accord sur la date, puisqu'elle précisera les contours de l'Ilot Charles III, et notamment, justement on a évoqué tout à l'heure la question de locaux industriels, de locaux à vocation de bureaux, de cet ensemble à l'Ouest de Monaco qui devra être véritablement un des points forts du développement à l'Ouest de la Principauté dans ces diverses activités pour les décennies qui viennent.

...C'est vendredi 11 à 9 heures du matin.

**M. le Président.-** Bien. Notre représentante, Madame ROUGAIGNON-VERNIN, y sera.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre néanmoins essentiel de 878.672.000 €, grâce notamment à la T.V.A. ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

Je vous remercie. Mes chers collègues nous allons passer aux Dépenses de Souveraineté, à la page 7.

S'il vous plaît, Monsieur le Secrétaire Général, nous vous écoutons.

**M. le Secrétaire Général.-**

SECT. 1 - DEPENSES DE SOUVERAINETE

CH. 1 - S.A.S. LE PRINCE SOUVERAIN

101.001 - et Famille Princière .....	11.950.000
--------------------------------------	------------

**M. le Président.-** Merci.

Je vais mettre ce chapitre 1<sup>er</sup> aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1<sup>er</sup> est adopté.

**M. le Secrétaire Général.-**

CH. 2 - MAISON DE S.A.S. LE PRINCE

102.010 - Frais de personnel .....	1.883.000
------------------------------------	-----------

**M. le Président.-** Merci.

Je vais mettre ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

**M. le Secrétaire Général.-**

CH. 3 - CABINET DE S.A.S. LE PRINCE

103.010 - Frais de personnel .....	2.033.400
------------------------------------	-----------

103.020 - Frais Etudes & Formation.....	2.350.000
-----------------------------------------	-----------

103.030 - Frais de fonctionnement.....	<u>2.390.000</u>
----------------------------------------	------------------

	<u>6.773.400</u>
--	------------------

**M. le Président.-** Merci.

Je vais mettre ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

**M. le Secrétaire Général.-**

CH. 4 - ARCHIVES & BIBLIOTHEQUE PALAIS PRINCIER

104.010 - Frais de personnel .....	384.800
104.030 - Frais de fonctionnement.....	<u>167.800</u>
	<u>552.600</u>

**M. le Président.-** Merci.

Je vais mettre ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

**M. le Secrétaire Général.-**

CH. 6 - CHANCELLERIE ORDRES PRINCIER

106.030 - Frais de fonctionnement.....	125.000
----------------------------------------	---------

**M. le Président.-** Merci.

Je vais mettre ce chapitre 6 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

**M. le Secrétaire Général.-**

CH. 7 - PALAIS DE S.A.S. LE PRINCE

107.010 - Frais de personnel .....	4.875.200
107.030 - Frais de fonctionnement.....	<u>17.690.000</u>
	<u>22.565.200</u>

**M. le Président.-** Merci.

Je vais mettre ce chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

Nous arrêtons là nos travaux pour ce soir.

Je vais à présent lever la séance en vous rappelant que nous nous retrouverons mercredi 9 décembre, à 17 heures, nous attaquerons la Section 7 de ce Budget Primitif 2016.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs du Gouvernement, chers collègues, à mercredi.

Je vous remercie, la séance est levée.

—  
**(La séance est levée à minuit 15).**  
—

